Mémoire d' étude / Mars 2018

Diplôme de conservatrice de bibliothèque

Bibliothèques et écologie :
Les bibliothèques de lecture publique françaises et les enjeux environnementaux.

Manon Le Guennec

Sous la direction de Joachim Schöpfel
Maître de conférences en sciences de l'information et de la documentation – Université de Lille

Remerciements

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mon directeur de mémoire, M. Joachim Schöpfel, pour sa disponibilité et ses conseils avisés tout au long de la réalisation de ce travail.

Je remercie vivement toutes les personnes que j'ai sollicitées et qui ont accepté volontiers et avec enthousiasme de répondre à mes questions. Je remercie tout particulièrement M. Thierry Claerr, M. Philippe Colomb, et Mme Amandine Jacquet : leur connaissance des initiatives des bibliothèques françaises dans le domaine de l'écologie m'a été d'une aide précieuse.

Enfin, je ne saurais clôturer ces remerciements sans exprimer ma reconnaissance envers Simon, pour ses relectures attentives, son soutien et sa présence.

(cc) BY-NC-ND

Résumé :

La protection de l'environnement est une problématique actuelle et universelle. À l'étranger, les questions liées à ce sujet font parfois l'objet de groupes spéciaux au sein des associations professionnelles de bibliothécaires et certaines bibliothèques qui ont intégré ces questionnements à leur fonctionnement communiquent autour de leurs actions. Cette étude a pour objectif de faire le point sur la situation française en la matière : pourquoi les questions environnementales sont-elles un enjeu pour les bibliothèques ? Comment les bibliothèques de lecture publique françaises peuvent prendre en compte les enjeux environnementaux ? Quels sont les problèmes rencontrés et les perspectives envisageables ?

Descripteurs :

Bibliothèques publiques-France

Environnement-protection

Écologie

Abstract :

Environmental protection is a global and current issue. Abroad, it happens to be discussed in special groups which are part of librarian associations. Also, some libraries which have integrated environmental issues in their management practices, do advocate on their actions.
The aim of this study is to introduce what is done in France on this topic: why libraries are concerned with environmental issues? How can French public libraries consider environmental issues? What are the main problems and potential solutions?

Keywords :

Public libraries-France

Environmental protection

Ecology

(cc) BY-NC-ND

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.frou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

BY-NC-ND

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

INTRODUCTION 11

I. LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES : UN ENJEU POUR LES BIBLIOTHEQUES 17

A. Les questions environnementales au sein des politiques publiques 17

1. Un engagement ancien des États au niveau international 17

2. En Europe et en France 23

B. La bibliothèque au croisement des problématiques liées aux enjeux environnementaux 29

1. L'empreinte environnementale des bibliothèques 29

2. L'enjeu de l'éducation à l'environnement 36

II. AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT EN BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE 43

A. Bâtiments et éco-gestes 43

1. Réduire l'impact environnemental des bâtiments des bibliothèques 43

2. Les éco-gestes en bibliothèque 54

B. Informer et sensibiliser aux enjeux environnementaux 58

1. Constituer un fonds documentaire sur l'environnement 59

2. Accueillir une grainothèque : éducation aux communs et à la biodiversité 62

3. Les enjeux environnementaux dans la programmation culturelle des bibliothèques 68

III. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES 74

A. L'importance des partenariats 74

1. Des éléments hors du champ des compétences classiques 74

2. Collaborer avec les autres services de sa collectivité et le monde associatif 76

B. La question du positionnement 77

1. L'environnement, un sujet politique ? 77

2. Faire pour et avec les publics 80

C. Communiquer et diffuser 83

1. Les réseaux professionnels nationaux et internationaux 83

2. La bibliothèque verte, un outil d'advocacy ? 86

CONCLUSION 91

BIBLIOGRAPHIE 95

ANNEXES 113

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES ILLUSTRATIONS 131
TABLE DES MATIERES 133

(cc) BY-NC-ND

Sigles et abréviations

ABF : Association des bibliothécaires de France

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BnF : Bibliothèque nationale de France

CFIBD : Comité français international bibliothèques et documentation

ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

ENSULIB : Environment, Sustainability and Libraries Special Interest Group

IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions

(cc) BY-NC-ND

INTRODUCTION

En 2008, Alain Caraco introduit son article fondateur sur les bibliothèques et le développement durable dans le *Bulletin des bibliothèques de France* par le constat suivant :

> À titre individuel, plusieurs bibliothécaires sont sensibilisés par la question écologique et quelques bibliothèques publiques ont réalisé des animations sur le thème du développement durable. On commence également à voir apparaître des exigences de haute qualité environnementale (HQE) dans quelques programmes de construction de bibliothèques. Mais, à la différence de nombreuses entreprises, qui en ont fait un thème de communication, d'une sincérité variable, les bibliothèques ne se sont pas encore saisies de la question écologique en tant qu'institutions. Aucun des deux ministères de tutelle n'a lancé de programme gouvernemental de développement durable en bibliothèque. À la différence des questions de gestion ou de droit, celles d'environnement n'ont de place ni dans la formation initiale, ni dans la formation continue des bibliothécaires. Aucune association professionnelle n'a encore organisé de journée d'étude sur ce thème et cet article est le premier à en parler dans le BBF ![1]

Le début de cet article, entre étonnement et exhortation, prend place dans un contexte particulier. La campagne présidentielle de 2007 a été marquée notamment par la rédaction d'un Pacte écologique[2] par Nicolas Hulot, sous forme de proposition de charte environnementale, signé par la plupart des candidats. Une fois élu, le président Nicolas Sarkozy est à l'initiative du premier Grenelle de l'environnement réuni en octobre 2007. Si ce n'est pas la première fois que le gouvernement met les questions environnementales à l'ordre du jour — la charte de l'environnement a été inscrite dans la constitution en mars 2005[3] — les années 2007-2008 sont un moment de forte médiatisation de ce sujet. On peut d'autant plus comprendre la surprise d'Alain Caraco face à l'absence de prise de position du monde des bibliothèques sur ce sujet si l'on considère ce qu'il se passe aux États-Unis où l'*American Library Association* comprend depuis 1989 une section consacrée à l'environnement : la *Task Force On the Environment* (TFOE), fruit d'une longue tradition d'engagement des professionnels des bibliothèques pour ces enjeux[4]. Alain Caraco le réaffirme au moment de conclure : « Les bibliothèques doivent aussi se saisir collectivement de la question environnementale. À quand des missions de réflexion, débouchant sur des programmes gouvernementaux incitatifs, des journées d'étude sur cette question,

---

[1] CARACO, Alain. Les bibliothèques à l'heure du développement durable. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2008, t.53, n°3, p.75-83. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-03-0075-010 >.

[2] HULOT, Nicolas, Comité de veille écologique. *Pour un pacte écologique*, Paris : Calmann-Lévy, 2006, 282 p.

[3] *Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement.* [En ligne] Journal Officiel n°0051, 2 mars 2005, p. 3697. Disponible en ligne : < https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004>.

[4] STOSS, Frederick W. How and why we got here today: A history of the ALA Task force on the environment. *Social responsibilities round table of the American library association Newsletter*, Septembre 2009, n° 168. [En ligne] Disponible sur : < http://libr.org/srrt/news/srrt168.php#6.1>.

(cc) BY-NC-ND

des stages de formation continue et d'autres articles sur ce vaste sujet ? »[1]. Dix ans plus tard, alors que l'enjeu écologique est devenu un sujet encore plus prégnant dans nos sociétés et qu'il se fait de plus en plus urgent, que l'IFLA a démontré son engagement dans la réalisation de l'Agenda 2030[2], qu'en est-il des bibliothèques et des bibliothécaires français.es quant aux questions environnementales ?

Écologie, questions environnementales, enjeux environnementaux, la multiplicité des termes employés invite tout d'abord à une définition du périmètre couvert par notre étude. Le mot écologie recouvre plusieurs significations qui vont de l'« étude du vivant dans son milieu »[3], à l' « étude des conditions d'existence et des comportements des êtres vivants en fonction de l'équilibre biologique et de la survie des espèces »[4]. C'est dans cette acception que nous emploierons ce mot. Le terme écologiste est quant à lui défini comme une « personne ou un groupe de personnes qui défend l'environnement humain et plus généralement la nature en tant que garants d'un bon équilibre humain »[5]. Alors que l'équilibre biologique et la survie des espèces sont menacés, que « démographie, déforestation, consommation d'énergie s'accélèrent, au risque de dérégler la belle et époustouflante mécanique du monde »[6] , on peut parler d'enjeux environnementaux, tels que les définit Jacques Vernier. Ce dernier fait la liste de six enjeux parmi lesquels nous retiendrons les quatre suivants : l'eau, que ce soit en termes de ressources en eau ou de pollution des eaux, l'air, soit la question de la pollution atmosphérique, les déchets, qu'ils soient ordures ménagères, industriels, agricoles, ou encore nucléaires, et la nature en tant que faune et flore, menacée par la surexploitation (chasse, pêche) et la dégradation des habitats naturels[7]. Nous retiendrons aussi la définition de ces enjeux tel qu'elle est présentée dans les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 :

- Objectif 6 : eau propre et assainissement ;
- Objectif 7 : énergie propre et d'un coût abordable ;
- Objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
- Objectif 14 : vie aquatique ;

---

[1] CARACO, Alain. Les bibliothèques à l'heure du développement durable. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2008, t.53, n°3, p.75-83. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-03-0075-010 >.

[2] IFLA. Déclaration de Lyon. Dans : *World library and information congress : 80th IFLA general conference and assembly, 16-22 August 2014*, Lyon. Disponible en ligne : < http://www.lyondeclaration.org/content/pages/lyon-declaration-fr.pdf>.

[3] VEYRET, Yvette (dir.). *Dictionnaire de l'environnement*. Paris : Armand Colin, 2007, 403 p.

[4] CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES LEXICALES ET TEXTUELLES. *Portail de ressources informatisées et d'outils de traitement de la langue*. [En ligne]. (Créé en 2005). Disponible en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/écologie>. (Consulté le 09/01/18).

[5] CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES LEXICALES ET TEXTUELLES. *Portail de ressources informatisées et d'outils de traitement de la langue*. [En ligne]. (Créé en 2005). Disponible en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/écologiste>. (Consulté le 09/01/18)

[6] VERNIER, Jacques. *L'environnement*. Paris : PUF, 1992, 10ème édition mise à jour, 2011, p. 3.

[7] VERNIER, Jacques. *L'environnement*. Paris : PUF, 1992, 10ème édition mise à jour, 2011, 128 p.

(cc) BY-NC-ND

- Objectif 15 : vie terrestre[1].

Nous nous concentrerons donc sur les aspects environnementaux du développement durable.

L'intérêt des bibliothécaires pour ces questions n'est pas nouveau, et même si l'article d'Alain Caraco est le premier à aborder ce thème dans le *BBF*, il existait assez de publications américaines pour que Monika Antonelli publie la même année un article de revue faisant la synthèse de ce qui a été écrit sur le sujet aux États-Unis[2]. Elle y fait l'historique de ce qu'elle nomme le *green library movement*, que l'on peut traduire par « mouvement de la bibliothèque verte », qu'elle fait naître dans les années 1990, avec la parution d'un numéro du *Wilson Library Bulletin* consacré au thème « Bibliothèques et environnement » au lendemain du 20ème anniversaire du jour de la terre et donc d'une forte médiatisation des questions environnementales. De nombreux articles sont par ailleurs publiés dans le récent périodique professionnel *The Green Library Journal: Environmental Topics in the Information World*, dont s'occupe la *Task Force On the Environment* de l'*American Library Association*[3]. Elle met aussi en avant le rôle d'autres périodiques professionnels américains, tels que le *Library journal* ou encore le *Oregon Library Association Quarterly*[4], dans la diffusion d'écrits sur l'intégration des problématiques environnementales dans le fonctionnement de certaines bibliothèques. Dans ces différentes publications, ce que l'on appelle une bibliothèque verte est une bibliothèque construite dans un bâtiment dont l'impact environnemental est réduit : « Lorsque les bibliothécaires parlent de bibliothèque verte, il s'agit de bâtiments de bibliothèques vertes »[5]. Si en 2008, le monde des bibliothèques américaines a déjà fortement intégré l'écologie dans ses questionnements professionnels, il faut noter la publication de deux articles importants dans le paysage français : celui déjà cité d'Alain Caraco dans le *BBF*, et celui de Valérie Vesque-Jeancard sur le développement durable à la Bibliothèque nationale de France[6], qui témoignent d'un intérêt certain de quelques professionnel.les du milieu.

Le lancement en 2008 lors du 74ème congrès de l'IFLA à Québec du *Special Interest Group* (SIG) ENSULIB (pour « *Environment, sustainability and libraries* ») donne un élan nouveau aux réflexions sur le sujet en permettant des échanges

---

[1] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Objectifs de développement durable, 17 objectifs pour transformer notre monde*. [En ligne]. (Modifié le 09/01/18). Disponible sur : < http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

[2] ANTONELLI, Monika. The green library movement: an overwiew and beyond. *Electronic green journal*, 2008, t.1, n°27. Disponible en ligne : < http://escholarship.org/uc/item/39d3v236 >.

[3] JANKOWSKA, Maria Anna. Librarian's Contribution to Scholarly Communication and Environmental Literacy. *The Serials Librarian*, 2006, Vol. 49, n° 4, p. 117-124. Disponible en ligne : < https://doi.org/10.1300/J123v49n04_08>.

[4] OREGON LIBRARY ASSOCIATION (dir.). Going green: libraries and sustainability. *Oregon library association quarterly*, vol. 13, n° 4, hiver 2007, 28 p.

[5] ANTONELLI, Monika. The green library movement: an overwiew and beyond. *Electronic green journal*, 2008, t.1, n°27. Disponible en ligne : < http://escholarship.org/uc/item/39d3v236 >. [Traduit par nous].

[6] VESQUE-JEANCARD, Valérie. Le développement durable appliqué à une bibliothèque : la BnF. *International preservation news*, 2008, vol. 44, p. 21-23.

(cc) BY-NC-ND

internationaux. Cela ouvre tout d'abord la possibilité de mettre en valeur des initiatives venues de pays très divers tels que la Chine, le Nigéria, la France, la Finlande, l'Inde, l'Australie, le Brésil, la Croatie ou encore plus récemment l'Ouganda[1]. ENSULIB devient en outre le lieu de réflexion privilégié sur la notion de bibliothèque verte qui évolue vers une définition plus large que celle qui considère essentiellement les bâtiments des bibliothèques[2]. Les contributions des professionnel.les ne se limitent plus désormais à des présentations de bâtiments à faible impact environnemental mais cherchent à considérer la bibliothèque globalement au regard du développement durable. C'est notamment le cas de publications françaises[3]. Bâtiments, collections, rôle de « leader du changement »[4], la notion de bibliothèque verte s'enrichit de ces réflexions. Autre endroit de réflexion, quelques journées d'étude ont lieu en France, preuve d'un intérêt croissant pour la question au niveau national[5], mais elles ne donnent que rarement lieu à

[1] XUANG, Wang et HONGYAN, Li. Energy saving and green building design of libraries: the case study of Zhengzhou library. Dans : *World library and information congress : 77th IFLA general conference and assembly, 13-18 August 2011*, San Juan, Puerto Rico. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2011/196-wang-en.pdf >. ; ABIOLU, Oliuremi, OKERE, Oluchi. Environmental literacy and the emerging roles of information professionals in developing economies. Dans: *World library and information congress : 77th IFLA general conference and assembly, 13-18 August 2011*, San Juan, Puerto Rico. Disponible en ligne : <http://conference.ifla.org/past-wlic/2011/109-abiolu-en.pdf>. ; DUCHEMANN, Christel. Building a high quality environmentally-friendly multimedia library. Dans : *World library and information congress : 75th IFLA general conference and assembly,* 23-27 August 2009, Milano, Italy. Disponible en ligne : <https://www.ifla.org/files/assets/environmental-sustainability-and-libraries/conferences/presentations/duchemann.pdf >. ; KARIOJA, Elina. How to evaluate libraries' sustainability? An approach to an evaluation model and indicators. Dans : *World library and information congress : 79th IFLA general conference and assembly*, 17-23 August 2013, Singapore. Disponible en ligne : <http://library.ifla.org/114/1/115b-karioja-en.pdf>. ; CHAKRABORTY, Susmita. Going green or not: realities of the Indian metropolis Libraries. Dans : *World library and information congress : 79th IFLA general conference and assembly,* 17-23 August 2013, Singapore. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/113/1/115b-chakraborty-en.pdf>. ; BURN, Debra. The Grove Library as an example: A "green" library in terms of ongoing community engagement, community expectations, information provision and sharing, and partnerships. Dans : *World library and information congress : 80th IFLA general conference and assembly, 16-22 August 2014, Lyon.* Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/940/1/152-burn-en.pdf>. ; BEZERRA CARDOSO, Nathalice, CAMPOS MACHADO, Elisa. Sustainable and Green Libraries in Brazil: Guidelines for Local Governments. Dans : *World library and information congress : 81st IFLA general conference and assembly, 17-23 August 2015*, Cape Town, Africa. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/1207/1/095-cardoso-en.pdf>. ; KRALJEVIĆ, Ivan and LUKAČIĆ, Petar. *Project Green Library in Croatia*. Dans : *World library and information congress : 81st IFLA general conference and assembly, 17-23 August 2015*, Cape Town, Africa. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/1208/1/095-kraljevic-en.doc.pdf>. ; MULUMBA, Onan, NAKAZIBWE, Irene. *The emerging role of LIS professionals in combating adverse environmental effects*. Dans : *World library and information congress : 83rd IFLA general conference and assembly, 19-25August 2017*, Wroclaw, Pologne. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/1945/1/190-mulumba-en.pdf>.

[2] HAUKE, Petra et alii (dir.). *The green library: the challenge of environment sustainability*. Munich : De Gruyter, 2013, 433 p ; AULISIO, George J. Green libraries are more than just buildings. *Electronic Green journal*, 2013, vol. 1, n° 35. Disponible en ligne : < https://cloudfront.escholarship.org/dist/prd/content/qt3x11862z/qt3x11862z.pdf>. Consulté le 09/01/18).

[3] BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa, SCHÖPFEL, Joachim (dir.). *Vers la bibliothèque globale. L'agenda 21 dans les bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2014 ; SCHÖPFEL, Joachim. Performance écologique des bibliothèques. *Lectures*, 2016, n°194, p. 50-53. Disponible en ligne : < http://hal.univ-lille3.fr/hal-01586540/document>.

[4] GRANGER, Liz. Leading the green revolution, libraries inspire their communities through green initiatives. *American libraries*, Novembre-Décembre 2017, n°48, p. 50-53.

[5] DESRICHARD, Yves. La bibliothèque verte : le développement durable au quotidien. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, t. 55, n° 6, p. 66-67. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-06-0066-001 >.

(cc) BY-NC-ND

publication. Par ailleurs, plusieurs ouvrages américains à valeur de véritables modes d'emploi pour transformer sa bibliothèque en bibliothèque verte sont publiés[1]. Dans le même temps d'autres bibliothécaires tentent de faire un travail de synthèse sur l'avancée de la notion de bibliothèque verte dans leur pays. C'est le cas en Finlande[2] et au Portugal[3]. La littérature sur le sujet est donc pléthorique, internationale et peut être répartie en trois catégories :

- des retours d'expérience et études de cas sur des bibliothèques en particulier, la plupart du temps présentés lors de congrès internationaux ;
- des modes d'emplois pour « verdir » (*greening* en anglais) sa bibliothèque qui prennent place dans le contexte américain ;
- des synthèses nationales réalisées à partir de questionnaires quantitatifs diffusés à l'échelle d'un pays.

Néanmoins, dix ans après l'article d'Alain Caraco, force est de constater que malgré des signes d'intérêt certains de la part des professionnel.les français.es, la prise en compte des questions environnementales par les bibliothèques françaises n'a toujours pas fait l'objet d'une analyse générale, et que les initiatives locales sont peu mises en valeur, que ce soit à l'échelon national ou international. Il suffit pour s'en convaincre de consulter la liste des bibliothèques candidates au prix de la bibliothèque verte de l'IFLA en 2016[4], ou la proportion d'interventions françaises lors des sessions du SIG ENSULIB aux congrès de l'IFLA[5]. Constatant cela, la commission *advocacy* de l'ABF a récemment mis en place une collecte en ligne : toutes les bibliothèques françaises peuvent faire part des actions qu'elles mènent en lien avec les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030[6]. Il faut cependant préciser que cette collecte ne concerne pas seulement les objectifs environnementaux de l'Agenda.

Dans ce contexte, il nous paraît intéressant de consacrer un mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur.trice des bibliothèques à ces questions. Il s'agit de

---

[1] CARR, Mary M. *The green library planner : what every librarian needs to know before starting to build or renovate.* Lanham : The scarecrow press, 2013; MC BANE MULFORD, Sam, HIMMEL, Ned A. *How green is my library ?*. Santa Barbara : Libraries unlimited, 2010; MILLER, Kathryn. *Public libraries going green*. Chicago : American library association, 2010.

[2] ASIKAINEN, Minna, SAHAVIRTA, Harri, SONKKANEN, Leila. *Green@library: Ecological sustainability of libraries*, 2012. Disponible en ligne : < http://sustainability.libraries.fi/G@Len.pdf>. ; KARIOJA, Elina. *Sustainability in libraries: a comparative study of ecological sustainability in IFLA WLIC 2012*. [En ligne] Bachelor thesis, Oulu: University of Applied Sciences, 2013. Disponible en ligne : <

http://www.theseus.fi/bitstream/handle/10024/56815/Karioja_Elina.pdf >.

[3] DIAS, Sandra Moura. Environmental Sustainability for Public Libraries in Portugal: a first approach. *Electronic green journal*, 2012, vol. 1, n°40, p. 1-15. Disponible en ligne : < http://escholarship.org/uc/item/9t8791rq >.

[4] LEYRER, Katharina. Libraries sow the seed of a sustainable society. A comparative analysis of IFLA library award projects 2016. Dans : *International ENSULIB satellite meeting*, 16-17 august 2017, Berlin, Germany, p. 2. Disponible en ligne : < http://ensulib.fh-potsdam.de/wp-content/uploads/2017/08/Leyrer_Libraries_Sow_the_Seed_of_a_Sustainable_Society.pdf >.

[5] ENSULIB. Conferences. Dans: *IFLA Website*. [En ligne]. (Modifié le 10/01/18). Disponible sur : < https://www.ifla.org/environmental-sustainability-and-libraries/conferences>.

[6] ABF, BPI, CFIBD, ENSSIB. *Bibliothèques, développement durable et agenda 2030*. [En ligne]. (Modifié le 09/01/18). Disponible sur : < https://agenda2030bibfr.wixsite.com/agenda2030bib>.

(cc) BY-NC-ND

tenter de comprendre comment les questions environnementales sont prises en compte dans le monde des bibliothèques françaises, et quelles sont les difficultés et les enjeux que cela peut poser aux divers.es professionnel.les. Pour des raisons de commodité, nous avons fait le choix de restreindre notre étude aux seules bibliothèques de lecture publique. Le sujet étant assez vaste, il était plus simple de faire porter nos analyses sur un seul type de bibliothèque. D'une part, les bibliothèques universitaires nous semblaient trop spécifiques en termes de statut et de publics pour pouvoir être intégrées dans la même analyse que les bibliothèques de lecture publique. D'autre part, nous avons choisi de privilégier les bibliothèques de lecture publique en raison de la diversité de leur taille et de leur structure, tout comme celle de leurs publics. L'ambition de ce travail n'étant pas de fournir des données quantitatives sur le sujet, ni d'être un mode d'emploi pour devenir une bibliothèque verte, nous avons fait le choix dès le départ d'appuyer notre propos sur des entretiens individuels, donc qualitatifs. Ces derniers ont été effectués auprès d'acteurs et d'actrices du monde des bibliothèques, impliqué.es à des degrés divers dans des actions en lien avec les enjeux environnementaux, et que nous avons sélectionné.es en amont pour ces raisons. Le but de cette démarche qualitative est de laisser la place aux avis individuels, aux retours d'expériences et à des détails que n'aurait pas permis de récolter un questionnaire en ligne envoyé massivement à la profession. Cela se justifie d'autant plus que le projet de la commission *advocacy* de l'ABF s'inscrit justement dans cette optique et qu'il ne s'agit pas de faire un travail similaire. C'est pour satisfaire ce besoin qualitatif et personnel que les entretiens ont été menés de manière ouverte. Nous avons donc réalisé 25 entretiens auprès de personnes travaillant dans des structures différentes — médiathèque, bibliothèque départementale, ministère de la culture, association livre et lecture. La grille de ces entretiens a varié en fonction de notre interlocuteur.trice. Notre étude s'est enfin enrichie d'échanges avec les membres du SIG ENSULIB par mail ou en face-à-face, grâce à notre présence au congrès satellite organisé à Berlin en août 2017.

La première partie de cette étude tente de montrer en quoi les questions environnementales sont un enjeu pour les bibliothèques. Dans un premier chapitre nous analyserons comment ces questions sont prises en compte dans les politiques publiques et notamment celles de la culture. Nous verrons ensuite en quoi les bibliothèques sont au cœur de ces questions, à la fois en raison de leur empreinte carbone, mais aussi du rôle qu'elles peuvent jouer dans le changement. La deuxième partie étudie les différents modes d'action mis en œuvre par les bibliothèques relativement à l'environnement, en traitant dans un premier temps la question des bâtiments, puis celle de la constitution de fonds spécialisés sur le sujet, et enfin celle de l'action culturelle. Dans la dernière partie, notre propos se concentrera sur les difficultés et les perspectives inhérentes à la mise en place de telles actions en lien avec l'environnement. Le premier chapitre de cette partie concernera la problématique des compétences des personnels et la nécessité de nouer des partenariats avec des services extérieurs à la bibliothèque. Puis nous analyserons la question de l'engagement en lien avec les réticences que peuvent exprimer certain.es professionnel.les à s'investir dans un sujet qui peut paraître militant. Dans un dernier chapitre nous verrons en quoi l'investissement des bibliothèques sur le sujet de l'environnement peut devenir un outil de communication.

(cc) BY-NC-ND

I. LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES : UN ENJEU POUR LES BIBLIOTHEQUES

Le fait que les bibliothèques doivent se saisir des questions environnementales a été mis en avant par plusieurs professionnel.les. Réduire les coûts, devenir des actrices du changement, améliorer leur image… les arguments ne manquent pas dans les publications consacrées à ce sujet. En quoi les questions environnementales concernent-elles les bibliothèques ? Quelles sont les opportunités à saisir, sur quelles politiques, sur quels textes s'appuyer pour affirmer que les bibliothèques doivent intégrer dans leurs missions, dans leurs objectifs, des aspects environnementaux ? Il s'agit dans cette première partie de faire le point sur le contexte international et français en termes d'investissement dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, mais aussi de voir en quoi les bibliothèques en particulier sont des institutions clés dans cette démarche.

A. LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Un engagement ancien des États au niveau international

L'environnement au cœur de la coopération internationale (1972-1992)

C'est à l'issue de la période des trente glorieuses, à la fin des années 1960, au moment où les émissions de gaz à effet de serre atteignent les 28,7 milliards de tonnes de CO2[1], et où plusieurs essais sont publiés concernant l'état de la planète et les conséquences des activités humaines sur l'environnement[2], que la communauté internationale à travers l'organisation des Nations Unies (ONU), décide de mettre à l'ordre du jour la question environnementale. En juin 1972, à Stockholm, a lieu la conférence des Nations Unies sur l'environnement. C'est la première fois que les problèmes environnementaux font l'objet d'une conférence internationale. Cet événement s'appuie notamment sur le rapport rédigé par Barbara Ward et René Dubos, *Nous n'avons qu'une terre*[3], et met en évidence l'urgence d'adopter des politiques en matière d'environnement à l'échelon mondial. Elle donne lieu à

[1] MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGÈRES. L'odyssée du développement durable (1972-2012). In : *Site du ministère des affaires étrangères*. [En ligne]. (Modifié en 2012). Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/>.

[2] CARSON, Rachel. *Printemps silencieux. [Silent spring*. Traduit de l'anglais par GRAVRAND, Jean-François]. Paris : Plon, 1963, 287 p ; MASSACHUSSETS INSTITUTE OF TECHNOLOGY. *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*. [*The limits to growth*. Traduit de l'anglais par DELAUNAY, Jacques] Paris : Le club français du livre, 1972, 314 p.

[3] DUBOS, René, WARD, Barbara. *Nous n'avons qu'une terre* [*Only one earth, Report on the human environment*. Traduit de l'anglais par ALEXANDRE, Paul]. Paris : Denoël, 1972, 359 p.

(cc) BY-NC-ND

l'adoption d'une déclaration constituée d'un préambule et de 26 principes[1]. Cette déclaration affirme la nécessité de conditionner toute action de l'homme pour qu'elle ne nuise pas à son environnement et de protéger ce dernier. Le deuxième point du préambule pose en effet que : « La protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier ; elle correspond au vœu ardent des peuples du monde entier, et constitue un devoir pour tous les gouvernements »[2]. Le septième point rappelle quant à lui l'importance de l'engagement de chacun dans ce changement : « Il faudra que tous, citoyens et collectivités, entreprises et institutions, à quelque niveau que ce soit, assument leurs responsabilités et se partagent équitablement les tâches. Les hommes de toutes conditions et les organisations les plus diverses peuvent, par les valeurs qu'ils admettent et par l'ensemble de leurs actes, déterminer l'environnement de demain »[3]. Les États s'engagent à se rencontrer tous les dix ans pour discuter de ces questions (on parlera désormais de Sommet de la Terre), et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est créé la même année. C'est une organisation dépendante de l'ONU dont la mission principale est de « montrer la voie et d'encourager la coopération pour protéger l'environnement »[4]. En 1979, a lieu à Genève la première conférence mondiale sur le climat : un programme de recherche climatologique mondial y est lancé et confié en partie au PNUE. Plusieurs traités internationaux sont signés à partir de cette période. C'est le cas de la convention de Washington sur la préservation de la biodiversité signée en 1973[5], de la Charte des Nations Unies pour la nature proclamée en 1982 sous la forme d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies[6], ou encore de la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone[7] et le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en 1987. Cette même année paraît le rapport Brundtland réalisé par la commission mondiale sur l'environnement

---

[1] CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Déclaration de Stockholm*. Stockholm, 16 juin 1972. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/1/Declaration_finale_conference_stockholm_1972.pdf>.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans : *Site de l'ONU*. [En ligne]. (Modifié le 16/08/13). Disponible sur : < http://www.un.org/youthenvoy/fr/2013/08/pnue-programme-nations-unies-lenvironnement/>.

[5] *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*. Washington, 1973. Disponible en ligne : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/2/Texte_Officiel_CITES_1973.pdf>.

[6] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. Charte mondiale pour la nature. Résolution 37/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans : *Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa trente-septième session, 21 septembre-21 décembre 1982 et 10-13 mai 1982*. New-York : Nations Unies, 1983, p. 19-21. Disponible en ligne : < http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/37/7>.

[7] PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Vienne, 1985. Disponible en ligne : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/4/Convention_Vienne_1985.pdf>.

(cc) BY-NC-ND

et le développement de l'ONU[1]. Il marque un tournant dans la prise en compte des questions environnementales. Tout en donnant la définition officielle du développement durable (« le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »)[2], il lie les problématiques environnementales et sociales, ce qui aura une influence durable sur la manière de traiter ces questions à l'avenir. Comme l'écrit Sylvie Brunel :

> Avec le rapport Brundtland, deux idées fortes de l'écologie font leur entrée officielle sur la scène internationale :
>
> - D'abord, le fait que la première priorité doit être de préserver la planète, donc d'adopter des modes de production plus respectueux de l'environnement ;
> - Ensuite, et c'est la conséquence de la première, l'idée que le mode de vie et de consommation de l'Occident ne peut pas être étendu au reste du monde sans menacer gravement l'avenir de la terre[3].

Par ailleurs, en 1988, le Groupe Intergouvernemental sur l'Étude du Climat (GIEC) est créé, preuve de plus d'un engagement international dans la lutte contre le changement climatique. Il est placé sous l'égide du PNUE et de l'organisation météorologique mondiale (OMM).

Rio 1992, un tournant

Conformément à l'engagement pris à Stockholm en 1972, et dix ans après l'échec du Sommet de la terre à Nairobi, les États se rassemblent une nouvelle fois à Rio en 1992. Ce nouveau Sommet s'appuie fortement sur le récent rapport Brundtland et aboutit à plusieurs documents importants. Tout d'abord, il donne lieu à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement[4] qui consacre le lien entre préoccupations environnementales et problématiques sociales et économiques. « C'est lors de la conférence de Rio que la notion de développement durable est officiellement adoptée comme fondement de la coopération internationale »[5]. Ensuite, c'est le moment où 173 chefs d'État et de gouvernement adoptent l'Agenda 21, stratégie mondiale pour le développement durable, plan d'action en 40 chapitres dont l'objectif est que « le développement durable puisse devenir une réalité avant la fin du siècle »[6]. Les enjeux environnementaux y sont présents, notamment dans la section 2 qui comprend entre autres les objectifs

---

[1] COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, BRUNDTLAND, Gro Harlem. *Notre avenir à tous*. 1987. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf>.

[2] *Ibid.*

[3] BRUNEL, Sylvie. *Le développement durable*. Paris : PUF, 2012, p. 45.

[4] CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Rio, 1992. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/9/Declaration_de_Rio_1992_fr.pdf>.

[5] BRUNEL, Sylvie. *Le développement durable*. Paris : PUF, 2012, p. 46.

[6] *Ibid.,* p. 47.

(cc) BY-NC-ND

suivants : protection de l'atmosphère, lutte contre le déboisement, gestion des écosystèmes fragiles, promotion d'un développement agricole et rural durable, préservation de la diversité biologique ou encore gestion écologiquement rationnelle des déchets radioactifs[1]. Chaque pays doit avant 1995 adopter une stratégie nationale de développement durable. Enfin, ce sommet aboutit à l'instauration de réunions internationales annuelles par la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) : c'est l'acte de naissance des *conferences of parties* (COP) qui se réuniront pour la première fois en 1995 à Berlin. Cette convention-cadre « met en place un cadre global de l'effort intergouvernemental pour faire face au défi posé par les changements climatiques. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions industrielles de CO2 ainsi que les autres gaz à effet de serre »[2]. En 1997, lors de la troisième COP à Kyoto, le protocole de Kyoto, qui « engage les pays industrialisés à réduire les émissions totales de plusieurs gaz responsables de l'effet de serre de 5,2 % par rapport aux émissions de 1990, d'ici 2012 »[3] est adopté, témoignant une fois de plus de l'engagement des États dans la protection de l'environnement. La France et les 14 autres États membres de l'Union européenne le signent en 2002.

Des objectifs du millénaire à l'Agenda 2030

En 2000, les États membres de l'ONU adoptent de nouveaux objectifs : les huit objectifs du millénaire pour le développement humain (éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement, mettre en place un partenariat mondial pour le développement). Même s'ils figurent aux côtés d'autres objectifs, les enjeux environnementaux font partie des objectifs du millénaire et sont donc réaffirmés en tant que paradigme de la coopération internationale[4]. L'objectif 7 « préserver l'environnement » est décliné en quatre cibles qui concernent les émissions de CO2, l'eau, la biodiversité ou encore les conditions de vie. La même année est adopté un Pacte mondial qui « invite les sociétés à adopter dix principes universels, sur les droits de l'homme, les normes de travail et l'environnement, et la lutte contre la corruption dans l'esprit d'un

[1] CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *Agenda 21, stratégie mondiale pour le développement durable*. Rio de Janeiro, 1992. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/index.html>.

[2] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. La convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques. Dans : *Site internet de l'ONU*. [En ligne]. (Modifié en 2014). Disponible sur : < http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/convention/items/3270.php >.

[3] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. L'odyssée du développement durable (1972-2012). Dans : *Site du ministère des affaires étrangères*. [En ligne]. (Modifié en 2012). Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/>.

[4] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. Les objectifs du millénaire. Dans : Site internet des Nations Unies. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.un.org/fr/millenniumgoals/background.shtml>.

(cc) BY-NC-ND

développement responsable et durable »[1]. Ce pacte s'adresse aux entreprises et comprend 10 principes dont trois concernent spécifiquement l'environnement. Il témoigne d'une volonté d'engager véritablement tous les acteurs dans le développement durable. D'autres programmes et plans d'action sont adoptés ensuite. C'est le cas du programme des Nations unies contre la déforestation et le changement climatique (REDD) en 2008 ou encore du plan stratégique de préservation de la biodiversité et d'un protocole additionnel à la Convention sur la diversité biologique lors de la conférence de Nagoya en 2010. En découle la création d'un panel intergouvernemental scientifique et politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques (IPBES) dont la mission est d'« éclairer aussi bien les décideurs politiques que le grand public sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques en lien avec sa préservation »[2].

En 2012, 20 ans après le premier sommet de la Terre de Rio, a lieu un nouveau sommet de la Terre dans cette même ville, dénommé pour cette raison « Rio+20 ». La principale réalisation de ce sommet est le texte final intitulé « L'avenir que nous voulons », qui réaffirme la volonté des États d'atteindre les différents objectifs en matière de développement durable et notamment ceux du millénaire. Pour cela, le texte préconise de formuler de nouveaux objectifs de développement durable qui seraient « concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales »[3]. Ces objectifs doivent être formulés en 2015. Les trois ans de réflexion sur ces objectifs sont marqués par un investissement général de la société civile et plus spécifiquement dans le monde des bibliothèques par l'intervention de l'IFLA sur ce sujet. En effet, la 80eme conférence de l'IFLA à Lyon, aboutit notamment à la Déclaration de Lyon dans laquelle les signataires demandent aux Nations Unies de prendre en compte l'accès à l'information dans la définition des objectifs de développement durable : « Nous appelons, donc, les États Membres des Nations Unies à s'engager, à l'échelle internationale, à utiliser le programme de développement post-2015, pour faire en sorte que chaque individu ait accès aux informations nécessaires en vue de la promotion du développement durable et des sociétés démocratiques et soit en mesure de comprendre, utiliser et partager ces informations »[4]. Si ce texte définit surtout l'engagement des bibliothèques dans le développement durable par le biais de l'accès à l'information, il convient néanmoins de noter qu'il témoigne d'une volonté

[1] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Pacte mondial*. Juillet 2000. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/17/10_principes_pacte_mondial.pdf>.

[2] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. L'odyssée du développement durable (1972-2012). Dans : *Site du ministère des affaires étrangères*. [En ligne]. (Modifié en 2012). Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/>.

[3] CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *L'avenir que nous voulons*. Rio, 2012. [En ligne]. Disponible sur : < https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.216-l-1_french.pdf.>. Point 247.

[4] IFLA. Déclaration de Lyon. Dans : *World library and information congress : 80th IFLA general conference and assembly, 16-22 August 2014*, Lyon. Disponible en ligne : < http://www.lyondeclaration.org/content/pages/lyon-declaration-fr.pdf>.

(cc) BY-NC-ND

de la profession au niveau international d'être intégrée dans les programmes de développement durable de l'ONU.

Conformément aux engagements pris lors de Rio+20, à New York en septembre 2015, lors d'un sommet des Nations Unies, que l'Agenda 2030 est adopté[1]. Il remplace les huit objectifs du millénaire pour le développement humain par 17 Objectifs de développement durable, déclinés en 169 cibles. Ces objectifs sont répartis selon 4 grandes thématiques ou « piliers du développement durable »[2] : planète, population, prospérité, paix, partenariats.

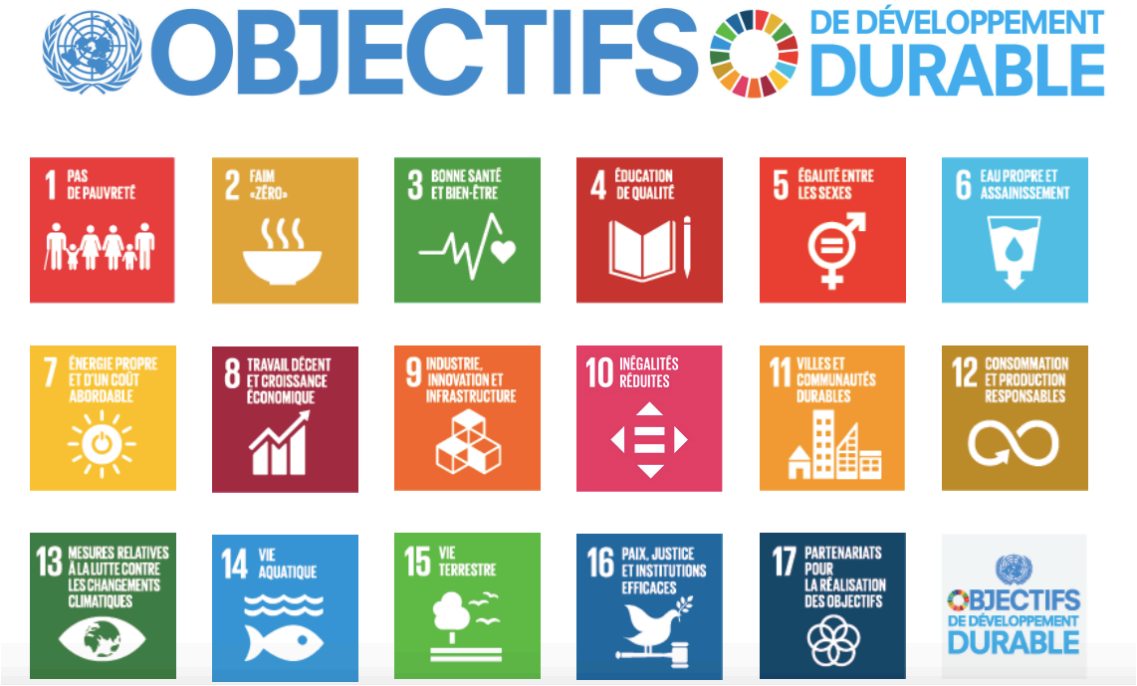

Figure 1: Objectifs de développement durable. Agenda 2030. Source : Site de l'organisation des Nations Unies. Disponible sur : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

Parmi les 17 objectifs, six concernent les enjeux environnementaux :

- l'objectif 6 « eau propre et assainissement » ;
- l'objectif 7 « énergie propre et d'un coût abordable » ;
- l'objectif 11 « villes et communautés durables » ;
- l'objectif 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » :
- l'objectif 14 « vie aquatique » :

[1] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030.* New York, 2015. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&referer=http://www.un.org/press/fr/2015/ag11688.doc.htm&Lang=F >.

[2] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Agenda 2030 du développement durable : où en est la France ? Dans : *Site du ministère des affaires étrangères*. [En ligne]. (Modifié en septembre 2017). Disponible sur : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement/article/l-agenda-2030-et-les-objectifs-de-developpement-durable-odd>.

(cc) BY-NC-ND

- l'objectif 15 « vie terrestre ».

Le dernier objectif, le n°17, « partenariats pour la réalisation de ces objectifs », vise à améliorer les moyens d'atteindre ces objectifs. Outre les moyens financiers et technologiques détaillés dans les cibles 1 à 12, la cible n°17 concerne plus spécifiquement le fait d'« encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière »[1]. Les différents pays signataires s'engagent de plus à solliciter le plus possible l'investissement de tous les acteurs : « La revitalisation de ce Partenariat facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles »[2]. L'agenda 2030 prévoit par ailleurs un suivi des avancées de chaque pays pour atteindre ces objectifs. C'est le forum politique de haut niveau qui en est chargé. Enfin, chaque pays s'engage à intégrer les objectifs de l'agenda 2030 dans une stratégie nationale : « Nous nous engageons à assurer la cohérence des politiques et à créer des conditions favorables à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs »[3].

Les plans d'action de l'ONU quant aux enjeux environnementaux font donc l'objet de programmes et de conventions au niveau international depuis les années 1970 et c'est l'Agenda 2030, fruit de ces évolutions, qui est aujourd'hui le cadre de l'engagement des États pour les questions environnementales, celles-ci étant désormais adjointes aux enjeux sociétaux. Ce cadre fournit un plan d'action à chaque pays signataire. C'est par ailleurs le premier programme international sur le développement durable pour lequel la société civile a été grandement sollicitée et dans lequel l'IFLA s'est engagée officiellement, donnant une impulsion au monde des bibliothèques dans ce domaine. Il existe en outre des stratégies sur ce sujet spécifiques à l'Europe et à la France.

2. En Europe et en France

Une stratégie européenne

Si les questions environnementales sont présentes dans la politique européenne depuis plusieurs années — l'environnement a été intégré à l'Acte unique européen en 1986 — la première stratégie de développement durable est adoptée par le conseil européen de Göteborg en 2001. Une nouvelle stratégie est adoptée en 2006. Elle est organisée en objectifs-clés parmi lesquels la protection de l'environnement figure en première place. Il s'agit de « préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité, respecter les limites des ressources naturelles de la planète et garantir un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de

[1] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030.* New York, 2015. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&referer=http://www.un.org/press/fr/2015/ag11688.doc.htm&Lang=F >., p. 31.

[2] *Ibid.,* p. 32.

[3] *Ibid.,* p. 33.

BY-NC-ND

l'environnement. Prévenir et réduire la pollution de l'environnement et promouvoir des modes de consommation et de production durables afin de briser le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement »[1]. Actuellement, la stratégie de l'Europe en matière d'environnement s'appuie sur le 7eme programme d'action générale de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020[2] et c'est le département de la commission européenne chargé des questions environnementales qui doit mettre en œuvre ce plan d'action via notamment l'élaboration de lois.

Le cadre français de la protection de l'environnement

Malgré sa mauvaise réputation en matière d'environnement[3], la France a intégré les questions environnementales dans ses politiques notamment depuis les années 1970, date de la création d'une direction générale de la protection de la nature au sein du ministère de l'agriculture. Le ministère de l'environnement est quant à lui créé l'année suivante, en juin 1971[4]. La politique de la France sur ces questions est notamment marquée par quelques grands textes — la loi littoral de 1986, la loi Barnier de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, la loi Lepage de 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, ou encore la loi Voynet d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire en 1999 — par la constitutionnalisation de la charte de l'environnement en 2005[5], et par la tenue du Grenelle de l'environnement qui a pour conséquence l'adoption de deux lois, la loi Grenelle I (2008) qui formalise les engagements du Grenelle de l'environnement dans des domaines variés parmi lesquels l'eau, la biodiversité, ou encore l'énergie, et la loi Grenelle II (2010) qui la complète et la précise.

Aujourd'hui, plusieurs grands plans ou stratégies encadrent la politique de l'environnement en France. Concernant la lutte contre les changements climatiques, il s'agit principalement de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et du tout récent Plan climat mis en place par le ministère de la transition écologique et solidaire. La loi de transition énergétique pour la croissance verte a notamment donné lieu, avant même d'être votée, à divers appels à projets comme par exemple « territoires zéro déchets zéro gaspillage »[6] ou « territoires à énergie

---

[1] CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable*. Bruxelles, 9 juin 2006. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/24/SEDD_revisee.pdf>.

[2] COMMISSION EUROPÉENNE. *Bien vivre dans les limites de notre planète. 7eme programme d'action générale de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020*. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2013. Disponible en ligne : < http://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/7eap/fr.pdf>.

[3] MATHIS Charles-François, MOUHOT Jean-François (dir.). *Une protection de l'environnement à la française ? : XIXème-XXème siècles*. Seyssel : Champ vallon, 2013, 340 p.

[4] CHARVOLIN, Florian. 1970 : L'année clef pour la définition de l'environnement en France. *La revue pour l'histoire du CNRS,* n°4, 2001. [En ligne]. Disponible sur : < http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/3022 >.

[5] *Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement.* [En ligne] Journal Officiel n°0051, 2 mars 2005, p. 3697. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004>.

[6] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. Territoires zéro déchet, zéro gaspillage. Dans : *Site du ministère de la transition écologique et solidaire*. [En ligne].

(cc) BY-NC-ND

positive pour la croissance verte »[1]. Ces appels à projets cherchent à susciter l'investissement de tous les acteurs des territoires :

> Ces territoires prennent un engagement politique fort, pour une durée de 3 ans, à rechercher l'exemplarité et à mobiliser des moyens pour y arriver. La démarche est participative : elle passe nécessairement par une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces…)[2].

La loi de transition énergétique pour une croissance verte prévoit une mobilisation générale du service public en matière d'éco-responsabilité et contient notamment diverses préconisations sur les achats publics. La mise en place la même année d'un plan national d'action pour les achats publics durables complète le dispositif[3]. Ces textes démontrent un engagement fort du pays dans ces questions et notamment, en ce qui concerne le Plan climat, dans l'accord de Paris, premier accord universel sur le climat pris lors de la COP 21 à Paris en 2015. « Le Plan climat fixe un nouveau cap pour tous, celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Il marque la mobilisation du gouvernement français et de tous les acteurs »[4]. Ce plan fixe des objectifs plutôt ambitieux tels que « faire de la France le n°1 de l'économie verte »[5] ou encore « en finir avec les énergies fossiles et s'engager vers la neutralité carbone »[6], témoignant d'une volonté de mettre les enjeux environnementaux à l'ordre du jour.

Plus largement, en 2015, la France s'est dotée d'une nouvelle stratégie de développement durable, dénommée stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable (2015-2020)[7]. Ce document s'articule autour de neuf axes organisés en trois grands thèmes.

(Modifié le 16/12/16). Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/territoires-zero-dechet-zero-gaspillage>.

[1] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. Territoires à énergie positive pour la croissance verte. Dans : *Site du ministère de la transition écologique et solidaire* [En ligne]. (Modifié le 06/12/16). Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte>.

[2] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. Territoires zéro déchet, zéro gaspillage. Dans : *Site du ministère de la transition écologique et solidaire*. [En ligne]. (Modifié le 16/12/16). Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/territoires-zero-dechet-zero-gaspillage>.

[3] MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. Plan national d'action pour les achats publics durables (2015-2020). [En ligne]. Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan_national_d_action_pour_les_achats_publics_durables_2015-2020.pdf>.

[4] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. *Plan climat*. [En ligne]. (Modifié en juillet 2017). Disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06 - Plan Climat.pdf>., p. 3.

[5] *Ibid.,* p. 11.

[6] *Ibid.,* p. 9.

[7] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. *Stratégie nationale de transition écologique pour le développement durable*. [En ligne]. (Modifié en 2015). Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20La%20stratégie.pdf>.

(cc) BY-NC-ND

Les 9 axes de la SNTEDD 2015-2020		
une société plus sobre à horizon 2020	des leviers pour accélérer et accompagner la mutation de la société	une pédagogie et une gouvernance pour favoriser l'appropriation et l'action de tous
Axe 1 : développer des territoires durables et résilients	Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers	Axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone	Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques	Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles
Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales	Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique	Axe 9 : promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international

Figure 2. Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable. Source : Ministère de la transition écologique et solidaire. Disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20La%20stratégie.pdf>.

La diversité des thèmes : territoires, modèles économiques, éducation, en font une stratégie globale qui cherche à solliciter des acteurs très différents sur le terrain pour la mise en œuvre des objectifs. On peut donc dire de cette stratégie nationale qu'elle constitue un levier pour une multitude d'actions dans le domaine de l'environnement et de la transition écologique, à divers niveaux et mettant en jeu de nombreux acteurs différents.

Le maillage institutionnel de la France a lui aussi été renforcé, en lien avec un investissement plus important dans les questions environnementales depuis les années 2007-2008. Tout d'abord, il existe au sein de l'administration centrale un réseau de haut.es fonctionnaires au développement durable coordonné.es par la déléguée interministérielle au développement durable placée directement sous l'autorité du Premier ministre. Ces postes haut.es fonctionnaires, créé.es en 2003, « contribuent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, notamment à travers la déclinaison de cette stratégie dans leurs ministères respectifs et le suivi de son application dans le cadre du rapport de mise en œuvre remis au Parlement ». Ils et elles « sont également des relais importants pour la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable, adoptés en septembre 2015 par l'assemblée générale des Nations unies. Ils doivent à ce titre s'assurer de la sensibilisation et de la mobilisation de leurs ministères respectifs pour les objectifs de développement durable »[1]. En outre, dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique, l'administration centrale a été enjointe d'adopter des mesures relatives au développement durable par une circulaire du Premier ministre de 2015[2]. Dans ce texte, le Premier ministre demande

[1] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. Les hauts fonctionnaires au développement durable. Dans : *Site du ministère de la transition écologique et solidaire*. [En ligne]. (Modifié le 14/02/17). Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/hauts-fonctionnaires-au-developpement-durable>.

[2] VALLS, Manuel. *Circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015 relative à l'instruction relative au plan d'action interministériel "Administration exemplaire" pour l'environnement 2015-2020*. [En

(cc) BY-NC-ND

aux ministres de mettre en œuvre la politique d'administration exemplaire contenue dans la loi de transition énergétique et élaboré par le ministère de la transition écologique.

> Vous bâtirez un « plan ministériel d'administration exemplaire » (PMAE) pour la période 2015-2020, afin de planifier et de piloter à tous les niveaux les mesures concrètes de transition écologique et énergétique que vous adopterez. Elles concerneront d'abord le fonctionnement de vos services et, dans un second temps, celui des établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents se trouvant sous votre tutelle[1].

Suite à cette circulaire, plusieurs ministères ont poursuivi ou initié leurs stratégies sur ce sujet. C'est le cas notamment du Ministère de la Culture qui a élaboré sa stratégie ministérielle de responsabilité sociétale, sociale et environnementale à l'horizon 2020[2]. Le préambule précise que « chaque entité du ministère de la Culture et de la Communication est invitée à décliner le document-cadre dans un plan d'action adapté à ses spécificités, ses métiers et ses contraintes »[3]. Cette stratégie est répartie entre engagements, actions et repères. Les trois volets qui la composent sont : le volet sociétal, le volet social et le volet environnemental. Concernant le volet environnemental, le ministère s'engage à « maîtriser les consommations d'énergie », « promouvoir une politique de déplacements écoresponsables », « économiser les ressources et promouvoir le recyclage » ou encore « préserver la biodiversité » à travers des actions de sensibilisation ou encore la gestion des espaces naturels[4]. La stratégie développe ces grands axes en donnant des modalités d'action. Elle se démarque de la stratégie nationale et témoigne d'une appropriation des problématiques de développement durable par le ministère de la Culture, tout comme de sa volonté de donner un élan pour l'engagement du monde de la culture dans la protection de l'environnement.

Par ailleurs, il convient de rappeler le rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales dans l'application de politiques de développement durable. Nous ne mentionnerons ici que les collectivités qui ont adopté un agenda 21 à titre d'exemple. Le site internet des agendas 21 locaux recense 1128 initiatives des collectivités territoriales en France[5]. C'est par exemple le cas du conseil général de la Charente qui a adopté en 2007 un plan d'action pour un département responsable.

Enfin, différentes structures sont chargées des questions environnementales. Citons ici l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la transition écologique

---

ligne]. (Mise en ligne le 17/02/15). Disponible sur : < http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=39246>.

[1] *Ibid.*

[2] MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Stratégie ministérielle de responsabilité sociétale, sociale et environnementale 2016-2020*. [En ligne]. (Modifié en 2016). Disponible sur : < http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Developpement-durable/Strategie>.

[3] *Ibid.,* p. 10.

[4] *Ibid.,* p. 23-25.

[5] AGENDA 21 France. *Agenda 21 de territoires*. [En ligne]. (Modifié le 15/10/17). Disponible sur : < http://www.agenda21france.org>.

(cc) BY-NC-ND

et du ministère de l'enseignement supérieur. L'ADEME « participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable » et « met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention »[1]. Elle publie des rapports, lance des appels à projets et fournit des ressources documentaires à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités. Par ailleurs, le conseil économique, social et environnemental ou CESE — le mot environnemental lui a été adjoint en 2008 —, « Troisième assemblée constitutionnelle de la République », « joue un rôle essentiel dans la période de mutation économique, sociale et environnementale actuelle ; il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences »[2]. Cet organe a un rôle consultatif et produit des rapports sur les sujets dont il est chargé, donc sur la politique environnementale de la France. On peut citer notamment son rapport de 2016 contenant des préconisations sur l'intégration de l'agenda 2030 dans les politiques françaises[3] ou celui de novembre 2017 sur la transition écologique et solidaire à l'échelon local[4], tous deux rédigés par la section environnementale du CESE. Autre instance consultative, le Conseil national de la transition écologique (CNTE), participe aussi à l'application de l'agenda 2030 en France : « consulté sur les projets de loi concernant, à titre principal, l'environnement ou l'énergie et sur les stratégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et au développement de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises et la stratégie bas-carbone. Le conseil national de la transition écologique rend des avis structurants pour la politique de la transition écologique »[5].

Enfin, nous pouvons citer d'autres organismes comme l'INSEE, chargé de réaliser le suivi des indicateurs de l'agenda 2030[6], ou encore le Comité 21, association qui a pour mission de mettre en place des partenariats pour atteindre les objectifs de l'agenda 2030, qui produit des rapports sur ce sujet et qui valorise les

[1] AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE. *Site internet de l'ADEME*. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.ademe.fr>.

[2] CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *Site internet du CESE*. [En ligne]. (Modifié le 16/01/18). Disponible sur : < http://www.lecese.fr>.

[3] CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable.* Octobre 2016 [En ligne]. (Modifié le 24 octobre 2016). Disponible sur : < http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_11_politique_cooperation_internationale.pdf>.

[4] CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *La transition écologique et solidaire à l'échelon local.* Novembre 2017 [En ligne]. (Modifié le 01/12/18). Disponible sur : < http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_24_transition_ecologique.pdf>.

[5] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. Le conseil national de la transition écologique. Dans : *Site internet du ministère de la transition écologique et solidaire*. [En ligne]. (Modifié le 14/11/16). Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cnte>.

[6] INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (INSEE). Indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable. Dans : *Site internet de l'INSEE*. [En ligne]. (Modifié le 23/08/16). Disponible sur : < https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654937?sommaire=2654964>.

(cc) BY-NC-ND

actions mises en place[1]. Le maillage institutionnel de la politique environnementale est donc plutôt dense, preuve d'un investissement français.

Si les questions environnementales sont intégrées dans les politiques publiques au niveau international et au niveau national depuis les années 1970, certes à des degrés variés, l'année 2015 a été un tournant à tous les niveaux. La mise en place de l'agenda 2030 confirme la nouvelle définition du développement durable comme intégrant à la fois des problématiques environnementales, sociales et sociétales. Son élaboration et ses préconisations quant aux moyens d'atteindre ses 17 objectifs mettent en avant avec une ampleur sans précédent la nécessité d'un investissement de tous les acteurs de la société civile. En France, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, tout comme la mise sur pied d'une nouvelle stratégie nationale de développement durable, et l'élaboration de stratégies ministérielles, montrent un volontarisme accru en la matière. L'investissement du ministère de la Culture qui a fait partie des premiers ministères à se doter d'une telle stratégie, tout comme la mention des acteurs et actrices du monde culturel et scolaire dans la stratégie nationale, montrent bien que les questions environnementales ne sont pas seulement l'apanage du ministère de la transition écologique et solidaire, mais concernent la société toute entière. Cette vision globale des problématiques environnementales en fait d'autant plus un enjeu pour les bibliothèques.

B. LA BIBLIOTHEQUE AU CROISEMENT DES PROBLEMATIQUES LIEES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1. L'empreinte environnementale des bibliothèques

Il peut paraître paradoxal de faire le lien entre les bibliothèques et les enjeux environnementaux en abordant le sujet de leur impact négatif. En effet, c'est traditionnellement leur rôle positif qui est mis en avant lorsque l'on aborde ce sujet dans la littérature générale. Dans un monde où l'ensemble de la chaîne du livre, de sa production à sa destruction, a un impact environnemental et sociétal très important[2], les bibliothèques font davantage figure de remède que de mauvais élève. Elles sont les institutions par excellence de la mise en partage des livres et ont donc une place cruciale dans la liste des moyens qui permettent d'appliquer la théorie des trois R (pour réduire, réutiliser, recycler). Aller à la bibliothèque plutôt qu'acheter un livre permet en effet de réduire la consommation de livres, et de réutiliser des livres lus par d'autres. C'est dans cette optique par exemple que les auteurs du guide *Famille zéro déchet*, prenant acte du fait que les enfants sont une des premières sources d'apports de déchets non recyclables à la maison »[3], et s'adressant à eux de

[1] COMITÉ 21. *Site internet du Comité 21*. [En ligne]. (Modifié le 16/01/18). Disponible sur : < http://www.comite21.org>.

[2] BUREAU D'ANALYSE SOCIÉTALE POUR UNE INFORMATION CITOYENNE (BASIC). *Un livre français. Évolutions et impacts de l'édition en France*. [En ligne]. (Modifié le 01/01/17). Disponible sur : < http://lebasic.com/wp-content/uploads/2017/09/Rapport-ECLM_20170912.pdf>.

[3] PICHON, Jérémie, MORET, Bénédicte. *Famille zéro déchet, ze guide. Osez le mode de vie durable qui fait du bien*. Vergèze : Thierry Souccar éditions, 2016.

BY-NC-ND

manière ludique, leur conseillent d'aller à la bibliothèque plutôt que de réclamer des livres neufs :

> Nous ce qu'on préfère, c'est la ludothèque et la bibliothèque. C'est Noël à chaque fois ! Cinq livres nouveaux chaque semaine, c'est pas la classe ? Ce qu'on aime surtout, en fait, c'est la nouveauté. Alors, plutôt que d'acheter et ranger sur l'étagère, loue-les à la biblio et la ludo, tu pourras avoir des trucs inédits sans avoir de déchets[1].

La bibliothèque est donc par essence une institution qui permet un mode de vie plus durable. Sa contribution aux enjeux sociaux et sociétaux du développement durable en fait par ailleurs une bonne élève en la matière. Valérie Vesque-Jeancard note à cet égard que les enjeux environnementaux sont moins pris en compte que les enjeux sociaux du développement durable par les bibliothèques :

> La prise en compte par les bibliothèques des grands équilibres environnementaux ne va pas autant de soi. Elles ont pourtant, de façon certaine, un impact écologique : elles occupent des bâtiments, procèdent à des achats, produisent des déchets et engendrent des transports. Elles contribuent donc au réchauffement climatique, aux pollutions diverses, à la surconsommation des ressources naturelles, aux atteintes à la biodiversité…[2]

Malgré leur rôle essentiel quant aux enjeux sociaux du développement durable et leur contribution à la réduction de l'impact environnemental du livre, il convient donc de se pencher sur l'impact environnemental des bibliothèques en elles-mêmes. Comme le rappelait Alain Caraco, leur impact est « caractéristique des activités de type tertiaire »[3]. C'est ce même constat que font Jean-Pierre Vosgin et Joachim Schöpfel :

> Les bibliothèques ne font pas partie des secteurs polluants de la société. Pourtant, elles consomment de l'énergie et de l'eau, achètent des produits chimiques et produisent des déchets. Comme d'autres services, elles ont une empreinte écologique et un bilan carbone, et elles sont concernées par les questions d'environnement et de pollution[4].

En effet, les bibliothèques sont des établissements qui consomment tout d'abord de l'énergie. Recevant du public dans des espaces souvent plutôt ouverts et spacieux, un de leurs points de dépense énergétique se situe dans le chauffage de ces espaces en hiver, et éventuellement la climatisation en été. S'ajoute à cela la question de l'éclairage. Cette dépense varie en fonction de l'amplitude horaire d'ouverture. À ce titre, l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques de lecture publique en soirée ou le dimanche rend cette question d'autant plus prégnante. Odile Hagenmuller le rappelle dans la dernière édition de *Concevoir et construire une bibliothèque*, « des plages d'ouverture larges d'un bâtiment de

[1] *Ibid.,* p. 187.

[2] VESQUE-JEANCARD, Valérie. Développement durable : quel impact financier pour les bibliothèques ? *BIBLIOthèque(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français,* mai 2009, n°44, p. 35.

[3] Entretien avec Alain Caraco réalisé dans le cadre de ce mémoire le 08/09/17.

[4] BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa, SCHÖPFEL, Joachim (dir.). *Vers la bibliothèque globale. L'agenda 21 dans les bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2014, p. 26.

(cc) BY-NC-ND

bibliothèque poussent à envisager des solutions énergétiques fines »[1]. L'augmentation des plages d'ouverture élargit la période de chauffage et d'éclairage des espaces et par conséquent augmente l'impact environnemental du fonctionnement de la bibliothèque, tout comme la facture énergétique. Le dernier rapport annuel sur les bibliothèques de lecture publique élaboré par le ministère de la Culture pour l'année 2015 fait état d'une légère hausse de l'amplitude horaire depuis 2011, hausse qui devrait s'amplifier avec les différents projets d'ouverture dominicale que le rapport de la sénatrice Sylvie Robert appelait de ses vœux en 2015, vœux que la ministre la Culture réitère au moment d'introduire en 2017 le rapport d'activité des bibliothèques pour 2015[2].

Évolution de l'amplitude moyenne des bibliothèques (2011-2015)

Type	Population couverte	2011	2012	2013	2014	2015
Biblio-thèques	100 000 habitants et plus	41	41	41	40	42
	40 000 à 99 999 habitants	33	32	32	33	33
	20 000 à 39 999 habitants	27	28	28	28	29
	5 000 à 19 999 habitants	22	22	22	22	22
	2 000 à 4 999 habitants	14	14	14	15	15
Ensemble des bibliothèques		**19**	**19**	**19**	**20**	**20**

Figure 3. Évolution de l'amplitude horaire des bibliothèques de lecture publique en France entre 2011 et 2015 (en heures)[3].

L'aspect financier de ces questions entre d'autant plus en ligne de compte dans un contexte budgétaire contraint. Dans le cas de bâtiments mal isolés, ce phénomène est d'autant plus important. C'est par exemple le cas de la Bibliothèque municipale de Lyon, bâtiment plutôt ancien qui connaît d'importantes déperditions d'énergie[4], ou encore de la Bibliothèque nationale de France, bâtiment très énergivore, « symbole d'une époque où on ne faisait pas attention au développement durable »[5]. L'audit réalisé en 2007 à la BnF met en évidence la part importante de l'énergie dans le bilan carbone de cet établissement.

[1] MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet au fonctionnement,* Antony : Editions du Moniteur, 2016, p. 75.

[2] MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2015. Synthèse nationale.* Paris, 2017, préambule, non paginé. Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-Donnees-d-activite-2015>.

[3] *Ibid.,* p. 20.

[4] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[5] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

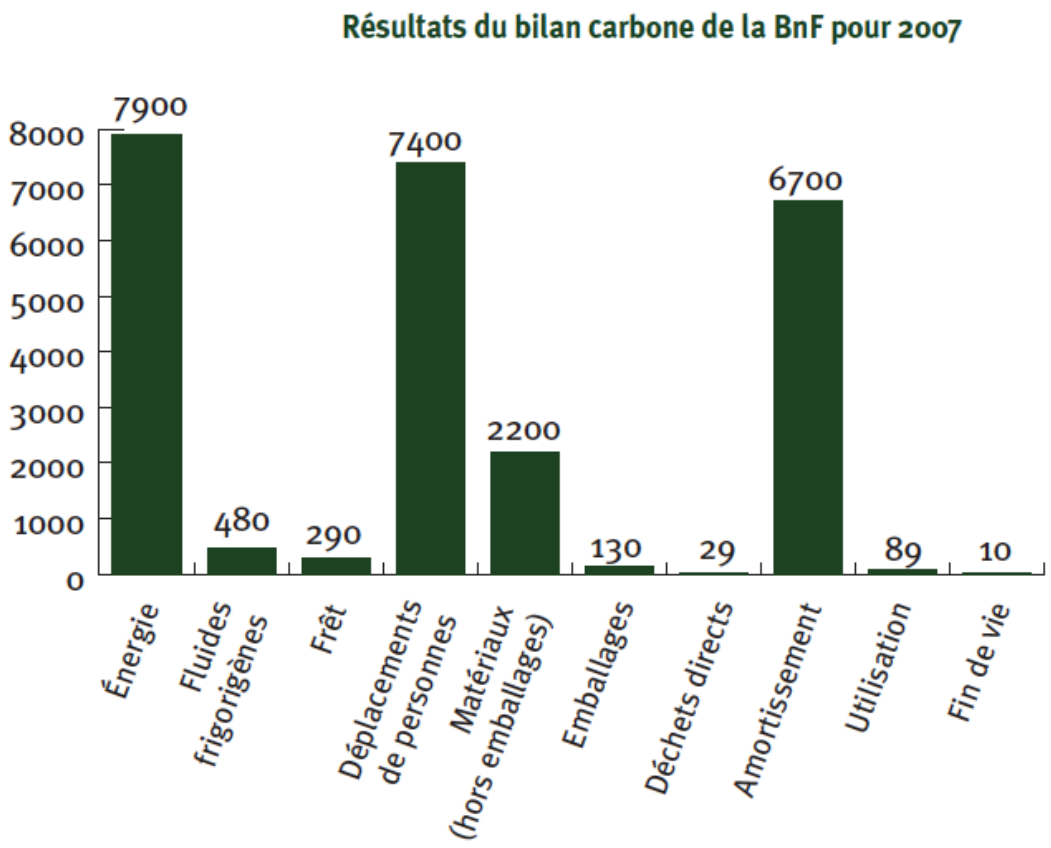

Figure 4. Bilan carbone de la BnF en 2007[1].

Valérie Vesque-Jeancard constate que le bilan carbone met en évidence le fait que « trois postes sont particulièrement émetteurs : l'énergie (électricité, climatisation, chauffage), les déplacements de personnes, l'amortissement des parcs immobilier et informatique. Ils seraient très vraisemblablement relevés dans nombre de bibliothèques »[2]. En effet, si le bâtiment de la BnF est loin d'être représentatif de toutes les bibliothèques de lecture publique, il est possible de faire l'hypothèse que le rapport entre les différents postes serait le même, quand bien même leur valeur absolue serait moindre. Il faut noter que les bibliothèques de lecture publique conservant des fonds patrimoniaux ont des dépenses énergétiques d'autant plus grandes, la régulation thermique des réserves pour assurer des conditions de conservation optimales étant très énergivore. Par exemple, les magasins d'archives présents dans le même bâtiment que la médiathèque du Rize à Villeurbanne représentent une part très importante des dépenses énergétiques du bâtiment[3]. Dans *Concevoir et construire une bibliothèque*, Noëlle Balley explique que la forte consommation énergétique des locaux de conservation a conduit le Service interministériel des archives de France à réfléchir à ces questions :

[1] VESQUE-JEANCARD, Valérie. Développement durable : quel impact financier pour les bibliothèques ? *BIBLIOthèque(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français,* mai 2009, n°44, p. 36.

[2] *Ibid.,* p. 36.

[3] Entretien avec Annabelle Capelli, médiathèque du Rize, Villeurbanne, réalisé le 21/08/17.

(cc) BY-NC-ND

> Développement durable, souhait de maîtriser les coûts énergétiques et la consommation ont conduit à envisager la gestion du climat dans les magasins sous un angle nouveau. Des études, menées notamment sous l'égide du service interministériel des archives de France, permettent maintenant de préconiser des variations lentes, progressives et maitrisées de la température dans les magasins, sous réserve d'une bonne stabilité des conditions hygrométriques. De telles consignes peuvent induire des économies d'énergie non négligeables[1].

Néanmoins, et ce malgré les innovations récentes en la matière et la construction de bâtiments à énergie positive surtout pour la conservation d'archives[2], il apparaît qu'il est toujours très contraignant de maintenir des conditions optimales de conservation :

> Les premiers retours d'expérience sur des bâtiments de conception récente montrent que, quels que soient les moyens mis en œuvre pour favoriser l'isolation des bâtiments et leur inertie thermique, il est impossible de maintenir une humidité relative stable sans recourir au moins ponctuellement à des procédés mécaniques. On peut pallier en partie cet inconvénient en réduisant au strict minimum le renouvellement d'air extérieur. On peut aussi, par exemple, couper l'arrivée d'air extérieur lors des fortes chaleurs et la rétablir de nuit lorsque la température baisse (*free cooling*). À défaut d'une installation de contrôle climatique, ce sont les collections qui vont servir de tampon en adsorbant ou désorbant l'humidité pour arriver à l'équilibre avec leur environnement. Ce phénomène peut donner l'impression trompeuse que les conditions environnementales sont satisfaisantes. Or, c'est la stabilité de l'environnement qui doit contribuer à celle des collections et non l'inverse.

Les dépenses énergétiques ont aussi pour causes le fonctionnement de nombreux postes informatiques, qu'ils soient à destination des lecteurs ou nécessaires au travail du personnel de la bibliothèque. Dans *Concevoir et construire une bibliothèque*, Odile Hagenmuller écrit à ce propos :

> Pour une bibliothèque il est naturel aujourd'hui de s'interroger sur les impacts liés à la montée en puissance des utilisations du numérique. Les usagers, quelle que soit la vocation de la bibliothèque, investissent les nouvelles technologies numériques et souhaitent que celles-ci soient accessibles. La question ne pouvant être d'aller contre ces nouveaux usages, il est légitime de s'interroger sur les conséquences en termes d'installations électriques à prévoir, filaires ou non, de puissance et jalons de sécurité à imaginer pour ces systèmes. Il est nécessaire de prendre en compte la consommation que ces usages entrainent, pour en imaginer par exemple une récupération calorifique[3].

La consommation d'eau est quant à elle la conséquence d'un fonctionnement normal d'un bâtiment de ce type (sanitaires notamment). Dans son article sur la

---

[1] MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet au fonctionnement,* Antony : Editions du Moniteur, 2016, p. 62.

[2] Le bâtiment des archives du Nord, terminé en 2014, est le premier bâtiment d'archives français à énergie positive. À ce sujet, voir : ARCHIVES DU NORD. Les archives du XXI[ème] siècle. Dans : *Site internet des archives départementales du Nord.* [En ligne]. (Modifié en décembre 2017). Disponible sur :< http://archivesdepartementales.lenord.fr/?id=684>.

[3] MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet au fonctionnement,* Antony : Editions du Moniteur, 2016, p. 71.

BY-NC-ND

conduite d'un audit énergétique en bibliothèque, Judith Norton récapitule les différents points de dépenses énergétiques :

Basic Energy Audit Worksheet

Heating	
What kind of fuel is used for heating?	
What is the temperature?	
Has the HVAC system been serviced in the past year?	
How hot is the hot water?	
Do all areas need to be fully heated?	
Is there a room thermostat? Is it set to the correct temperature?	
Are there any obstructions in front of radiators or vents?	
Are there any draughts coming in from windows or doors?	
Lighting	
Are lights switched off where necessary?	
Are incandescent or large diameter fluorescent lights used?	
Are lamps, fitting and roof lights clean?	
Are light switches easy to find? Are they labeled with reminders to turn off?	
Are exterior lights turned off when not needed?	
Office	
Do computers have built-in energy saving features? Are they activated?	
Are computers left on overnight?	
Are monitors switched off when not in use?	
Are photocopiers energy efficient?	
Are printers and photocopiers left on overnight / weekends?	
Are water coolers left on permanently?	
Transportation	
Does your library use bookmobiles? If so, what type of fuel do they use? What mileage per gallon do they get?	
What kind of transportation do staff use to get to work?	
What kind of transportation do staff use to attend conferences and workshops?	

Figure 5. Feuille de route pour l'audit énergétique d'une bibliothèque[1].

Cette feuille de route sous forme de questions permet de voir la multiplicité des critères à prendre en compte pour comprendre l'impact environnemental d'une bibliothèque. Cet audit se concentre sur l'aspect énergétique. Outre les dépenses

[1] NORTON, Judith. A How-To Conduct an Environmental Audit in Your Library. *Oregon Library Association Quarterly*, 2007, vol. 13, n° 4, p. 7-11. Disponible en ligne : <https://commons.pacificu.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.fr/&httpsredir=1&article=1177&context=olaq>.

(cc) BY-NC-ND

énergétiques, un autre aspect entre en jeu au moment d'évaluer l'impact environnemental d'une bibliothèque : les produits d'entretien qui peuvent être toxiques. Prenant acte de ce problème, plusieurs livres américains sous forme de mode d'emploi pour une bibliothèque verte, consacrent un paragraphe au *green cleaning*, ou nettoyage vert :

> Selon le Ashkin group, chaque année, 6 milliards de litres de produits chimiques et 4,5 milliards de produits de type papier (représentant environ 25 à 50 millions d'arbres) sont utilisés pour nettoyer des bâtiments commerciaux. Au lieu d'augmenter ces chiffres, il serait préférable d'employer des produits verts pour le nettoyage, une stratégie essentielle pour maintenir une bonne qualité de l'air[1].

Pour la France, l'ADEME estimait qu'en 2015, 87 000 tonnes de produits d'entretien chimiques avaient été mis sur le marché[2]. L'utilisation de tels produits dont la dangerosité pour la santé a été prouvée, pose en outre des problèmes de recyclage et donc de danger pour l'environnement. Si les bibliothèques n'ont rien de différenciant par rapport aux autres bâtiments publics quant à l'utilisation des produits chimiques d'entretien, il convient néanmoins de rappeler que si elles en utilisent pour l'entretien de leurs locaux, cela fait partie de leur impact environnemental.

Par ailleurs, les bibliothèques produisent des déchets. Outre les livres désherbés, que l'on traitera dans un paragraphe à part, ces déchets sont de plusieurs ordres : des déchets caractéristiques de l'activité des bureaux (papier, fournitures de bureaux usagées), mais aussi des déchets que l'on peut qualifier de ménagers (nourriture, emballages alimentaires). Que l'on songe ici aux gobelets en plastique des machines à café, aux emballages de plats préparés, ou encore aux toners des imprimantes. Lieu de vie, la bibliothèque produit donc des déchets de divers ordres, loin d'être toujours recyclables et surtout loin d'être systématiquement triés. Malgré la bonne volonté de certains agents, une difficulté supplémentaire vient aussi du fait que la bibliothèque n'a pas toujours la main sur cet aspect de son activité : prestataires extérieurs pour l'entretien, politique de la collectivité pour le tri sélectif par exemple.

Si l'on se concentre sur la chaîne du livre au sein de la bibliothèque, celle-ci a aussi un impact sur l'environnement. Les achats de livres génèrent bien sûr des transports. Le fait de couvrir les livres ajoute à la quantité de matériaux plastiques présents dans la bibliothèque. L'impact de la technologie RFID sur l'environnement reste par ailleurs aujourd'hui assez méconnu, faute d'études notamment sur l'impact environnemental des matériaux présents dans les puces RFID[3]. Enfin, la fin de vie des livres désherbés pose là encore un problème très particulier de déchets, même

[1] CARR, Mary M. *The green library planner: what every librarian needs to know before starting to build or renovate*. Lanham: The scarecrow press, 2013, p. 77. [Traduit par nous].

[2] ADEME. Produits chimiques des ménages. Synthèse. Paris : ADEME éditions, 2016, p. 20. Disponible en ligne : < http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/produits-chimiques-donnees2015-synthese_8907.pdf>.

[3] L'agence française de sécurité sanitaire avait publié un avis sur les impacts sanitaires de la RFID en 2009. Voir : AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL. *Avis relatif à l'évaluation des impacts sanitaires des systèmes d'identification par radiofréquences (RFID)*. [En ligne]. (Modifié en janvier 2009). Disponible sur : < https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2005et0013Ra.pdf>.

(cc) BY-NC-ND

s'ils sont recyclables : « Les livres pilonnés sont majoritairement récupérés et recyclés, principalement en cartons d'emballage ou en papier d'hygiène »[1]. Qu'en est-il cependant des couvertures plastiques et des puces RFID éventuellement présentes sur les livres désherbés ? Le propos n'est ici évidemment pas de répondre à cette question qui devrait faire l'objet d'une étude poussée, mais plutôt de l'aborder pour montrer que les déchets générés par une bibliothèque sont plus variés qu'il n'y paraît et qu'il est très difficile d'avoir une vision claire de leur devenir.

2. L'enjeu de l'éducation à l'environnement

Le lien entre les bibliothèques et les questions environnementales ne se limite pas à leur impact sur l'environnement. En effet, l'éducation à l'environnement est un enjeu dont les bibliothèques peuvent se saisir. L'éducation aux enjeux environnementaux est tout d'abord inscrite dans la Charte de l'environnement qui a valeur constitutionnelle : « Article 9 : L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte »[2]. Par ailleurs, la stratégie nationale de développement durable met en avant la nécessité d'une formation sur les enjeux environnementaux. Cet accent mis sur la nécessité de sensibiliser chacun et chacune aux enjeux du développement durable et de susciter des vocations et des engagements en faveur de la transition écologique dénote un volontarisme qui va encore plus loin que l'objectif 17 de l'Agenda 2030 (« partenariats pour atteindre ces objectifs »). L'axe 7 en particulier, « Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable » est décliné en priorités qui mettent en avant la nécessité de :

> Poursuivre et d'amplifier l'intégration des enjeux dans l'éducation scolaire, péri et extra-scolaire et la formation supérieure, et au-delà de mobiliser et de s'appuyer sur toute la diversité des approches éducatives (accueils et loisirs jeunesse, activités culturelles, artistiques et sportives, initiatives citoyennes, sensibilisation des consommateurs, etc.)[3].

[1] BUREAU D'ANALYSE SOCIÉTALE POUR UNE INFORMATION CITOYENNE (BASIC). *Un livre français. Évolutions et impacts de l'édition en France*, p. 5. [En ligne]. (Modifié le 01/01/17). Disponible sur : < http://lebasic.com/wp-content/uploads/2017/09/Rapport-ECLM_20170912.pdf>.

[2] *Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement.* [En ligne] Journal Officiel n°0051, 2 mars 2005, p. 3697. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004>.

[3] *Ibid.,* p. 90.

(cc) BY-NC-ND

Figure 6. Axe 7 de la stratégie nationale de transition écologique vers le déeloppement durable. Source : Ministère de la transition écologique et solidaire. Disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20La%20stratégie.pdf>.

Comme le rappelle l'article consacré à ce sujet sur le site du Ministère de l'Éducation nationale, « l'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements »[1]. En 2013, la loi de refondation de l'école a inscrit l'éducation à l'environnement en tant que mission de l'école :

> Art. L. 312-19.-L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux.
>
> Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles[2].

La même année est lancée la labellisation E3D à laquelle peuvent prétendre les établissements scolaires qui ont intégré une démarche de développement durable

[1] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. L'éducation au développement durable. Dans : *Site internet du Ministère de l'éducation nationale*. (Modifié en décembre 2017). Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au-developpement-durable.html>.

[2] *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*. Journal Officiel n°0157 du 9 juillet 2013, p. 11379. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>.

(cc) BY-NC-ND

dans leur fonctionnement et leurs programmes[1]. La coopération entre l'éducation nationale et le ministère de l'écologie a été actée par la signature d'un accord-cadre en 2010. Cet engagement fort de l'Éducation nationale dans l'éducation à l'environnement a aussi donné lieu à la mise en place d'un pôle national de compétences et de ressources sur l'éducation au développement durable géré par le Canopé d'Amiens en 2007. Ce pôle met à disposition de tous les intéressés des ressources pédagogiques sur l'éducation au développement durable en ligne via son site internet[2].

La stratégie nationale cherche donc à amplifier l'éducation à l'environnement, mais à aussi à élargir son périmètre en l'intégrant dans le monde péri et extra-scolaire. Diversifier les approches de l'éducation à l'environnement en fait un enjeu à saisir pour les bibliothèques et ce d'autant plus que les scolaires sont un de leurs publics importants. Le rapport du ministère de la Culture sur les bibliothèques de 2015 montre bien la forte proportion de bibliothèques à avoir mis en place des partenariats avec des écoles.

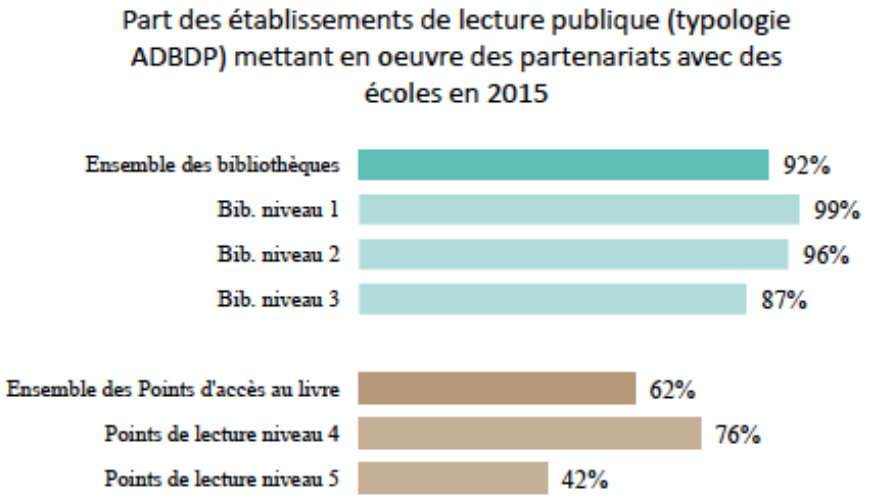

Figure 7. Part des bibliothèques à avoir mis en œuvre des partenariats avec des écoles en 2015[3].

Ces partenariats ont été d'autant plus nombreux dans le cadre des TAP (temps d'accueil périscolaires) mis en place par la réforme des rythmes scolaires de 2013.

[1] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Labellisation E3D. Dans : *Site internet d'Éduscol*. [En ligne]. Disponible sur : < http://eduscol.education.fr/pid25547/mise-oeuvre-partenariat.html>.

[2] PÔLE NATIONAL DE COMPÉTENCES ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE. *Site internet du pôle national de compétences.* [En ligne]. (Modifié en 2017). Disponible sur : < https://canope.ac-amiens.fr/edd/>.

[3] MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2015. Synthèse nationale*. Paris, 2017, p. 46. Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-Donnees-d-activite-2015>.

BY-NC-ND

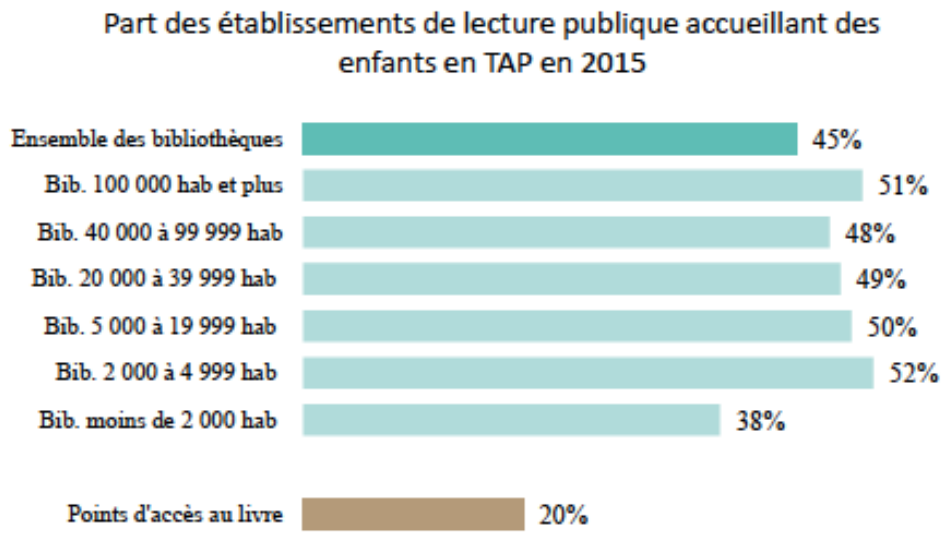

Figure 8. Part des bibliothèques à accueillir des enfants en TAP en 2015[1].

Ces chiffres importants montrent le rôle des bibliothèques dans le temps périscolaire et témoignent bien de leur rôle crucial en tant qu'actrices du péri et extra-scolaire.

Par ailleurs, les questions environnementales représentent un enjeu informationnel. La convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement de 1998 reconnait cet aspect :

> Afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention[2].

Plus récemment, dans la stratégie nationale de développement durable, la priorité n°3 qui concerne l'accès à l'information en matière d'environnement, implique que les institutions qui ont des missions de diffusion de l'information doivent être actrices de cette stratégie :

> Les divers lieux de construction et de diffusion de la connaissance (établissements d'enseignements supérieurs, réseaux d'éducation populaire et centres de ressources

[1] MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2015. Synthèse nationale*. Paris, 2017, p. 46. Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-Donnees-d-activite-2015>.

[2] *Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.* Aarhus, 1998. Disponible en ligne : < https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf>.

BY-NC-ND

> scientifiques, fédérations syndicales et professionnelles, associations et fondations, agences publiques,) doivent se rapprocher pour faire progresser ensemble la diffusion d'une connaissance actualisée et vulgarisée, adaptée au plus grand nombre de citoyens, sur tous les grands défis contemporains[1].

Le fait de le mentionner de nouveau dans les objectifs de la stratégie nationale montre l'importance accordée à cet aspect. Si les bibliothèques ne sont pas spécifiquement nommées, il est aisé de faire le lien entre cette priorité de la stratégie nationale et le rôle que peuvent jouer les bibliothèques dans la diffusion d'informations sur le sujet des enjeux environnementaux. Lieux de construction et de diffusion de la connaissance par excellence, les bibliothèques peuvent s'appuyer sur ce point de la stratégie nationale pour s'emparer du sujet. Harri Sahavirta, exposant les réalisations de sa bibliothèque de Valilla en Finlande dans ce domaine, mettait déjà en avant le rôle primordial que doivent jouer les bibliothèques dans la diffusion d'une information fiable sur les questions environnementales car « avec l'augmentation de la quantité d'information, il devient de plus en plus difficile de trouver des connaissances pertinentes et fiables »[2]. Récemment, le journal *Le Monde* consacrait un article aux *fake news* sur l'environnement, mettant en avant leur nombre et leurs caractéristiques particulières, et invitant à la vigilance :

> Il faut s'en souvenir : en matière d'environnement, les fausses nouvelles cachent leur vraie nature sous le masque de la complexité et sont souvent interprétées comme l'expression d'un débat légitime. Elles se diffusent donc, par capillarité, avec une déprimante facilité. Sur la question climatique, tous les journaux, toutes les chaînes de télévision et de radio, la plupart des grandes maisons d'édition ont diffusé (et parfois continuent à le faire) des tombereaux de « fake news » qui ont altéré nos choix démocratiques aussi sûrement que les calomnies visant des responsables politiques[3].

En effet, la diffusion de nombreuses *fake news* sur les questions environnementales rend nécessaire l'existence d'institutions qui garantissent des informations objectives. Les questions environnementales sont donc un enjeu en ce qui concerne l'information, mission des bibliothèques. Cela rejoint le lien qui existe entre bibliothèques et citoyenneté, et le fait que certaines bibliothèques publiques sont devenues aujourd'hui des lieux du débat citoyen. Récemment lors d'une journée d'étude de l'ABF Nord-Pas-de-Calais consacrée à ce sujet, plusieurs bibliothèques ont mis en évidence leur rôle d'information sur des sujets d'actualité, et leurs « missions de lieu-ressources pour le citoyen de demain »[4]. Les questions environnementales faisant partie des sujets d'actualité, il paraît logique que les bibliothèques puissent s'en emparer pour les intégrer aux grands débats et questionnements actuels qu'elles traitent par ailleurs. Lorsqu'elle rend compte des

---

[1] *Ibid.,* p. 94.

[2] SAHAVIRTA, Harri. Showing the green way: advocating green values and image in a Finnish public library. *IFLA Journal*, 2012, vol. 38, n° 3, p. 239-242. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2011/109-sahavirta-en.pdf >. [Traduit par nous].

[3] FOUCART, Stéphane. Les "fake news" sur l'environnement se parent bien souvent des beaux atours du débat scientifique. *Le Monde*, 13/01/18. Disponible en ligne : < http://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/13/les-fake-news-sur-l-environnement-se-parent-bien-souvent-des-beaux-atours-du-debat-scientifique_5241262_3232.html>.

[4] DE SOUZA, Isabelle. Bibliothèques et citoyenneté. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n° 11. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliotheques-et-citoyennete_67524>.

(cc) BY-NC-ND

résultats d'un atelier sur la bibliothèque troisième lieu en milieu rural, Amandine Jacquet mentionne les questions écologiques. L'axe « citoyenneté et civisme », faisant partie de la partie « revitalisation du lien social » comprend en effet les pistes suivantes :

> Cette démarche d'implication de la population peut être à l'initiative d'une réflexion sur les biens communs, la gestion collective et l'implication à tous les niveaux dans la gestion de la commune. En cela, la bibliothèque peut aider à développer la citoyenneté et le civisme :
>
> Quelques pistes :
>
> - Pour se réapproprier la politique : débat de société à la bibliothèque autour de l'économie, la mondialisation, l'actualité politique, l'écologie, l'écocitoyenneté…
> « Habiter sa commune, son territoire en comprenant et en étant acteur de ce qui s'y passe. Mieux connaître son lieu de vie, le respecter et participer à la réflexion pour une meilleure vie commune » peuvent être des objectifs de la commune et de la bibliothèque en ce qui concerne les habitants[1].

L'évolution des bibliothèques de lecture publique vers d'autres modèles parfois qualifiés de « troisième lieu », qui placent davantage la bibliothèque au sein de sa communauté et lui adjoignent « une ambition citoyenne forte, celle de redonner de la vigueur au lien social, de recréer une vie collective, de réenchanter la vision du monde et des autres, de donner accès à une culture enthousiasmante, vivante, excitante »[2], constitue un terreau fertile pour faire entrer les questions environnementales au sein de la bibliothèque, au même titre que d'autres questions de société, dans une logique d'information et de discussion.

Établissements consommant de l'énergie et produisant des déchets, les bibliothèques peuvent donc aborder les questions environnementales sous l'angle des conséquences de leur fonctionnement sur l'environnement. Mais elles peuvent aussi s'en emparer comme de nouvelles possibilités de remplir leurs missions d'information citoyenne, et comme autant d'éléments qui rejoignent leur « vocation à changer le monde »[3]. Ce sont ces deux aspects qui font qu'elles se trouvent à la croisée des problématiques soulevées par ces questions.

[1] JACQUET, Amandine. La bibliothèque troisième lieu en milieu rural. Dans : JACQUET, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : ABF, 2015, p. 95.

[2] SERVET, Mathilde. La bibliothèque troisième lieu loin des clichés : l'humain au cœur de la bibliothèque. Dans : JACQUET, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : ABF, 2015, p. 42.

[3] *Ibid.*

(cc) BY-NC-ND

II. AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT EN BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Qu'il s'agisse de réduire leur impact environnemental ou de mettre en place des actions de sensibilisation à destination de leurs publics sur les questions d'écologie, plusieurs bibliothèques de lecture publique françaises se préoccupent des enjeux environnementaux. Nous verrons donc dans cette partie comment il est possible d'agir pour l'environnement en bibliothèque à travers divers exemples. Dans un premier temps nous nous concentrerons sur les bâtiments des bibliothèques et les éco-gestes qui peuvent y être développés. Dans un second temps nous analyserons plusieurs actions de sensibilisation et d'information dans différentes bibliothèques et à destination de publics variés.

A. BATIMENTS ET ECO-GESTES

1. Réduire l'impact environnemental des bâtiments des bibliothèques

Il existe de multiples moyens de réduire l'impact environnemental des bâtiments des bibliothèques. Nous en distinguerons ici trois : construire un bâtiment neuf répondant aux normes environnementales actuelles, construire un bâtiment neuf en réhabilitant un ancien bâtiment qui n'était pas une bibliothèque, rénover une bibliothèque pour diminuer son impact environnemental. Il ne s'agit pas de prétendre à l'exhaustivité mais de mettre en lumière des exemples phares pour montrer la diversité des moyens de construire de manière durable, et la créativité architecturale dans le domaine des bibliothèques françaises actuelles.

En ce qui concerne la construction de bâtiments neufs, les bibliothèques, comme tous les édifices publics, sont régies par un certain nombre de normes. Malgré le fait qu'il n'y ait pas de véritable obligation environnementale en matière de construction ou de rénovation de bibliothèques, nombre d'entre elles prennent en compte ces critères. En France, la législation qui encadre les constructions de bâtiments neufs est la réglementation thermique 2012 — la réglementation thermique 2020 est encore en phase d'expérimentation. Contrairement à la plupart des bâtiments neufs, les bibliothèques municipales construites depuis l'application de la réglementation thermique 2012 n'y sont pas soumises. Cette réglementation qui détermine les performances énergétiques des nouvelles constructions ne s'applique pas aux bibliothèques car elles sont considérées comme des « bâtiments ou parties de bâtiment qui, en raison de contraintes spécifiques liées à leur usage, doivent garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air, et nécessitant de ce fait des règles particulières »[1]. Le document

[1] MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE. Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments. *Journal officiel n°0250*, 27 octobre 2010, p. 19260. Disponible en ligne : < https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022959397&categorieLien=id>.

(cc) BY-NC-ND

rédigé conjointement par l'ADEME et le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), précise en effet le périmètre d'application de la réglementation thermique :

> Hors champ d'application de la RT 2012 : Certains usages de bâtiment ne sont pas soumis à la réglementation thermique 2012 en raison des spécificités liées à leurs usages (Hygrométrie, apports internes, grande variabilité de l'occupation...) qui ne permettent pas de définir un scénario conventionnel. Bien évidemment, ces bâtiments peuvent mettre en œuvre des stratégies pour prendre en compte les enjeux de réductions des consommations d'énergie et leur conception nécessite de tenir compte de ces enjeux. Ce sont les […] médiathèques et bibliothèques municipales […][1].

Cependant, la loi de transition énergétique pour une croissance verte a donné une impulsion importante en matière de construction publique puisque son article 8, plus incitatif que véritablement contraignant comporte l'alinéa suivant :

> Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale.
>
> Des actions de sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'énergie sont mises en place auprès des utilisateurs de ces nouvelles constructions.
>
> Les collectivités territoriales peuvent bonifier leurs aides financières ou octroyer prioritairement ces aides aux bâtiments à énergie positive ou qui font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale[2].

Un décret précise ensuite les caractéristiques de ces bâtiments :

> Article 1 : […] Les bâtiments neufs sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales sont considérés à haute performance environnementale dès lors qu'ils respectent d'une part, l'exigence de performance du a ci-dessous et d'autre part, deux des critères de performance énumérées au b, c, et d ci-dessous :
>
> a) La quantité des émissions de gaz à effet de serre au cours de l'ensemble du cycle de vie du bâtiment est inférieure à un seuil exprimé en kilogrammes d'équivalent dioxyde de carbone par mètre carré, fixé par arrêté ;
>
> b) La quantité de déchets de chantier valorisés pour la construction du bâtiment est supérieure à un seuil fixé par arrêté ;
>
> c) Le bâtiment comporte une part minimale de matériaux faiblement émetteurs en composés organiques volatils et les installations de ventilation font l'objet d'une démarche qualité prévue par arrêté ;

[1] ADEME, CSTB, MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT, MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. *Réglementation thermique des bâtiments neufs. Fiche d'application : comment identifier l'usage d'un bâtiment et l'exigence associée ?* [En ligne]. (Modifié le 08/06/15). Disponible sur : < http://www.rt-batiment.fr/fileadmin/documents/RT2012/fiches_applications/2015-06-08_FA_usage_batiment.pdf>, p. 4.

[2] *Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*. Journal Officiel n°0189, 18 août 2015, p. 14263. Disponible en ligne : < https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>.

BY-NC-ND

> d) Le bâtiment comprend un taux minimal de matériaux biosourcés mentionnés à l'article R. 111-22-3, fixé par arrêté.
>
> Article 2 : […] Le bâtiment neuf sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales est considéré à énergie positive dès lors qu'il vise l'atteinte d'un équilibre entre sa consommation d'énergie non renouvelable et sa production d'énergie renouvelable injectée dans le réseau, dont le bilan énergétique est inférieur à un seuil défini par arrêté, qui peut être modulé en fonction de la localisation, des caractéristiques et de l'usage de la construction.
>
> Ce bilan est défini par la différence, exprimée en énergie primaire, entre la quantité d'énergie qui n'est ni renouvelable, ni de récupération, consommée par le bâtiment et la quantité d'énergie renouvelable ou de récupération produite et injectée dans le réseau par la construction et ses espaces attenants. Les énergies renouvelables et de récupération sont celles définies aux 1° et 2° de l'article R. 712-1 du code de l'énergie. Le bilan énergétique porte sur l'ensemble des usages énergétiques dans la construction[1].

Plus spécifiquement, le ministère de la Culture, cherche aussi à jouer ce rôle incitatif en matière de construction : « Il est difficile pour l'État d'avoir un rôle contraignant, il s'agit plutôt d'un rôle incitatif notamment à travers l'attribution d'un critère bonificatif dans le cadre de la dotation générale décentralisée »[2]. En effet, comme l'explique Véronique Heurtematte :

> La contribution du ministère de la Culture et de la Communication en la matière se résume à l'application d'un bonus aux subventions qu'il attribue, via les Drac, aux projets de construction de bibliothèques quand ces derniers intègrent des objectifs écologiques. Sur ce terrain, où, certes, les élus sont souverains dans leurs décisions, le ministère n'a émis aucune recommandation ou préconisation[3].

Il convient de noter cependant que s'il est vrai qu'il n'existe pas de contrainte, le ministère de la Culture a formulé des recommandations en matière de construction environnementale. Les deux dernières éditions de *Concevoir et construire une bibliothèque*, contiennent des préconisations relatives au développement durable : « Afin de limiter l'impact environnemental de la bibliothèque, il est impératif de proposer des réponses en accord avec les nouvelles règles fixées par le Grenelle I en 2007 »[4]. L'édition de 2016 insiste davantage sur ce point :

> Un projet environnemental est à définir pour toute construction envisagée. Celui-ci s'articule autour des enjeux définis comme prioritaires que sont les questions des ressources

[1] *Décret n° 2016-1821 du 21 décembre 2016 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales*. Journal Officiel n°0298, 23 décembre 2016, texte n° 59. Disponible en ligne : < https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033675388&categorieLien=id>.

[2] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[3] HEURTEMATTE, Véronique. Bibliothèque : Le défi HQE. *Livres hebdo*, 27/11/2015, n° 411, p. 22.

[4] MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet au fonctionnement,* Antony : Editions du Moniteur, 2011, p. 51.

(cc) BY-NC-ND

(l'énergie, l'eau, les déchets), la santé (usage et qualité des espaces), les relations du projet à son territoire (flux, déplacements, biodiversité, site), le développement économique et solidaire, ainsi que la conduite du projet de sa conception à sa gestion de vie[1].

Comme le rappelle Nicolas Georges, il s'agit dans ces deux ouvrages non pas de formuler des obligations, ce qui est impossible dans un contexte où « la lecture publique est une compétence largement décentralisée », mais « d'initier, de proposer, de dialoguer et de mettre à disposition des outils de travail et d'aide à la décision pour les porteurs de projets »[2]. La volonté du ministère de diffuser des informations sur ces questions s'est aussi manifestée lors de l'organisation d'une journée d'étude le vendredi 13 octobre 2017, dans le cadre des journées nationales de l'architecture, intitulée « Paroles d'architectes : l'architecture des bibliothèques, transformations durables ». Durant cette journée, le ministère de la Culture a rappelé son engagement dans le développement durable et plusieurs architectes ont présenté leurs réalisations.

En outre, différents démarches ou labels visent à encourager la construction de bâtiments à faible impact environnemental. Ils n'ont pas non plus de valeur contraignante mais fournissent des indicateurs à qui désire programmer une construction plus verte. C'est tout d'abord le cas de la démarche Haute qualité environnementale (HQE). L'association HQE, qui a récemment fusionné avec France GBC, porte, promeut et fait évoluer le cadre de référence de la démarche HQE, qui se décline en quatre engagements et objectifs. Le nouveau cadre de référence récemment mis en place a vocation à remplacer les 14 cibles qui le caractérisaient initialement. Le nom HQE n'est pas libre de droit, et s'il est possible de suivre le cadre de référence sans contrepartie, la certification HQE n'est effectuée que par des organismes certificateurs comme Certivéa ou Cerqual par exemple[3]. Ces certifications tenaient compte dans l'ancien modèle HQE de certains niveaux de performance dans les 14 cibles : pour être certifié HQE il fallait avoir un niveau très performant dans au moins trois cibles, performant dans trois cibles et niveau de base dans les sept restantes[4]. S'il existe d'autres cadres de certifications comme le standard nord-américain LEED ou britannique BREEAM, c'est la HQE qui est la plus couramment utilisée en France[5]. La démarche HQE est globale et ne prend pas seulement en compte les enjeux environnementaux mais aussi la qualité de vie, la performance économique et le management responsable :

---

[1] MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet au fonctionnement,* Antony : Editions du Moniteur, 2016, p. 68.

[2] MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet au fonctionnement,* Antony : Editions du Moniteur, 2011, p. 10.

[3] ALLIANCE HQE GBC FRANCE. *Site internet de l'alliance HQE GBC France.* [En ligne]. (Modifié en janvier 2018). Disponible sur : < http://www.hqegbc.org/accueil/>.

[4] HEURTEMATTE, Véronique. Bibliothèque : Le défi HQE. *Livres hebdo*, 27/11/2015, n° 411, p. 23.

[5] GREEN SOLUCE, FRANCE GBC. *Baromètre de la certification environnementale. 2016.* [En ligne]. (Modifié en 2016). Disponible sur : < http://www.hqegbc.org/wp-content/uploads/2016/07/BAROMETRE-2016-VERSION-FINALE.pdf>.

BY-NC-ND

Figure 9. Engagements de la démarche HQE[1].

Le respect de l'environnement figure parmi les quatre engagements de la démarche HQE. Trois objectifs lui sont liés :

- Objectif n° 4 : une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles
- Objectif n° 5 : la limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique
- Objectif n° 6 : une prise en compte de la nature et de la biodiversité[2].

Parallèlement, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a donné naissance à une nouvelle démarche, E+C-, pour bâtiment à énergie positive et réduction carbone qui peut donner lieu à labellisation. Cette démarche est actuellement en phase d'expérimentation et vise à « préparer la construction des bâtiments performants aux standards de demain » et à « servir de moteur à

[1] ALLIANCE HQE GBC FRANCE. *Site internet de l'alliance HQE GBC France*. [En ligne]. (Modifié en janvier 2018). Disponible sur : < http://www.hqegbc.org/accueil/>.

[2] ALLIANCE HQE GBC FRANCE. *Cadre de référence du bâtiment durable de l'association HQE*. [En ligne]. (Modifié en mai 2015). Disponible sur : < http://www.hqegbc.org/wp-content/uploads/2015/05/2015-05-Brochure_cadre_de_ref.pdf>.

BY-NC-ND

l'innovation dans le champ du bâtiment »[1]. Un label peut être délivré si le bâtiment répond à un certain nombre de critères notamment énergétiques. Pour plus de facilité, le label HQE a intégré les critères énergie et carbone de cette nouvelle démarche de construction : « Dans un souci de simplification pour les acteurs, les certifications HQE sont calés sur E+C- pour les thèmes énergie et carbone. Ainsi, il sera plus facile pour tous d'embarquer la qualité de vie et la performance économique avec la transition environnementale »[2].

Quels que soient les choix qui sont faits en la matière, et malgré l'absence de contrainte véritable, les bibliothèques de lecture publique françaises sont engagées dans la voie du respect de l'environnement depuis de nombreuses années. Fanny Clain rappelle en effet que « le premier projet de bibliothèque HQE en France est celui de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), qui a été lancé en 1996, pour une ouverture de la médiathèque en 2001 »[3] et que :

> Les bibliothèques municipales, bien qu'ayant initié le mouvement vers la HQE, ne s'engagent vraiment dans la démarche qu'à partir des années 2000 : le projet de la médiathèque de Sainte-Luce-sur-Loire (Loire-Atlantique), lancé en 2001, est le premier à faire suite au projet de Mouans-Sartoux et ouvre la voie à de nombreuses autres réalisations HQE pour les bibliothèques de lecture publique[4].

Si son mémoire, rédigé en 2009, ne prétend pas à l'exhaustivité, plusieurs bibliothèques HQE y sont citées, signe d'un tournant dans les constructions de bibliothèques, à tel point que l'on peut parler de « nouveau modèle architectural » des bibliothèques[5]. Les constructions de bibliothèques postérieures à la rédaction de son mémoire montrent effectivement une continuité dans les préoccupations environnementales, et ce quelle que soit la taille de l'établissement. C'est tout d'abord le cas de la nouvelle médiathèque d'Angoulême, l'Alpha, ouverte au public en décembre 2015. Cette bibliothèque de 5600 m^2 répond à 4 cibles HQE de manière « très performante » et dépasse donc le minimum nécessaire à la certification. Ce sont : la relation harmonieuse du bâtiment avec l'environnement immédiat, la gestion de l'énergie, le confort hygrothermique et le confort acoustique. Le chauffage et le rafraîchissement sont obtenus au moyen du processus de géothermie, composé de 19 sondes enfoncées à près de 100 m de profondeur. Le tout est contrôlé par un logiciel de gestion centralisée. Si la première année a été marquée par de

[1] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. *Construire ensemble la réglementation énergétique et environnementale de demain. Plaquette de présentation.* [En ligne]. (Modifié en juillet 2017). Disponible sur : < http://www.batiment-energiecarbone.fr/wp-content/uploads/2018/01/Plaquette-EC-27.11.2017.pdf>.

[2] ALLIANCE HQE GBC FRANCE. *Site internet de l'alliance HQE GBC France.* [En ligne]. (Modifié en janvier 2018). Disponible sur : < http://www.hqegbc.org/accueil/>.

[3] CLAIN, Fanny. *Constructions HQE : un nouveau modèle architectural pour les bibliothèques ?* [En ligne]. Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2010. Disponible en ligne < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48290-constructions-hqe-un-nouveau-modele-architectural-pour-les-bibliotheques.pdf >.

[4] *Ibid.,* p. 25.

[5] *Ibid.*

(cc) BY-NC-ND

nécessaires réglages et donc un fonctionnement parfois aléatoire, la régulation thermique fonctionne bien désormais[1].

Figure 10. Médiathèque l'Alpha. Angoulême[2].

La construction de ce bâtiment exemplaire a bénéficié d'un terrain favorable au propre comme au figuré : « La collectivité a une démarche écologique depuis quelques années, de plus, le terrain était propice à la géothermie »[3]. Selon Jonathan Gadesaud, ce bâtiment est un geste fort, car il est très innovant qu'un bâtiment ait à la fois un système de géothermie et de gestion technique centralisé[4].

Un autre projet témoigne de la vitalité des constructions à faible impact environnemental dans le monde des bibliothèques : la médiathèque Montaigne de Frontignan qui a ouvert en mars 2015. La responsable de la médiathèque met l'accent sur l'exemplarité du bâtiment comme un axe fort dès le moment de sa conception :

> [Le bâtiment] se devait d'être exemplaire tant sur le plan architectural qu'environnemental. Il a d'ailleurs obtenu trois brevets attestant de ses qualités énergétiques : certification Haute Qualité Environnementale, label Bâtiment Basse Consommation BBC EFFINERGIE et

[1] Entretien avec Jonathan Gadesaud, responsable du bâtiment l'Alpha, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 22/09/17.

[2] GRAND ANGOULÊME. *Site de la médiathèque*. [En ligne]. Disponible sur : http://www.lalpha.org/fr/lalpha/page/decouvrez-lalpha#.WmihvSN7S9Z>.

[3] Entretien avec Jonathan Gadesaud, responsable du bâtiment l'Alpha, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 22/09/17.

[4] *Ibid.*

BY-NC-ND

reconnaissance niveau Or en conception et en réalisation par BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens)[1].

Figure 11. Médiathèque Montaigne de Frontignan. Crédits : Didier Boy de la Tour[2].

Lauren

Ici, c'est le béton qui permet la principale régulation thermique. Ces deux bibliothèques sont deux exemples parmi d'autres — médiathèque Marguerite Yourcenar dans le XV^e^ arrondissement de Paris, médiathèque Vaclav Havel dans le XVIII^e^ arrondissement, médiathèque de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine), ou encore de Betton (Ille-et-Vilaine) — qui montrent que malgré l'absence de contrainte, les nouvelles bibliothèques sont très souvent construites selon une démarche environnementale. Peut-être cela peut-il s'expliquer en partie, comme l'écrit t Pérat, par le fait que la démarche environnementale peut être considérée comme une stratégie pour les bibliothécaires ayant un rôle à jouer au moment de la phase de programmation, pour obtenir gain de cause sur des exigences de confort qui pourraient être des sujets sensibles dans un contexte budgétaire contraint :

> Il faut aussi mentionner l'usage stratégique qui peut être fait du programme, et les précautions qui sont à prendre à ce propos. En mettant en avant certains aspects du programme, le bibliothécaire peut obtenir satisfaction sur des points que les restrictions budgétaires rendent souvent sensibles. À ce propos Fanny Clain déclare : « la démarche HQE se présente comme une opportunité pour les bibliothécaires au sens où elle impose de traiter de façon au moins correcte des points de confort auxquels la profession est attachée

[1] DE MAUPEOU, Geneviève. À Frontignan, une médiathèque éco-responsable qui favorise la sociabilité. Dans : *Site internet de la BPI*. [En ligne]. (Modifié le 08/11/17). Disponible sur : < http://pro.bpi.fr/metier/a-frontignan-une-mediatheque-eco-responsable-qui-favorise-la-sociabili>.

[2] Photographie aimablement transmise par l'agence Tautem Architecture avec autorisation d'utilisation dans le cadre de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

> vis-à-vis de ses usagers, et qui pourraient être traités de façon plus économique dans une construction traditionnelle ». En effet, la qualité environnementale concerne tout autant l'impact du bâtiment sur l'homme que sur l'environnement naturel, c'est pour cette raison que Laurent Matejko considère qu'il est intéressant de l'inscrire dans le programme : « car une fois que tout cela a été défini dans le programme, qui est une bible pour nous, les architectes doivent en faire leur affaire». Par ce positionnement stratégique, on peut s'assurer d'un confort optimal, sur le plan hygrothermique, mais aussi visuel, acoustique, et même olfactif[1].

Cela peut sans doute aussi s'expliquer par le fait que la construction d'une nouvelle bibliothèque représente souvent pour la collectivité un symbole fort. Construire un bâtiment à faible impact environnemental est donc aussi par ce moyen un geste politique, comme c'est le cas par exemple à Angoulême.

Construire de manière à réduire l'impact environnemental du bâtiment ne veut pas toujours dire construire *ex nihilo*. La journée d'étude organisée par le ministère de la Culture à la cité de l'architecture et du patrimoine le 13 octobre 2017 l'a bien démontré puisque tous les architectes invités avaient travaillé sur des bâtiments déjà existants. Trois d'entre eux avaient notamment travaillé sur des réhabilitations de bâtiments qui n'étaient pas des bibliothèques auparavant : c'est le cas de Christophe Gautié (Flint Architectes) pour la médiathèque Aimé Césaire de La Courneuve, de Patrick Rubin (Canal architecture) pour la médiathèque François-Mitterrand-Les-Capucins de Brest et de Françoise Sogno (Sogno architecture) pour la bibliothèque Oscar Niemeyer du Havre. Si cette dernière a pris place dans un ancien centre culturel, les deux autres sont des réhabilitations d'anciens sites industriels situés dans des quartiers en reconversion. La médiathèque de la Courneuve est située dans les anciennes usines Mecano de la ville, véritable patrimoine industriel puisqu'elles ont été en fonction de 1914 à 1977[2].

[1] PÉRAT, Laurent. *L'architecture des bibliothécaires. Fonctions spécifiques d'un corps de métier dans le processus architectural.* [En ligne]. Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2017, p. 54. Disponible en ligne <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67512-l-architecture-des-bibliothecaires.pdf>.

[2] PLAINE COMMUNE. Bienvenue à la médiathèque Aimé Césaire ! Dans : *Site internet de Plaine Commune*. [En ligne]. (Modifié le 14/01/15). Disponible sur : < http://www.plainecommune.fr/actualites/actualites/actualite-detaillee/article/bienvenue-a-la-mediatheque/#.WmiZJSN7S9Y>.

(cc) BY-NC-ND

Figure 12. Médiathèque Aimé Césaire. La Courneuve. Crédits : Manon Le Guennec.

Il en va de même pour la médiathèque François-Mitterrand-Les-Capucins de Brest, implantée dans les anciens ateliers de construction navale des Capucins au cœur d'un pôle culturel et de loisirs, dans un éco-quartier en développement.

(cc) BY-NC-ND

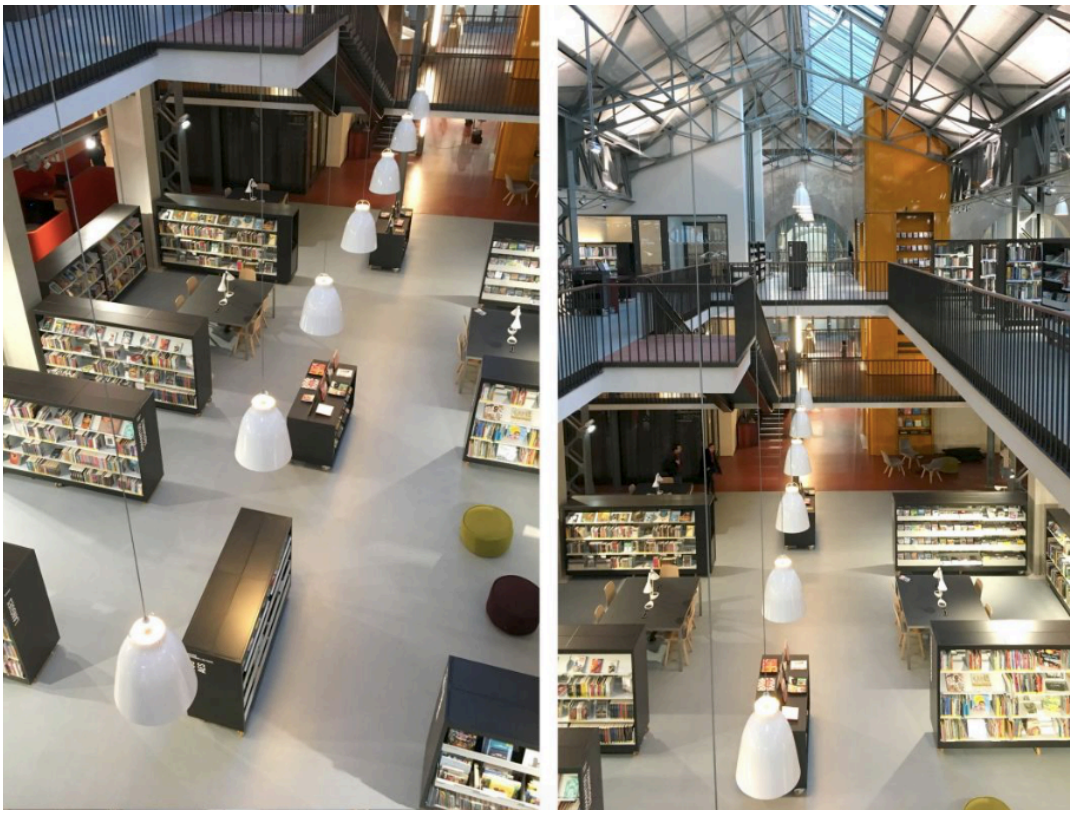

Figure 13. Médiathèque François-Mitterrand-Les-Capucins, Brest. Crédits : Canal Architecture, Valérie de Calignon[1].

À ce sujet, Christophe Gautié a souligné lors de la table ronde que l'architecture industrielle était durable car elle offre de multiples possibilités de réutilisation en raison de ses grands volumes[2]. Dans l'ouvrage collectif *The green library*, Petra Hauke et Klaus Ulrich Werner, après avoir présenté plusieurs exemples de ce type de réhabilitations tels que la bibliothèque municipale de Luckenwalde (Allemagne) construite dans une ancienne gare ou encore celle de Mössingen (Allemagne) dans une ancienne usine textile, écrivent à propos de ce qu'ils nomment la « bibliothèque de seconde main » :

> Ce qu'il y a de durable [dans une réhabilitation] a trait à l'écologie, au patrimoine, au renouvellement urbain et à l'aspect financier. Réutiliser un bâtiment ancien signifie moins d'emprise au sol, et moins de construction ; de plus, dans le cas d'un bâtiment historique, la réutilisation est un moyen particulier de conservation du patrimoine. C'est une solution d'avenir car en des temps de baisse de budget, l'investissement dans des nouveaux bâtiments est souvent plus difficile que la réhabilitation, le développement et l'amélioration[3].

[1] Utilisation dans le cadre de ce mémoire autorisée par l'agence Canal Architecture.

[2] À ce sujet, voir : MINISTÈRE DE LA CULTURE. Paroles d'architectes : l'architecture des bibliothèques, transformations durables. Dans : *Site internet du Ministère de la Culture*. [En ligne]. (Modifié le 03/10/17). Disponible sur :< http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Paroles-d-architectes-l-architecture-des-bibliotheques-transformations-durables>.

[3] HAUKE, Petra, WERNER, Klaus Ulrich. The second-hand library, a way of reducing the ecological footprint. Dans : HAUKE, Petra et alii (dir.). *The green library: the challenge of environment sustainability*. Munich : De Gruyter, 2013, p. 187-188. [Traduit par nous].

(cc) BY-NC-ND

La réhabilitation d'anciens bâtiments pour en faire des bibliothèques a donc un aspect durable et permet de réduire leur impact environnemental.

Enfin, il existe des moyens moins coûteux de réduire l'impact environnemental du bâtiment d'une bibliothèque : la rénovation. C'est la solution qui a été choisie pour la médiathèque de Moulins Communauté. Le bâtiment de la bibliothèque avait été construit dans les années 1980 et le chauffage reposait sur un plancher chauffant et des convecteurs[1]. Dans un souci d'optimisation des coûts, la direction des services techniques de la ville s'est préoccupée des dépenses énergétiques des bâtiments de l'agglomération parmi lesquels la médiathèque. Cette dernière a donc été rénovée par l'architecte Sébastien Loiseau (Basalt architecture) pour obtenir le label BBC rénovation (Bâtiment basse consommation) et inaugurée en 2013. Les travaux ont notamment été l'occasion de mettre en place un système de géothermie. La question des magasins de conservation — la médiathèque conserve des fonds patrimoniaux — a par ailleurs été problématique. En effet, il n'était pas prévu d'y installer un système de climatisation mais cela s'est imposé lorsque l'on s'est rendu compte que les magasins n'étaient pas assez ventilés[2]. L'entreprise EDF, qui considère que la médiathèque rénovée est un bâtiment pilote en matière de réduction de la consommation d'énergie et d'optimisation des coûts, y effectue un suivi tous les six mois. Cela nous a permis d'avoir connaissance des économies réalisées par la médiathèque en termes d'énergie grâce à sa rénovation. Pour le premier semestre 2017, les analyses ont démontré une diminution de 54% des dépenses énergétiques par rapport à celle de l'ancien bâtiment :

> Pour ces six premiers mois la consommation a été de 133 530kWh (43kWh/m², en baisse de 5%) pour un coût de 16 205 € TTC soit 5.17€ TTC/m² (en baisse de 7% par rapport à la moyenne) ce qui est satisfaisant. L'ancien bâtiment aurait consommé, avec les mêmes usages, environ 231 986kWh (74kWh/m²) pour un coût de 28 154€ TTC soit 8.98€TTC/m²[3].

Ces chiffres aussi impressionnants qu'encourageants montrent bien que la rénovation d'une bibliothèque avec la mise en place d'un système permettant une basse consommation énergétique permet de réduire drastiquement son impact environnemental.

2. Les éco-gestes en bibliothèque

Au-delà des bâtiments, il convient de s'intéresser aussi au fonctionnement quotidien de la bibliothèque. Comme l'écrit Fanny Clain :

> Il serait paradoxal d'arriver à une situation où les bâtiments de bibliothèques seraient performants du point de vue environnemental, sans que des pratiques éco-responsables ne

[1] Entretien avec Françoise Muller, directrice de la médiathèque communautaire de Moulins, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 06/10/17.

[2] *Ibid.*

[3] Analyse des consommations de la médiathèque de Moulins. Document EDF communiqué par la directrice de la médiathèque.

(cc) BY-NC-ND

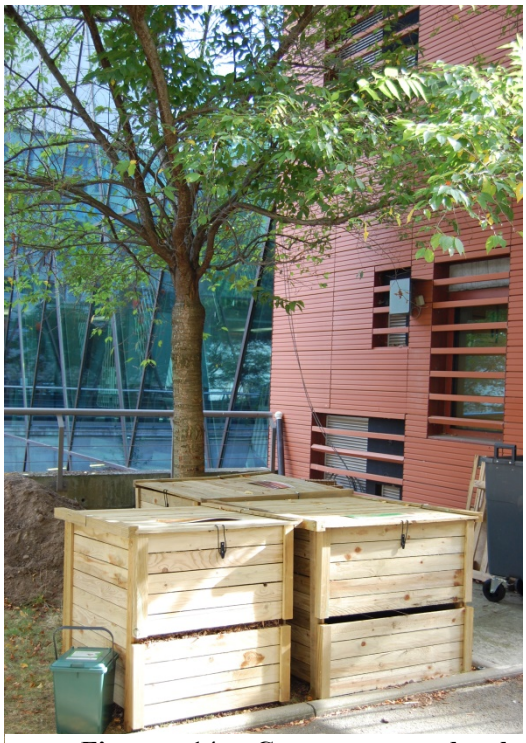

Figure 14. Composteurs de la médiathèque Marguerite Yourcenar (XVème arrondissement de Paris). Crédits photo : Médiathèque Marguerite Yourcenar.

soient adoptées de façon complémentaire dans le fonctionnement courant de l'établissement[1].

Ce que nous désignons par éco-gestes sont des gestes souvent simples et quotidiens qui permettent de réduire l'impact environnemental d'une activité. Ils peuvent concerner la réduction et le tri des déchets, la réduction de la consommation d'eau et d'énergie notamment. Il s'agit ici de montrer à travers certains exemples qu'il est possible de mettre en place des routines de travail plus respectueuses de l'environnement dans les bibliothèques. À cet égard, il existe divers degrés d'implication : d'un programme global comprenant plusieurs axes d'action à la préoccupation d'un seul aspect comme le recyclage du papier par exemple. À Moulins, une attention particulière a été portée au tri des déchets, lorsque la direction de la médiathèque a fait installer des poubelles spécifiques. D'après la directrice, le bilan est plutôt positif et « le tri du papier est désormais devenu un réflexe » pour les équipes[2]. D'autres bibliothèques ont fait de ces éco-gestes un axe de leur politique globale. À l'Alpha d'Angoulême, une démarche globale pour réduire la consommation de papier a été mise en place en lien avec le bâtiment HQE. Deux cuves de récupération d'eau de pluie permettent en outre de réduire la consommation d'eau pour l'arrosage des espaces verts. Par ailleurs, un composteur devrait être mis en place prochainement pour recueillir les déchets compostables de l'Alpha café, le restaurant de la bibliothèque[3]. À la médiathèque Marguerite Yourcenar dans le XV^{ème} arrondissement de Paris, bâtiment HQE et pôle écologie et développement durable de la ville, des routines de travail ont été instaurées : dans un souci de réduction des consommations d'énergie, les agents ont été invités à limiter leurs envois d'emails. Concernant les déchets, des poubelles à papier permettent de le recycler. La présence de composteurs dans le jardin à destination des personnels complète ce dispositif[4].

[1] CLAIN, Fanny. *Constructions HQE : un nouveau modèle architectural pour les bibliothèques ?* [en ligne]. Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2010, p. 68. Disponible en ligne < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48290-constructions-hqe-un-nouveau-modele-architectural-pour-les-bibliotheques.pdf >.

[2] Entretien avec Françoise Muller, directrice de la médiathèque communautaire de Moulins, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 06/10/17.

[3] Entretien avec Jonathan Gadesaud, responsable du bâtiment l'Alpha, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 22/09/17.

[4] Entretien avec Sophie Bobet, directrice adjointe de la médiathèque Marguerite Yourcenar, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 23/09/17.

(cc) BY-NC-ND

Par ailleurs, comme nous avons pu l'entendre lors d'un entretien, il ne fait aucun doute que « les bons élèves ont des projets de service qui intègrent ces éléments »[1], donnant alors plus de poids aux recommandations dans ce domaine. C'est par exemple le cas à Venelles dans les Bouches-du-Rhône. Dans le cadre d'un projet de nouvelle médiathèque, les personnels de la bibliothèque ont travaillé conjointement avec Amandine Jacquet à la rédaction d'un nouveau projet scientifique culturel et éducatif, le choix ayant été fait avec les élus de la ville de « bâtir ce projet sur les trois piliers du développement durable (écologique, social et économique) »[2]. En accord avec cette décision, le projet contient en effet trois axes qui reprennent ces piliers du développement durable. Ces axes sont déclinés en actions parmi lesquelles l'action 1 intitulée « sensibiliser la population au développement durable ». Les éco-gestes y ont une place importante : « Il est proposé d'avoir une empreinte la plus faible possible dans le fonctionnement de la médiathèque mais aussi dans celui du bâtiment dans son ensemble »[3]. Cela prend en compte des aspects très variés du fonctionnement de la bibliothèque :

> Une politique d'achat et de consommation responsable (inclusion dans les appels d'offres de clauses environnementales, recherche de dématérialisation pour toutes les procédures, gestion des déchets […], l'utilisation de gobelets en carton ou écodurables, l'utilisation de produits biologiques et/ou locaux dans les espaces de restaurations [sic], à acheter prioritairement dans les commerces et entreprises locales, l'utilisation de produits bénéficiant d'un label écologique pour le nettoyage des locaux et des objets, la mise en place de bonnes pratiques professionnelles telles que l'impression recto/verso […], l'extinction de l'écran voire de l'ordinateur pendant la pause déjeuner, le remplacement du matériel informatique lorsque celui-ci est réellement dépassé, le recyclage du matériel informatique[4].

La réflexion s'étend même aux pratiques professionnelles caractéristiques d'une bibliothèque puisque la médiathèque de Venelles s'engage à réduire son impact environnemental « en renonçant à la mise en place de couverture plastique sur les ouvrages, lorsqu'il est possible de s'en passer », « en choisissant un couvre-livre 100% biodégradable, compostable, auto-adhésif et repositionnable à volonté, résistant à l'eau, lorsqu'une couverture plastique est indispensable pour les ouvrages » et « en recyclant systématiquement les ouvrages désherbés (don, vente, ou recyclage du papier) »[5]. Concernant le fait de moins couvrir les livres, le Projet culturel scientifique éducatif et social est complété par une charte de l'équipement qui précise quels livres ne seront désormais plus couverts. Ce sont :

- Les dons tous formats
- Les livres de poche
- Les guides de voyage
- Les albums cartonnés

[1] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[2] Entretien avec Elisabeth Arquier, directrice de la médiathèque de Venelles, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 29/09/17.

[3] BIBLIOHÈQUE MUNICIPALE DE VENELLES. *Projet scientifique culturel éducatif et social de la médiathèque de Venelles*. Septembre 2016, p. 40. Disponible en ligne : < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67083-projet-scientifique-culturel-educatif-et-social-de-la-mediatheque-de-venelles.pdf>.

[4] *Ibid.,* p. 40-41.

[5] *Ibid.,* p. 41.

(cc) BY-NC-ND

- Les romans à forte rotation comme les « mussolevybourdin » et les policiers
- Les bandes dessinées adulte de grand format et à couverture rigide
- Les beaux livres à couverture rigide qui n'ont pas de Jacquette
- Les documentaires de certains secteurs à faible rotation comme : la philosophie (100), la religion (200), les sciences sociales (300), langues (400), littérature : essais (800)
- Les usuels.[1]

Si ces actions ont été formalisées dans l'optique de l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque, elles sont pour partie déjà mises en place par la bibliothèque actuellement. Par exemple pour ce qui concerne le papier, une ressourcerie récupère les livres désherbés et retraite le papier. Par ailleurs, des bacs de récupération du papier ont été installés dans les bureaux[2]. Le PSCES de la médiathèque de Venelles est un exemple de projet d'établissement très abouti dans sa réflexion sur l'impact environnemental de la bibliothèque. Parce que l'écologie a été définie comme un axe fort de la stratégie de l'établissement, les enjeux environnementaux sont pris en compte de manière très importante.

À une autre échelle, la Bibliothèque nationale de France a aussi depuis le début des années 2000 intégré les enjeux environnementaux à sa stratégie. En avril 2009 un guide pratique a été édité à destination des personnels pour qu'ils mettent en place des éco-gestes dans leur travail quotidien. Ce dernier, décliné en plusieurs chapitres, aborde à la fois le papier, les déchets, l'énergie et l'eau, les produits et la consommation, les pratiques, et présente quelques logos correspondant à des labels liés au développement durable. Les préconisations sont diverses : préférer les photocopies en recto/verso, dématérialiser le plus possible, utiliser du papier recyclé, recycler les cartouches de toner d'imprimante, les piles, signaler les fuites d'eau, éteindre son ordinateur, préférer le vélo ou les transports en commun pour se rendre au travail, ou encore réutiliser son gobelet à la fontaine à eau[3]. Ce guide prend donc de nombreux aspects du fonctionnement de la bibliothèque en compte et a pour vocation d'entrainer un véritable changement dans les comportements et les habitudes des personnels de la bibliothèque. Il ne nous a malheureusement pas été possible de savoir quelles ont été les conséquences de sa mise en place et de sa diffusion.

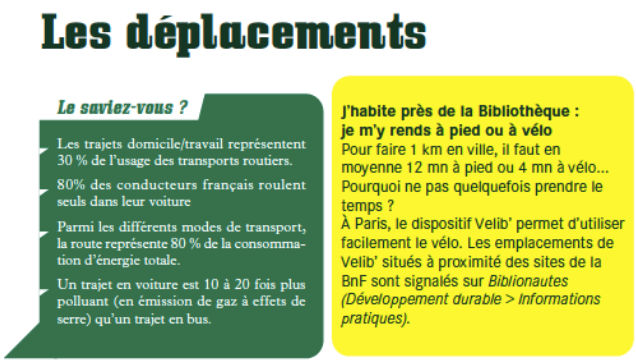

Figure 15. Capture d'écran du guide pratique à l'usage des personnels de la BnF.

[1] BIBLIOHÈQUE MUNICIPALE DE VENELLES. *Charte de l'équipement*. Document transmis par Amandine Jacquet.

[2] Entretien avec Elisabeth Arquier, directrice de la médiathèque de Venelles, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 29/09/17.

[3] BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Guide pratique à l'usage des personnels de la BnF*. Avril 2009. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.bnf.fr/documents/guide_pratiq_dd.pdf>.

BY-NC-ND

Plusieurs bibliothèques de lecture publique françaises sont donc des lieux de réflexion sur la diminution de leur empreinte environnementale. Cela passe à la fois par des bâtiments plus respectueux de l'environnement, qu'ils soient neufs ou rénovés, et par des comportements et pratiques professionnels repensés en fonction de leur impact sur la planète. En termes de bâtiments, ou encore de produits d'entretien et d'ameublement, la volonté des personnes décisionnaires peut s'appuyer sur un cadre légal incitatif et l'existence de nombreux labels. Pour ce qui concerne les éco-gestes, les guides ou plan d'actions réalisés par la BnF ou la médiathèque de Venelles sont du même type que ceux édités notamment par l'ADEME[1]. Les préconisations de la médiathèque de Venelles concernant plus particulièrement les pratiques professionnelles et la chaîne du livre, de son arrivée à son désherbage, sont le fruit de réflexions centrées sur les thématiques propres aux bibliothèques et montrent une fois de plus l'enjeu que la protection de l'environnement représente pour ces institutions.

B. INFORMER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux concernent aussi les bibliothèques dans le sens où elles peuvent jouer un rôle d'information et de sensibilisation sur ces questions auprès de leurs publics. Les questions environnementales représentent des enjeux informationnels comme nous l'avons vu plus haut. À ce propos, Kathryn Miller écrit : « en tant que "porte du savoir" une bibliothèque publique peut être la ressource de la communauté pour qu'elle comprenne comment être vert, à la fois en étant un exemple et une ressource sur le sujet »[2]. En convoquant le concept *d'environmental literacy*, qu'elle définit comme la « capacité à identifier un choix durable et à faire ce choix »[3], elle affirme qu'« aujourd'hui au XXI^{ème} siècle, les bibliothèques publiques ont le rôle d'enseigner la conscience environnementale à travers la programmation et les services de la bibliothèque. L'éducation à l'environnement est une autre manière pour la bibliothèque d'aider sa communauté à faire un pas de plus vers le progrès sociétal »[4]. Partant de ce principe, plusieurs bibliothèques dans le monde ont mis en place divers moyens d'informer et de sensibiliser leurs publics, comme la bibliothèque de Vallila en Finlande[5]. En France aussi, certaines bibliothèques de lecture publique ont intégré la thématique environnementale dans leurs collections et dans leur programmation culturelle. C'est ce que nous allons voir dans les pages qui suivent.

---

[1] ADEME. *Écoresponsable au bureau. Actions efficaces et bonnes résolutions.* [En ligne]. Disponible sur : < http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-ecoresponsable-au-bureau.pdf>. (Modifié en Décembre 2017).

[2] MILLER, Kathryn. *Public libraries going green*. Chicago : American library association, 2010, p. VIII. [Traduit par nous].

[3] *Ibid.* p. 3.

[4] *Ibid.* p. 2.

[5] SAHAVIRTA, Harri. Showing the green way : advocating green values and image in a Finnish public library. *IFLA Journal*, 2012, vol. 38, n° 3, p. 239-242. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2011/109-sahavirta-en.pdf >.

(cc) BY-NC-ND

1. Constituer un fonds documentaire sur l'environnement

Constituer un fonds documentaire sur le sujet du développement durable est un choix important en matière de politique documentaire. Il suppose une réflexion approfondie sur les collections en lien avec ce thème et sur leur place au sein de la bibliothèque, que cela concerne les espaces ou la classification. Harri Sahavirta souligne ces problèmes dans un article sur le fonds mis en place dans la bibliothèque de Valilla en banlieue d'Helsinki :

> Malheureusement, le système de classification utilisé dans les bibliothèques ne permet pas de trouver facilement de l'information sur le thème de l'écologie. Les ouvrages concernant le recyclage, le changement climatique, les techniques de construction environnementale sont dispersés dans les collections car ils appartiennent à différentes catégories. À Valilla, nous avons rassemblé tous les livres liés à l'écologie sur une étagère où l'on peut aussi trouver des brochures réalisées par le centre dédié à l'environnement. Bien que petite, la collection est visible de nos usagers[1].

Plusieurs bibliothèques françaises ont mis en place des fonds spécialisés sur l'environnement et le développement durable : c'est par exemple le cas de la BnF, de la médiathèque Marguerite Yourcenar, ou encore de la médiathèque André Malraux à Béziers. La BnF a inauguré son Centre de Ressources et d'Information sur le Développement Durable (CRIDD) en mars 2013. La décision de créer ce centre prenait place dans le contexte de refonte du Haut-de-jardin, qui a abouti entre autres à la naissance de plusieurs centres de ressources qui constituaient autant de « regards sur des sujets emblématiques »[2] : la BnF compte en effet un centre de ressources sur l'Europe, sur la Francophonie, un autre intitulé « Sociétés en débat ». Le développement durable a donc fait l'objet d'un fonds spécialisé parce qu'il était considéré comme un thème d'actualité. Cela est à mettre en perspective avec la politique de la BnF en matière de développement durable dont nous avons parlé plus haut[3]. Le CRIDD prend place en salle C « Sciences et techniques », une salle dont le public représente 18% du haut-de-jardin et dont les 2/3 sont des étudiants entre la Licence 1 et la Licence 3[4]. Un espace est réservé à ses collections et à ses places assises. Il est actuellement matérialisé par des meubles et une signalétique distincts de ceux du reste de la salle. La constitution de ce centre de ressources a bénéficié du soutien financier de la Fondation d'entreprise Hermès. Aujourd'hui il comprend entre 3000 et 4000 ouvrages et 18 titres de périodiques. Une personne est en charge de ce fonds spécifique pour tout ce qui concerne la politique documentaire et la valorisation. La classification adoptée au CRIDD reprend les domaines de la classification Dewey. Les cotes vont de CR030 à CR700 (pour Centre de Ressources) et ventilent les ouvrages sur le développement durable dans des domaines et sous domaines de la classification Dewey. Par exemple, les ouvrages

[1] *Ibid.* [Traduit par nous].

[2] Entretien avec Yveline Baratta, responsable du CRIDD, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 08/12/17.

[3] BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Le développement durable à la BnF. Dans : *Site internet de la BnF*. [En ligne]. (Modifié le 16/12/16). Disponible sur : < http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/missions_bnf/s.developpement_durable.html?first_Art=non>.

[4] Entretien avec Yveline Baratta, responsable du CRIDD, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 08/12/17.

BY-NC-ND

sur le développement durable en France sont cotés CR326.44 et correspondent au domaine : Science politique. Les ouvrages concernant l'environnement et l'écologie sont cotés CR550 et correspondent au domaine : Sciences et techniques/sciences de la terre. La gestion des déchets est quant à elle classée en CR 628.5 correspondant aux Sciences et techniques/sciences de l'ingénieur.

Le fonds du centre de ressources est complété par un portail Libguide qui fait partie des portails et guides thématiques de la BnF[1]. Sa page d'accueil contient notamment des liens vers des rapports et études à lire en ligne, ainsi qu'un annuaire des acteurs du développement durable. Le portail contient à la fois des ressources et liens utiles, et des mises en valeur des collections du centre de ressources via des bibliographies thématiques ou la mise en avant des nouvelles acquisitions. Il est donc tout autant un portail de ressources sur le développement durable qu'un moyen de valorisation du fonds du centre de ressources. D'après les derniers chiffres, le nombre de connexions est le plus important sur la page d'accueil et sur la page « Pour comprendre ». Pour l'année 2017, sans compter le mois de décembre, le portail Développement durable a été le deuxième portail web des centres de ressources le plus consulté derrière celui des Métiers du livre. Il comptabilise 12 562 visites entre le mois de janvier et le mois de novembre. Ce chiffre est plutôt encourageant d'autant plus qu'il n'y a eu que peu de communication de faite. Yveline Baratta, qui en est responsable, a souligné l'importance de faire vivre un tel portail, en le mettant très régulièrement à jour et en proposant de nouveaux contenus (dossiers thématiques, bibliographies par exemple).

Figure 16. Capture d'écran du portail Développement durable de la BnF[2].

Pour la médiathèque Marguerite Yourcenar, la création d'un fonds écologie citoyenne et développement durable faisait partie du projet initial de la médiathèque, destinée à être un pôle sur le développement durable au sein du maillage des

[1] BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Portail développement durable. [En ligne]. (Modifié le 01/01/18). Disponible sur : < http://bnf.libguides.com/developpementdurable>.

[2] BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Portail développement durable. [En ligne]. (Modifié le 01/01/18). Disponible sur : < http://bnf.libguides.com/developpementdurable>.

(cc) BY-NC-ND

bibliothèques de la ville de Paris. La médiathèque s'est en effet vue confier par la municipalité la mission de développer un fonds sur les questions environnementales pour devenir un centre de ressources de prêt sur le sujet. En juillet 2016, le fonds contenait environ 1800 documents dont 1517 livres, 131 DVD documentaires, une trentaine de CD de musique fonctionnelle (chants des oiseaux, des grenouilles…), 12 abonnements à des périodiques. Le budget consacré à ce fonds était de 2000 € en 2015 pour une centaine de documents achetés. Le fonds est mis en valeur dans l'espace de la bibliothèque dans le secteur adulte. Un fonds développement durable jeunesse le complète dans le secteur jeunesse où il est aussi signalé et où il représente une thématique particulière. Les documents sont répartis par domaines : droit, altermondialisme, développement durable, écocitoyenneté, écologisme, enjeux écologiques, philosophie, air, biodiversité, climat, déchets, eau, énergie, énergie nucléaire ou encore transports et commerce équitable. Il a fallu par ailleurs déterminer le sort de certains ouvrages entre botanique ou fonds développement durable par exemple. À ce titre, la ligne suivie est la suivante : « en ce qui concerne la biodiversité, seul l'angle de la préservation est retenu : les guides de déterminations restent en botanique et zoologie »[1]. Le public cible s'étend de tout public à public spécialisé, mais la charte documentaire précise toutefois que sont exclus les « ouvrages trop pointus voire professionnels. En tant que fonds spécialisé, [la bibliothèque]Yourcenar peut se permettre des ouvrages pour publics motivés, mais certains sont vraiment trop techniques et à usage professionnel »[2]. En 2016, les thématiques qui ont rencontré le plus de succès sont tout d'abord le jardinage avec certains livres qui avoisinent les 50 ou 60 prêts annuels, puis les grands classiques ou textes fondateurs de la pensée écologiste ou du courant décroissant. Ce qui concerne l'alimentation et la consommation est aussi régulièrement emprunté, puis viennent la construction écologique, la santé et le bien-être[3]. Des petites bibliographies thématiques ont été réalisées, créant des angles d'approches variés pour ces collections. C'est par exemple le cas d'une bibliographie sur les insectes pollinisateurs et la biodiversité intitulée « Tant qu'il y aura des abeilles… » et imprimée sous forme de flyer. Le fonds a su trouver son public notamment grâce à des actions de valorisation en lien avec la programmation culturelle, que nous analyserons dans une partie suivante.

Enfin, à la médiathèque André Malraux de Béziers, située dans un bâtiment HQE, a été mis en place un rayon spécialement dédié au développement durable au sein du pôle sciences et société. S'il n'a pas l'ampleur des deux fonds spécialisés précédemment évoqués, il témoigne néanmoins d'une démarche similaire qui consiste à isoler et mettre en valeur les collections sur ce sujet. Il est constitué de documentaires sur l'écologie, la conservation et la protection de l'environnement et est visible grâce à une signalétique appropriée.

[1] Document fourni par la direction de la médiathèque.

[2] Document fourni par la direction de la médiathèque.

[3] Ces données sont issues d'un document bilan communiqué par la direction de la médiathèque.

(cc) BY-NC-ND

Figure 17. Rayon développement durable de la médiathèque André Malraux de Béziers. Crédits photo : Médiathèque André Malraux.

2. Accueillir une grainothèque : éducation aux communs et à la biodiversité

Depuis quelques années, les grainothèques ont fleuri dans le paysage des bibliothèques de lecture publique françaises. L'article du *BBF* consacré à la mise en place récente de la grainothèque de la médiathèque Marguerite Yourcenar en 2015 fait mention de deux autres villes dont les bibliothèques proposent des grainothèques : Lille et Toulouse[1]. Aujourd'hui, la carte Openstreet map recensant les grainothèques majoritairement françaises — quelques-unes sont en Belgique ou au Canada — référence 416 grainothèques. Parmi ces dernières, 223 sont localisées dans des bibliothèques de lecture publique françaises, soit 53,6%[2].

[1] LE FIL DU BBF. Qui sème la grainothèque récolte la bibliothèque ?. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 10/04/15. [En ligne]. Disponible sur : < http://bbf.enssib.fr/le-fil-du-bbf/qui-seme-la-grainotheque-recolte-la-bibliotheque-10-04-2015>.

[2] Ces chiffres sont tirés d'une analyse de la carte Open street map consacrée aux grainothèques. Voir : GRAINES DE TROC. *Carte Open street map des grainothèques*. [En ligne]. Disponible sur : < http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-des-grainotheques_5922#6/47.010/4.680>. (Consulté le 02/02/18).

BY-NC-ND

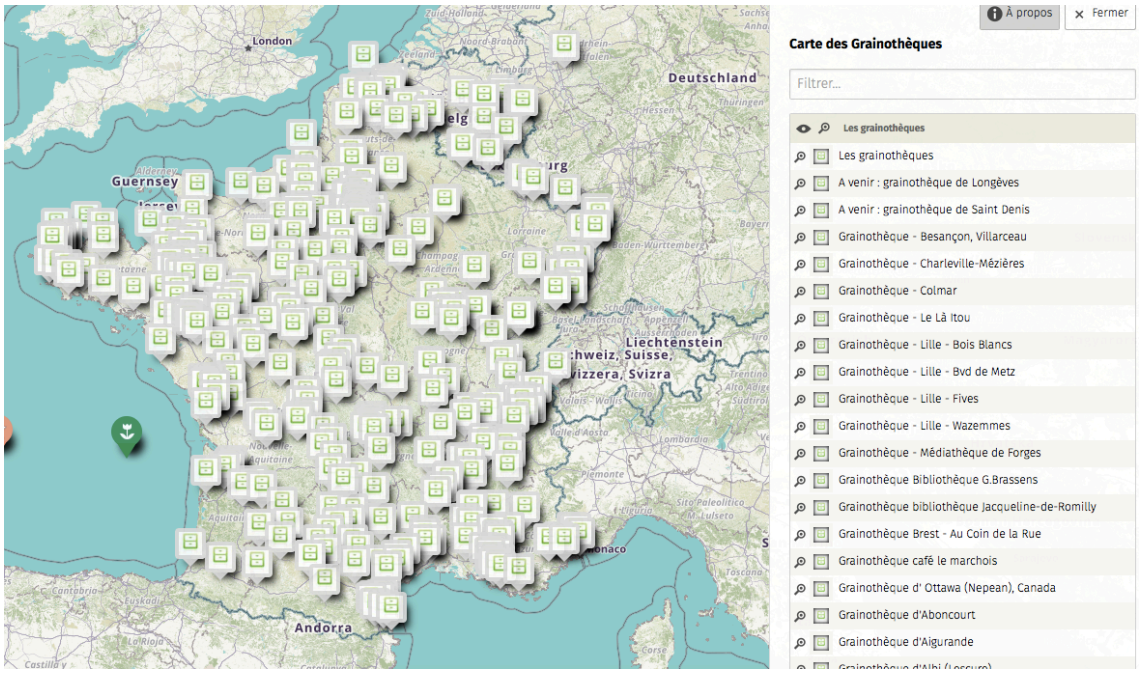

Figure 18. Capture d'écran de la carte des grainothèques[1].

Le principe est simple, il repose sur l'échange de graines issues de culture sans engrais chimiques et non industrielles : des usagers prennent des graines, les plantent chez eux, et récoltent les semences pour ensuite les rapporter dans la grainothèque. La mise en place de tels dispositifs se veut comme une réponse à un phénomène : la privatisation des semences par l'industrie agrochimique et la diminution de la biodiversité, qui en est la conséquence[2]. En brevetant des semences non reproductibles et en les vendant aux paysans du monde entier, ces industries ont à la fois créé un marché captif, dans le sens où les paysans sont contraints de racheter tous les ans des graines, et contribué à l'effondrement de la biodiversité car ces semences ont remplacé progressivement des semences dites paysannes ou traditionnelles, forcément variées car différentes selon les écosystèmes, et reproductibles. Ce phénomène, que l'on peut qualifier de privatisation d'un bien commun de la nature, a donc des conséquences dramatiques pour la biodiversité mais aussi pour la condition sociale et économique des paysans concernés. C'est ce qu'explique Lionel Maurel dans son article consacré à cette question : « Alors que les semences constituent un patrimoine millénaire qui s'est développé par le biais du partage de graines entre paysans, cette pratique est aujourd'hui fragilisée par des restrictions légales, faisant courir un risque à la biodiversité »[3]. Les graines présentes dans les grainothèques sont donc des graines dites libres, car elles ne sont pas brevetées, ce sont des semences traditionnelles ou paysannes.

[1] *Ibid.*

[2] Sur ce sujet, voir notamment : MAGARINOS-REY, Blanche. *Semences hors-la-loi. La biodiversité confisquée*. Paris : Gallimard, 2015, 160 p.

[3] MAUREL, Lionel. Proposer des grainothèques en bibliothèques pour favoriser le partage des semences libres. Dans : *S.I.Lex, carnet de veille et de réflexion d'un juriste et bibliothécaire*. [En ligne]. (Modifié le 18/12/13). Disponible sur : < https://scinfolex.com/2013/12/18/proposer-des-grainotheques-en-bibliotheque-pour-favoriser-le-partage-des-semences-libres/>.

BY-NC-ND

Dans le cadre de ce mémoire nous avons interrogé plusieurs bibliothécaires qui ont mis en place des grainothèques dans leur bibliothèque : la bibliothèque Marguerite Yourcenar dans le XV^e^ arrondissement de Paris, la bibliothèque de la Canopée la fontaine dans le I^er^ arrondissement de Paris, la médiathèque du Rize à Villeurbanne et la Villa-Saint-Hilaire-Bibliothèque de Grasse. Si l'échantillon n'est bien sûr pas représentatif du paysage des 223 grainothèques hébergées dans des bibliothèques françaises, nous avons néanmoins pu dégager certains axes communs. Tout d'abord, en ce qui concerne les motivations des bibliothécaires quant à l'installation d'une grainothèque au sein de leur établissement : à la médiathèque Marguerite Yourcenar, tout comme à la Villa Saint Hilaire de Grasse, la grainothèque est vue comme un moyen de compléter les collections, sur le développement durable pour la médiathèque parisienne, sur la thématique « Maison, jardin et paysage » pour la Villa Saint-Hilaire, des fonds spécialisés dans les deux cas. Comme l'explique Aurore Ereteo, « la grainothèque vient compléter l'offre documentaire proposée dans nos collections »[1]. Le lien avec des collections spécialisées a donc fait de l'implantation d'une grainothèque une évidence. À la médiathèque de la Canopée la fontaine, ce sont les préoccupations écologiques qui ont été à la base de la mise en place d'une grainothèque, ainsi que la volonté de l'articuler avec les collections de jardinage et loisir, même si celles-ci ne sont pas un fonds spécifique comme peut l'être le fonds écologie citoyenne et développement durable de la médiathèque Marguerite Yourcenar. La grainothèque est ici encore perçue comme complément à des ressources documentaires[2] qui ont du succès auprès des publics en général. Comme le rappelle Amandine Jacquet, l'essor des grainothèques doit beaucoup au fait que « le jardinage soit un thème porteur actuellement »[3]. En revanche, à la médiathèque du Rize, bien que sous-jacente, la thématique écologique n'a pas présidé à la volonté de mettre en place une grainothèque : comme l'explique Annabelle Capelli, « le biais a plutôt été celui de l'urbanisme et du vivre ensemble car cela fait partie du projet du Rize. L'écologie était un sujet induit (car il fait partie de la charte des grainothèques) mais pas forcément mis en avant »[4]. À

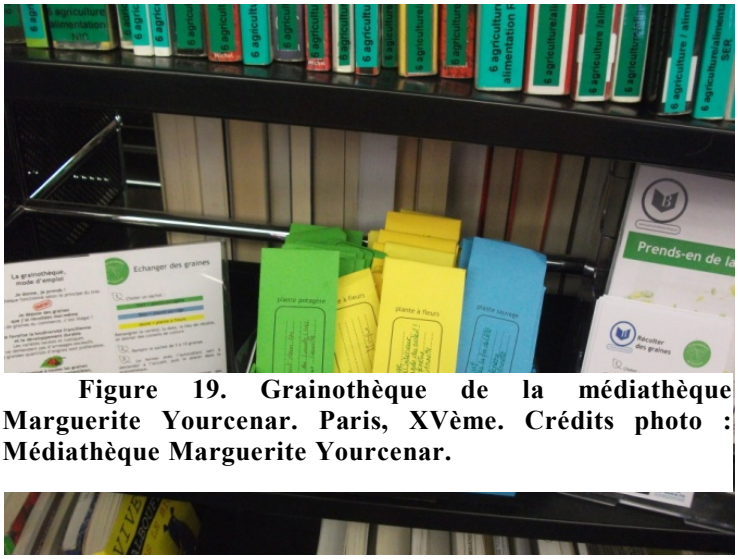

Figure 19. Grainothèque de la médiathèque Marguerite Yourcenar. Paris, XVème. Crédits photo : Médiathèque Marguerite Yourcenar.

[1] Entretien avec Aurore Ereteo, assistante de direction, en charge de la grainothèque de la bibliothèque de Grasse, réalisé par mail dans le cadre de ce mémoire le 29/09/17.

[2] Entretien avec Nathalie Rataud, responsable de la grainothèque, médiathèque de la Canopée la fontaine, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 08/09/17.

[3] Entretien avec Amandine Jacquet, bibliothécaire-formatrice, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 13/07/17.

[4] Entretien avec Annabelle Capelli, médiathèque du Rize, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 31/08/17.

(cc) BY-NC-ND

la médiathèque Marguerite Yourcenar, le fait que la grainothèque soit un « service qui crée du lien social »[1] a aussi été mis en avant au moment de sa mise en place. Plusieurs motivations peuvent donc être à la source de la mise en place d'une grainothèque : envie de sensibiliser les publics à la biodiversité, stratégie globale en rapport avec le lien social, moyen de compléter des collections.

Figure 20. Logo de la grainothèque de Yourcenar.

En ce qui concerne la mise en place de la grainothèque, les bibliothèques étudiées font appel à deux associations. La bibliothèque du Rize, la médiathèque Marguerite Yourcenar et la bibliothèque de la Villa Saint Hilaire de Grasse ont fait appel à l'association Graines de Troc. Cette association, créée en 2012, « agit pour la défense de la biodiversité cultivée, et promeut l'échange des graines et des savoir-faire »[2]. Au Rize, l'association a surtout aidé la bibliothèque au moment du lancement de la grainothèque, en envoyant un lot de graines au début de l'expérience en échange d'une adhésion à l'association pour une modique somme[3]. Ce choix a été fait à la médiathèque Marguerite Yourcenar car il leur paraissait être « le plus simple, le plus pédagogique possible et le plus possible en autonomie »[4]. À la médiathèque de la Canopée la fontaine, c'est avec l'association Kokopelli que le projet s'est mis en place, de la même manière, sous la forme d'un envoi de graines au départ, puis d'animations ponctuelles ensuite[5]. Créée en 1999, cette association regroupe des militants qui œuvrent pour la « Protection de la Biodiversité alimentaire, en rassemblant tous ceux et toutes celles qui souhaitent préserver le droit de semer librement des semences potagères et céréalières, de variétés anciennes ou modernes, libres de droits et reproductibles »[6]. Mais une fois la grainothèque lancée, les associations n'interviennent généralement pas, et c'est aux personnels de la bibliothèque et aux usagers de la faire vivre. En termes d'installation, les modalités sont variées, le choix revenant à chaque bibliothèque pour la constitution du meuble qui accueille la grainothèque. Sébastien Wittevert de l'association Graines de troc explique cela dans un entretien avec Lionel Maurel : « nous invitons à construire sa propre boite, et s'approprier la démarche. Il est très facile de transformer un simple carton en un joli présentoir »[7].

En effet, les bibliothèques mettent en place des choses très différentes. À la médiathèque Marguerite Yourcenar, la grainothèque est disposée sur les rayonnages,

[1] Entretien avec Sophie Bobet, directrice adjointe de la médiathèque Marguerite Yourcenar, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 23/09/17.

[2] GRAINES DE TROC. *Site internet de Graines de troc*. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.grainesdetroc.fr/asso.php>.

[3] Entretien avec Annabelle Capelli, médiathèque du Rize, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 31/08/17.

[4] Entretien avec Anne-Valérie Malavieille, médiathèque Marguerite Yourcenar, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 23/09/17.

[5] Entretien avec Nathalie Rataud, responsable de la grainothèque, médiathèque de la Canopée la fontaine, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 08/09/17.

[6] KOKOPELLI. *Site internet de Kokopelli*. [En ligne]. Disponible sur : < https://kokopelli-semences.fr/qsn/presentation_de_kokopelli>.

[7] MAUREL, Lionel. Proposer des grainothèques en bibliothèques pour favoriser le partage des semences libres. Dans : *S.I.Lex, carnet de veille et de réflexion d'un juriste et bibliothécaire*. [En ligne]. (Modifié le 18/12/13). Disponible sur : < https://scinfolex.com/2013/12/18/proposer-des-grainotheques-en-bibliotheque-pour-favoriser-le-partage-des-semences-libres/>.

(cc) BY-NC-ND

les sachets de graines ont pris la forme de signets, rappelant le monde du livre et l'intégrant ainsi parfaitement au fonds développement durable. À la Villa Saint Hilaire de Grasse, elle est matérialisée par un meuble spécifique qui en fait un espace à part entière. À la médiathèque du Rize à Villeurbanne, la grainothèque a pris place sur une banque d'accueil et est accompagnée de quelques ouvrages non empruntables sur le sujet. La médiathèque Marguerite Yourcenar et la bibliothèque de la Villa Saint Hilaire de Grasse ont créé un logo pour leur grainothèque. Ce logo est utilisé sur tous les flyers destinés à la communication sur la grainothèque, identifiant précisément ce service et le mettant en valeur. Divers flyers ont été créés pour communiquer autour de la grainothèque et expliquer son fonctionnement aux usagers. Cela est aussi un moyen de la faire fonctionner puisque plus les usagers s'emparent de la grainothèque, plus elle fonctionne car son fonctionnement et son succès sont basés sur la participation.

Figure 21. Grainothèque de la bibliothèque de la Villa Saint Hilaire, Grasse. Crédits photo : Bibliothèque de la Villa Saint Hilaire.

(cc) BY-NC-ND

Figure 22. Grainothèque de la médiathèque du Rize, Villeurbanne. Crédits photo : Médiathèque du Rize

Figure 23. Documents de communication autour de la grainothèque. bibliothèque de la Villa Saint Hilaire, Grasse.

Les bibliothécaires interrogées sont plutôt satisfaites de la réussite de leur grainothèque. Il faut néanmoins noter que toutes organisent des actions en lien avec

BY-NC-ND

cette dernière. Toutes semblent s'accorder sur le fait qu'il faille l'animer pour qu'elle vive et fonctionne. À Grasse par exemple, la bibliothèque fait au moins une action par an en lien avec la grainothèque : lors de l'inauguration en mars 2016 la bibliothèque a organisé une conférence sur le voyage d'une graine réalisée par une paysagiste, et pour le premier anniversaire de la grainothèque en février 2017, des ateliers de plantation de graines et de jardinage ont été proposés à des enfants. La bibliothèque a même mis au point une grainothèque portative pour les actions hors les murs telles que la participation à des bourses aux graines locales[1]. La médiathèque du Rize participe quant à elle à des marchés aux plantes[2].

Ce nouveau service largement plébiscité par les bibliothèques et leurs usagers semble donc un succès pour les bibliothèques interrogées. L'augmentation rapide du nombre de bibliothèques hébergeant des grainothèques laisse supposer que ce service fonctionne de manière générale. Il permet de sensibiliser les publics aux biens communs et à la nécessaire préservation de la biodiversité, et confirme les bibliothèques dans leur rôle de gardiennes des communs. En effet, si l'on s'en réfère à l'article 7 de la Charte Bib'lib (la charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques) de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), qui met en valeur le droit des citoyens « d'accéder, de réutiliser, de créer et de diffuser des communs du savoir » et le fait que les bibliothèques « soutiennent et facilitent leur diffusion et leur production »[3], on peut alors considérer les bibliothèques comme des gardiennes des communs de la connaissance. Le succès des grainothèques en bibliothèque et donc le rôle important des bibliothèques dans la préservation d'un commun de la nature, les semences libres, renforce d'autant plus le rôle des bibliothèques en tant que gardiennes des communs car ces derniers ne se limitent plus désormais aux communs de la connaissance et du savoir[4]. Cela permet de lire ce phénomène autrement que comme un simple phénomène de mode.

3. Les enjeux environnementaux dans la programmation culturelle des bibliothèques

Outre les grainothèques, diverses bibliothèques de lecture publique ont intégré les enjeux environnementaux à leur programmation culturelle. Les problématiques environnementales offrent aux bibliothèques des thèmes variés et d'actualité, de l'alimentation aux déchets en passant par la biodiversité. On trouve donc des thématiques environnementales dans des formes classiques de l'action

[1] Entretien avec Aurore Ereteo, assistante de direction, en charge de la grainothèque de la bibliothèque de Grasse, réalisé par mail dans le cadre de ce mémoire le 29/09/17.

[2] Entretien avec Annabelle Capelli, médiathèque du Rize, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 31/08/17.

[3] ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*. [En ligne]. (Modifié en 2015). Disponible sur : < http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/biblib/charte_biblib_abf.pdf>.

[4] Pour une définition des communs de la connaissance, voir l'article 7 de la Charte Bib'lib : « Nous parlons de communs de la connaissance dès lors qu'il existe une activité collective pour créer, maintenir et offrir en partage des savoirs ». ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*. [En ligne]. (Modifié en 2015). Disponible sur : < http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/biblib/charte_biblib_abf.pdf>.

(cc) BY-NC-ND

culturelle des bibliothèques comme tout d'abord les expositions. Le ministère de la Culture a par exemple récemment mis en place une exposition intitulée « Quand les artistes passent à table – leurs regards sur l'alimentation »[1]. Par le biais de créations d'artistes, cette exposition cherche à faire réfléchir sur l'impact de l'alimentation sur l'environnement :

> Quel est l'impact de notre alimentation sur l'environnement ? De notre assiette à la terre, que se passe-t-il aujourd'hui ? Si je consomme moins d'aliments d'origine animale, quelles en sont les conséquences ? L'agriculture est-elle l'une des causes ou un outil potentiel pour lutter contre le réchauffement climatique ? Comment faire pour devenir des mangeurs plus conscients, plus engagés en faveur d'une alimentation durable ? Le bio ouvre-t-il une voie pertinente ?[2]

L'exposition elle-même se veut durable :

> La thématique de l'exposition est non seulement un élément central du développement durable et de l'attention portée à la biodiversité, mais encore sa fabrication a été entièrement écoconçue. Les panneaux de présentation des œuvres et les mobiliers sont fabriqués avec des matériaux récupérés et reconditionnés par La réserve des Arts, acteur de la sphère de l'économie sociale et solidaire à Pantin qui a pour mission de réduire durablement les déchets, de soutenir le secteur culturel et de promouvoir le réemploi. Les kakemonos sont fabriqués en tissage de fils provenant du tri sélectif de bouteilles plastiques et de leur recyclage[3].

Cet aspect était présent dès le départ dans le cahier des charges. Olivier Lerude explique cependant que cette exigence n'a pas été facile à satisfaire : il est compliqué de s'y retrouver dans les labels concernant les impressions écologiques notamment[4]. Cette démarche durable dans la construction d'une exposition a déjà été mise en place à la BnF auparavant[5]. L'exposition est itinérante pendant trois ans, elle est prêtée gratuitement par le ministère la plupart du temps à des médiathèques. Elle est disponible en deux formats car une version légère a été élaborée à destination des petits points lecture. Les médiathèques sont plutôt intéressées et enthousiasmées par cette exposition. Il a déjà fallu la dupliquer pour satisfaire la demande[6]. Cela prouve que le sujet intéresse les bibliothèques de lecture publique. Il faudrait néanmoins avoir un retour sur le succès de cette exposition auprès des publics, chose impossible

---

[1] MINISTÈRE DE LA CULTURE. « Quand les artistes passent à table ». 2017-2020. Dans : *Site internet du Ministère de la culture*. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Developpement-durable/Expositions/Exposition-Quand-les-artistes-passent-a-table-2017-2020>.

[2] MINISTÈRE DE LA CULTURE. *« Quand les artistes passent à table ». 2017-2020. Dossier de presse*. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/Dossier-de-presse-Quand-les-artistes-passent-a-table-Leurs-regards-sur-l-alimentation>.

[3] *Ibid.*

[4] Entretien avec Olivier Lerude, adjoint de la Haute fonctionnaire au développement durable, Ministère de la Culture, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 11/12/17.

[5] À ce sujet, voir : RIGOGNE, Anne-Hélène. Intégrer la démarche de « développement durable » à la production des expositions : l'expérience de la bibliothèque nationale de France. Dans : CHAUMIER, Serge, PORCEDDA Aude (dir.), *Musées et développement durable*. Paris : La documentation française, 2011, p. 119-128.

[6] Entretien avec Olivier Lerude, adjoint de la Haute fonctionnaire au développement durable, Ministère de la Culture, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 11/12/17.

(cc) BY-NC-ND

à l'heure actuelle. Par ailleurs, à la bibliothèque départementale de prêt (BDP) d'Eure-et-Loir, prenant acte du fait que « l'écologie est un sujet qui intéresse le public »[1], les bibliothécaires proposent régulièrement aux bibliothèques du réseau plusieurs expositions sur des thématiques environnementales comme par exemple une exposition intitulée « L'océan, bulletin de santé de la planète »[2]. Ces expositions ne sont pas forcément sélectionnées parce que l'écologie est un axe fort de la politique de la BDP mais plutôt parce qu'elles abordent des sujets d'actualité, susceptibles d'intéresser les publics[3].

Étant des sujets d'actualité, les questions environnementales sont des thématiques souvent choisies pour organiser des projections de documentaires, des conférences ou des débats. Sans faire de cela un axe prioritaire de leur programmation, plusieurs bibliothèques y intègrent ces questions. C'est le cas à la bibliothèque municipale de Lyon par exemple, qui intègre ces sujets à des cycles sur des questions plus larges dont les thèmes sont par exemple « questions de société » ou encore « sciences et santé »[4]. Actuellement, un cycle documentaire intitulé « Côté Doc », propose d'aborder les questions environnementales par le biais de projections de documentaires. La prochaine projection aura par exemple pour sujet l'impact de l'industrie textile sur l'environnement[5]. En ce qui concerne la médiathèque Marguerite Yourcenar, le développement durable faisant partie de ses missions, elle a très logiquement intégré ces sujets à sa programmation culturelle, comme par exemple dans le cadre du cycle « Les jeudis de l'actualité ». Ces moments qui ont lieu en soirée entre 19h et 20h30 sont l'occasion pour des acteurs du secteur concerné de venir présenter leurs actions et d'engager la discussion. Parmi les sujets traités on trouve par exemple : la décroissance, ou encore l'alimentation bio. Pour ce dernier thème, des représentants des secteurs agricoles et d'associations étaient présents. Une table mettant en valeur les collections sur le sujet traité est réalisée à chaque fois. Nous avons pu assister à ce type d'événement, baptisé « Apéro graines », sur le thème du zéro déchet le 29 septembre 2017 à la médiathèque. Le format est le même que celui des jeudis de l'actualité à ceci près que le temps de discussion est suivi d'un moment convivial autour de tisanes faites à partir des herbes du jardin de la bibliothèque, et à l'issue duquel on peut repartir avec un sachet de graines. Les acteurs présents venaient de structures variées : le responsable d'une ressourcerie sportive, la chargée de communication du Syctom, une bloggeuse spécialisée dans le domaine de l'écologie, la chargée de communication d'une entreprise ayant mis au point une application de récupération des invendus des magasins alimentaires et une maître-composteur de la ville de Paris. Les présentations ont été suivies d'une discussion avec la vingtaine de personnes qui était présente. Ce format permet à la fois de faire connaître des acteurs du secteur et de sensibiliser le public aux problématiques traitées, de susciter l'engagement parfois, mais aussi de mettre en valeur la médiathèque en elle-même, qui se fait lieu

[1] Entretien avec Xavier Coutau, directeur de la BDP d'Eure-et-Loir, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 6/10/17.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Entretien avec Gilles Eboli, directeur de la bibliothèque municipale de Lyon, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 30/06/17.

[5] Bibliothèque municipale de Lyon. Côté Doc. Dans : *Site internet de la bibliothèque municipale de Lyon*. [En ligne]. Disponible sur : https://www.bm-lyon.fr/spip.php?page=agenda_date_id&source=326&event_id=3930.

(cc) BY-NC-ND

de rencontre et de débat sur des sujets de société, tout en mettant en valeur les collections sur le sujet.

Par ailleurs, divers exemples montrent que ces thématiques se prêtent bien à des formes d'action culturelle en lien avec les évolutions globales des bibliothèques de lecture publique comme le développement des actions hors les murs par exemple. Les jardins situés dans l'enceinte de la bibliothèque ou à proximité immédiate fournissent un lieu très propice à des activités en lien avec la sensibilisation aux problématiques environnementales, notamment la défense de la biodiversité. S'ils ne sont pas à proprement parler hors les murs de la bibliothèque, ils permettent des activités en extérieur. Comme l'évoque Floriane de Rivaz dans son mémoire consacré aux liens entre bibliothèques et jardins, les bibliothèques accompagnées de jardins sont de plus en plus nombreuses parmi les bibliothèques nouvellement construites ayant alors à leur disposition un endroit idéal pour la mise en place d'activités variées[1]. Xavier Coutau, s'appuyant sur les exemples de bibliothèques d'Eure-et-Loir, souligne que « de plus en plus de bibliothèques se saisissent d'environnements immédiats propices » pour y développer des activités[2]. Il cite notamment la médiathèque de Coulombs qui a développé un verger participatif sur un terrain voisin. La médiathèque Marguerite Yourcenar à Paris a quant à elle élaboré un jardin pédagogique dans son jardin. « L'objectif est de sensibiliser les enfants, au moyen du jardinage, aux besoins des plantes (support pour les racines, lumière, nourriture par la qualité de la terre et son enrichissement, eau par la pluie et l'arrosage) et au-delà à l'interdépendance des espèces végétales et animales (insectes pour la pollinisation, oiseaux et insectes pour prévenir les invasions). Le jardin est un petit écosystème s'il est bien géré »[3]. Toutes les semaines, dans le cadre des temps d'accueil périscolaires (TAP), des groupes d'enfants viennent à la médiathèque et plus particulièrement dans son jardin. Une programmation a été établie et concerne des aspects variés du développement durable. Les enfants apprennent à s'occuper du jardin, sont sensibilisés aux plantations en fonction des saisons, s'occupent du compost, etc. S'ajoutent des présentations sur le fonctionnement du compost, ou encore des séances autour de l'eau, de la nourriture issue de l'agriculture biologique. Les activités, prenant la forme du jardinage, de la construction d'hôtels à insectes, de présentations par des associations, sont suivies d'un temps de lecture, souvent en lien avec le fonds jeunesse spécialisé sur le sujet. Pour mettre en place ces actions, les bibliothécaires ont pu s'appuyer sur les ressources documentaires fournies par le centre de ressources d'éducation à l'environnement de la ville de Paris (CREE).

[1] DE RIVAZ, Floriane. *Bibliothèques et jardins : quelles alliances possibles ?* [En ligne]. Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2015. Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65107-bibliotheques-et-jardins-quelles-alliances-possibles.pdf>., p. 51-61.

[2] Entretien avec Xavier Coutau, directeur de la BDP d'Eure-et-Loir, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 6/10/17.

[3] Support pédagogique pour des activités dans le jardin pédagogique transmis par la médiathèque dans le cadre de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

Figure 24. Photos prises lors d'ateliers dans le jardin pédagogique de la médiathèque Marguerite Yourcenar. Crédits photos : Médiathèque Marguerite Yourcenar.

Le jardin pédagogique de la bibliothèque ne s'adresse pas seulement aux enfants. Lors du mois du handicap, les bibliothécaires ont mis en place un jardin des sens à destination des personnes malvoyantes. Le parcours, mettait en avant les odeurs et la texture des plantes dans le jardin.

Enfin, plusieurs bibliothèques mettent en place des promenades hors de leurs locaux pour sensibiliser aux enjeux environnementaux. Le Rize à Villeurbanne a par exemple organisé en août dernier des promenades urbaines à la découverte des plantes de la ville dans le cadre de l'événement « Sauvages de ma rue », autour d'un projet scientifique mené par le Muséum national d'histoire naturelle et dont la mairie est partenaire. Si les promenades à la découverte des plantes sont un moyen de sensibiliser à la biodiversité, et à la richesse de la flore y compris en zone urbaine, elles peuvent aussi être l'occasion de sensibiliser à d'autres aspects des questions environnementales. À Champrond-en-Gâtine, Sandrine Septier, la responsable de la bibliothèque associative de cette petite ville d'Eure-et-Loir, a imaginé une promenade contée en forêt pour sensibiliser les enfants à la question des déchets. Cette activité, qui en est actuellement au stade de projet et devrait voir le jour en

(cc) BY-NC-ND

mai 2018, consisterait à ponctuer le parcours de cabanes réalisées en matériaux de récupération pour sensibiliser les enfants au fait que certains déchets sont laissés par les passants dans la forêt. Un format pour les adultes serait aussi mis en place, dont le résultat serait la réalisation d'un herbier composé d'herbes sauvages comestibles[1]. Ces exemples témoignent bien du fait que des bibliothèques ont intégré les enjeux environnementaux dans leur programmation culturelle et ce sous des formes variées et à destination de publics jeunesse et adulte.

Les bibliothèques de lecture publique françaises intègrent donc les questions environnementales à leur fonctionnement. Cela se traduit par des actions au niveau des bâtiments qu'elles soient portées par les tutelles ou par les bibliothécaires eux.elles-mêmes, et par la mise en place d'éco-gestes. Cependant, les exemples présentés ne sont pas représentatifs de toutes les bibliothèques françaises. Néanmoins, ces acteurs prouvent que la profession se préoccupe de ces questions. Cela est confirmé par l'existence de collections dédiées au développement durable, ou plus précisément à l'écologie. Sujets d'actualité, ils ont trouvé leur place dans les rayonnages tout comme dans la programmation culturelle des bibliothèques. Les bibliothèques de lecture publique sont donc bien des actrices de la sensibilisation et de l'information sur les questions environnementales. Cela ne va pas sans difficultés et sans enjeux.

[1] Entretien avec Sandrine Septier, responsable de la bibliothèque de Champrond-en-Gâtine, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 24/11/17.

(cc) BY-NC-ND

III. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES

La prise en compte des enjeux environnementaux dans les bibliothèques pose plusieurs questions. Tout d'abord, celle des compétences des professionnels sur le sujet. Cette question, déjà évoquée par Fanny Clain pour les bâtiments HQE[1] se pose aussi lors de la mise en place de nouvelles formes d'action culturelle telles que les grainothèques ou le jardinage. Cet aspect n'étant pas le cœur de métier des bibliothèques, le manque de compétences spécialisées entraîne souvent la mise en place de partenariats. Par ailleurs, l'actualité des enjeux environnementaux et leur place dans le débat politique, peut poser la question de la neutralité des professionnels qui en font un axe fort de leur programmation culturelle. Ce sujet, qui traverse la profession, mérite d'être étudié. Enfin, la communication autour des actions des bibliothèques en lien avec les questions environnementales représente un enjeu tout autant qu'une perspective.

A. L'IMPORTANCE DES PARTENARIATS

1. Des éléments hors du champ des compétences classiques

La mise en place d'activités en lien avec les enjeux environnementaux pose la question des compétences des personnes qui doivent porter ces projets. Ceci est particulièrement le cas dans le cadre de la mise en place de grainothèques. Plusieurs personnes interrogées à ce sujet ont mis en avant le fait qu'il avait pu être compliqué au départ de comprendre le fonctionnement de la grainothèque, notamment en ce qui concerne la récolte des graines. Comment renseigner les usagers et faire la promotion de ce nouveau service lorsque l'on connait mal son fonctionnement ? Annabelle Capelli a déclaré à ce sujet : « Les compétences sont un problème, il faut en acquérir au fur et à mesure et se reposer sur la confiance dans les compétences des usagers. On assume nos limites. Pour pallier cela, nous avons acheté une petite documentation non empruntable sur le sujet pour renseigner les usagers »[2]. Ce problème de compétences repose tout d'abord sur la personne qui est responsable de la grainothèque, qui est la personne-ressource sur le sujet. En général c'est la personne en charge du fonds adulte, ou des documentaires, comme c'est le cas à la médiathèque de la Canopée-la fontaine. À Grasse, une personne est ressource pour

[1] À propos de la faible communication autour des bâtiments HQE, Fanny Clain écrit : « Pour les bibliothèques utilisatrices d'un bâtiment HQE, comme pour les collectivités qui en sont les maîtres d'ouvrage, la communication autour de cet aspect de la construction est donc rarement systématique et, lorsqu'elle existe, celle-ci se borne le plus souvent à une simple mention de la HQE. Cela tient sans doute au fait que l'on ne peut communiquer correctement que sur ce que l'on comprend et que l'on maîtrise. Or la démarche HQE est loin d'être évidente pour des professionnels qui n'ont pas de compétences techniques particulières en matière de construction de bâtiments, plus encore en matière de constructions écologiques ». CLAIN, Fanny. *Constructions HQE : un nouveau modèle architectural pour les bibliothèques ?* [En ligne]. Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2010, p. 27. Disponible en ligne < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48290-constructions-hqe-un-nouveau-modele-architectural-pour-les-bibliotheques.pdf >.

[2] Entretien avec Annabelle Capelli, médiathèque du Rize, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 31/08/17.

(cc) BY-NC-ND

fermer les sachets, vérifier la nature des graines, s'assurer du bon fonctionnement du service et en faire la promotion par le biais d'actions culturelles variées avec l'aide de la personne en charge des animations jeunesse[1]. La personne ressource doit donc acquérir de nouvelles compétences dans un domaine qui peut paraître éloigné des compétences des bibliothèques. Ces questions font que certaines bibliothèques ayant pourtant intégré les questions environnementales à leur programmation culturelle, sont réticentes à l'installation d'une grainothèque, qu'elles craignent trop chronophage[2]. Cependant, les personnes interrogées montrent un enthousiasme certain. Anne-Valérie Malavieille souligne le fait que « comme dans tous les domaines, on développe de nouvelles compétences »[3]. Annabelle Capelli quant à elle relativise et met l'accent sur la nécessaire participation des usagers et donc de l'échange des savoirs, qui fait partie intégrante du fonctionnement de la grainothèque :

> Mes objectifs sont en priorité d'offrir un autre service à l'usager, de me placer hors du domaine marchand, sans prétention de détenir un savoir jardinier mais plutôt de créer du lien entre les personnes … À cet effet un petit cahier pourrait être laissé à l'avenir à côté de la boîte, permettant l'échange d'infos[4].

L'investissement général des agents dans le fonctionnement de la grainothèque confirme la plupart du temps l'enthousiasme pour ce nouveau service. Dans la majorité des bibliothèques interrogées, les agents, et pas seulement la personne en charge de la gestion de la grainothèque, la font vivre en plantant chez eux des graines, les récoltant et les rapportant à la bibliothèque. C'est par exemple le cas à la médiathèque de la Canopée-la fontaine, où les équipes se prennent au jeu et sont donc actrices de son fonctionnement[5].

Au cours des entretiens que nous avons menés, la question de l'implication des équipes a souvent été évoquée. C'est le cas pour la mise en place de services tels que les grainothèques comme nous venons de le voir, mais aussi de routines basées sur des éco-gestes dans la bibliothèque. Par exemple, dans l'une des bibliothèques étudiées dans le cadre de ce mémoire, la mise en place du tri sélectif a été un travail de longue haleine, démontrant la nécessaire implication de tous dans ce projet. En effet, la direction « a été assez coercitive avec ses équipes à ce niveau-là »[6]. Il a fallu faire de la formation individualisée auprès des membres de l'équipe car certains n'avaient pas l'habitude de faire du tri sélectif chez eux. Une personne dans l'équipe a été chargée de cette mission d'acculturation auprès de ses collègues. Affichage, documents d'information déposés en salle de pause, il a fallu communiquer autour de ce nouveau fonctionnement pour sensibiliser les équipes à la nécessité du tri

[1] Entretien avec Aurore Ereteo, assistante de direction, en charge de la grainothèque de la bibliothèque de Grasse, réalisé par mail dans le cadre de ce mémoire le 29/09/17.

[2] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[3] Entretien avec Anne-Valérie Malavieille, médiathèque Marguerite Yourcenar, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 23/09/17.

[4] Propos recueillis par mail par Flora Delalande, promotion DCB 24, en juin 2015. Transmis par Annabelle Capelli dans le cadre de ce mémoire.

[5] Entretien avec Nathalie Rataud, responsable de la grainothèque, médiathèque de la Canopée la fontaine, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 08/09/17.

[6] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

sélectif. D'après la directrice, après 4 ans, le bilan est positif et le tri du papier est devenu un réflexe. Cet exemple montre bien l'enjeu que peut représenter l'instauration d'habitudes différentes en matière de déchets au sein de la bibliothèque. Un travail de conviction peut être nécessaire pour assurer l'implication de tous les membres de l'équipe et donc la réussite du projet. La question des compétences et des habitudes de chacun peuvent donc poser un problème face auquel l'information et la formation peuvent être des solutions.

2. Collaborer avec les autres services de sa collectivité et le monde associatif

La mise en place d'activités en lien avec les enjeux environnementaux pose la question des compétences des personnes qui doivent porter ces projets. Ceci est particulièrement le cas dans le cadre de la mise en place de grainothèques. Plusieurs personnes interrogées à ce sujet ont mis en avant le fait qu'il avait pu être compliqué au départ de comprendre le fonctionnement de la grainothèque, notamment en ce qui concerne la récolte des graines. Comment renseigner les usagers et faire la promotion de ce nouveau service lorsque l'on connait mal son fonctionnement ? Annabelle Capelli a déclaré à ce sujet : « Les compétences sont un problème, il faut en acquérir au fur et à mesure et se reposer sur la confiance dans les compétences des usagers. On assume nos limites. Pour pallier cela, nous avons acheté une petite documentation non empruntable sur le sujet pour renseigner les usagers »[1]. Ce problème de compétences repose tout d'abord sur la personne qui est responsable de la grainothèque, qui est la personne-ressource sur le sujet. En général c'est la personne en charge du fonds adulte, ou des documentaires, comme c'est le cas à la médiathèque de la Canopée-la fontaine. À Grasse, une personne est ressource pour fermer les sachets, vérifier la nature des graines, s'assurer du bon fonctionnement du service et en faire la promotion par le biais d'actions culturelles variées avec l'aide de la personne en charge des animations jeunesse[2]. La personne ressource doit donc acquérir de nouvelles compétences dans un domaine qui peut paraître éloigné des compétences des bibliothèques. Ces questions font que certaines bibliothèques ayant pourtant intégré les questions environnementales à leur programmation culturelle, sont réticentes à l'installation d'une grainothèque, qu'elles craignent trop chronophage[3]. Cependant, les personnes interrogées montrent un enthousiasme certain. Anne-Valérie Malavieille souligne le fait que « comme dans tous les domaines, on développe de nouvelles compétences »[4]. Annabelle Capelli quant à elle relativise et met l'accent sur la nécessaire participation des usagers et donc de l'échange des savoirs, qui fait partie intégrante du fonctionnement de la grainothèque :

> Mes objectifs sont en priorité d'offrir un autre service à l'usager, de me placer hors du domaine marchand, sans prétention de détenir un savoir jardinier mais plutôt de créer du

[1] Entretien avec Annabelle Capelli, médiathèque du Rize, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 31/08/17.

[2] Entretien avec Aurore Ereteo, assistante de direction, en charge de la grainothèque de la bibliothèque de Grasse, réalisé par mail dans le cadre de ce mémoire le 29/09/17.

[3] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[4] Entretien avec Anne-Valérie Malavieille, médiathèque Marguerite Yourcenar, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 23/09/17.

(cc) BY-NC-ND

lien entre les personnes … À cet effet un petit cahier pourrait être laissé à l'avenir à côté de la boîte, permettant l'échange d'infos[1].

L'investissement général des agents dans le fonctionnement de la grainothèque confirme la plupart du temps l'enthousiasme pour ce nouveau service. Dans la majorité des bibliothèques interrogées, les agents, et pas seulement la personne en charge de la gestion de la grainothèque, la font vivre en plantant chez eux des graines, les récoltant et les rapportant à la bibliothèque. C'est par exemple le cas à la médiathèque de la Canopée-la fontaine, où les équipes se prennent au jeu et sont donc actrices de son fonctionnement[2].

Au cours des entretiens que nous avons menés, la question de l'implication des équipes a souvent été évoquée. C'est le cas pour la mise en place de services tels que les grainothèques comme nous venons de le voir, mais aussi de routines basées sur des éco-gestes dans la bibliothèque. Par exemple, dans l'une des bibliothèques étudiées dans le cadre de ce mémoire, la mise en place du tri sélectif a été un travail de longue haleine, démontrant la nécessaire implication de tous dans ce projet. En effet, la direction « a été assez coercitive avec ses équipes à ce niveau-là »[3]. Il a fallu faire de la formation individualisée auprès des membres de l'équipe car certains n'avaient pas l'habitude de faire du tri sélectif chez eux. Une personne dans l'équipe a été chargée de cette mission d'acculturation auprès de ses collègues. Affichage, documents d'information déposés en salle de pause, il a fallu communiquer autour de ce nouveau fonctionnement pour sensibiliser les équipes à la nécessité du tri sélectif. D'après la directrice, après 4 ans, le bilan est positif et le tri du papier est devenu un réflexe. Cet exemple montre bien l'enjeu que peut représenter l'instauration d'habitudes différentes en matière de déchets au sein de la bibliothèque. Un travail de conviction peut être nécessaire pour assurer l'implication de tous les membres de l'équipe et donc la réussite du projet. La question des compétences et des habitudes de chacun peuvent donc poser un problème face auquel l'information et la formation peuvent être des solutions.

B. LA QUESTION DU POSITIONNEMENT

1. L'environnement, un sujet politique ?

Évoquer les enjeux environnementaux en bibliothèque amène à se poser la question de l'engagement politique. Ces sujets peuvent souvent apparaître comme étant l'apanage de milieux militants et de partis politiques et l'investissement dans ces questions relève souvent de la conviction personnelle. Plusieurs entretiens l'ont démontré : si les bibliothécaires que nous avons interrogé.es se saisissent de ces questions c'est en partie parce qu'ils.elles y sont sensibles à titre personnel. Dans l'une des structures interrogées, la part importante des collections concernant

[1] Propos recueillis par mail par Flora Delalande, promotion DCB 24, en juin 2015. Transmis par Annabelle Capelli dans le cadre de ce mémoire.

[2] Entretien avec Nathalie Rataud, responsable de la grainothèque, médiathèque de la Canopée la fontaine, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 08/09/17.

[3] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

l'écologie ne répond pas à un axe structurel de la politique documentaire mais plutôt à « l'affinité d'un groupe de sélection »[1]. Lorsqu'on leur demande quelles ont été les motivations qui les ont poussés à mettre en place des actions en lien avec les enjeux environnementaux, plusieurs professionnels ont mentionné leur « point de vue engagé », leur « engagement personnel ». Cet engagement n'est pas nécessairement politique. Une personne interrogée a par exemple déclaré : « À titre personnel, ce sont des sujets qui me tiennent à cœur. Ce n'est pas un engagement politique mais c'est une politique de vie »[2]. Nous avons pu entendre ce même type de réponse lors de l'atelier « Engager sa bibliothèque dans le développement durable » qui a eu lieu le 12 janvier 2018 dans le cadre des deux journées de réflexion « Nouveaux bibliothécaires dans un monde qui change » organisées par le CFIBD et le groupe Nouveaux professionnels de l'IFLA à Paris et à Lyon. À l'occasion d'un tour de table lors duquel les personnes se présentaient et expliquaient pourquoi elles participaient à cet atelier, la plupart des réponses des 21 participant.es démontraient un intérêt personnel pour les questions de développement durable. Deux personnes ont clairement précisé qu'elles étaient « engagées personnellement » sur ces sujets[3]. Si ces données n'ont aucune valeur représentative, elles entrent néanmoins en résonnance avec les données statistiques produites par Leslie Martin dans son mémoire sur les valeurs professionnelles et la culture politique des bibliothécaires en France. En effet, plus de 40% des répondants à son enquête ont déclaré avoir un engagement politique ou associatif en dehors des bibliothèques. Quant au type d'engagement, Leslie Martin classe 26 occurrences dans la rubrique « Politique / société (syndicalisme, partis politiques ou assimilés, collectifs féministes, collectifs citoyens, défense de l'environnement...) »[4]. S'il est impossible de savoir combien de personnes ont répondu être engagées personnellement dans la défense de l'environnement, ces chiffres montrent cependant que l'engagement des bibliothécaires dans des partis politiques ou des associations liées aux questions de société est un phénomène important dans la profession et laisse supposer que la mise en place d'actions en lien avec l'environnement dans les bibliothèques peut avoir pour motivations l'intérêt personnel pour ces sujets de la part des bibliothécaires en question.

Ce lien entre les questions environnementales et l'engagement politique peut avoir plusieurs conséquences dans les cas que nous avons étudiés. D'un côté, lorsque les tutelles des bibliothèques sont elles-mêmes sensibles à ces sujets, cela crée un contexte favorable. Pour ce qui concerne les bâtiments tout d'abord, bien souvent la volonté de construire une bibliothèque dans un bâtiment à faible impact environnemental est portée par la tutelle. Cela a été le cas pour la médiathèque Marguerite Yourcenar à Paris, ou encore pour la médiathèque l'Alpha à Angoulême,

[1] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[2] Entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire.

[3] Journées « Nouveaux bibliothécaires dans un monde qui change », organisées par le CFIBD et l'IFLA. Atelier « Engager sa bibliothèque dans le développement durable » animé par Philippe Colomb, médiathèque Françoise Sagan. 12/01/18, BULAC, Paris.

[4] MARTIN, Leslie. *Valeurs professionnelles et cultures politiques des bibliothécaires en France : continuités ou ruptures générationnelles ?* [En ligne]. Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2015, p. 24. Disponible en ligne < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65177-valeurs-professionnelles-et-cultures-politiques-des-bibliothecaires-en-france-continuites-ou-ruptures-generationnelles.pdf>. (Consulté le 17/02/18).

(cc) BY-NC-ND

collectivité « qui a une démarche écologique depuis quelques années »[1]. Ce lien entre les questions environnementales et la volonté politique peut avoir néanmoins l'effet inverse en cas de changement d'équipe municipale, par exemple à Venelles. Dans cette commune des Bouches-du-Rhône ayant adopté un Agenda 21 de territoire, il avait été décidé par les élus et les personnes chargées de la préfiguration de placer le projet de nouvelle bibliothèque sur les trois piliers du développement durable. Ce projet ambitieux, qui prévoyait notamment la construction d'un bâtiment à la fois exemplaire en termes d'impact environnemental et à vocation pédagogique pour sensibiliser les usagers à ces problématiques (l'objectif étant notamment d'abriter un bureau d'information sur les énergies nouvelles), a été réorienté et modifié en fonction de nouveaux enjeux politiques ((changement d'équipe municipale, changement de l'emplacement, nouvelles orientations du projet...). Actuellement, le projet prévoit un bâtiment basse consommation et un chantier vert, mais plusieurs aspects ont été abandonnés. Cet exemple montre bien que les questions environnementales sont étroitement liées à une volonté politique venant des tutelles. Il en va de même pour ce qui concerne l'action culturelle où la volonté des tutelles constitue soit un terreau favorable, soit un frein. L'une des personnes interrogées quant au contexte de la mise en place de sa grainothèque nous a répondu que ce dernier était très favorable puisque la ville était engagée sur le sujet (la ville en question ayant notamment décidé de mettre un terme à l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts) et que plus particulièrement, le maire, ancien professeur de biologie, était personnellement sensible à ces questions[2]. Dans le cas contraire, lorsque l'équipe politique à la tête de la collectivité n'est pas très sensible au développement durable, il peut s'avérer plus compliqué de porter un projet d'action culturelle en lien avec les enjeux environnementaux. L'une des personnes interrogées nous a dit à ce propos : « Peut-être que ça fait trop politique de gauche »[3]. On voit donc bien que les enjeux environnementaux ne sont pas toujours traités comme un sujet neutre et qu'ils peuvent être liés aux questions politiques.

Cela a des conséquences sur le positionnement des bibliothécaires relativement à ces questions. Comme l'évoque Philippe Colomb dans un article de Livres Hebdo, « les bibliothécaires éprouvent un certain inconfort car ils ont l'impression que s'investir sur ces questions relève d'un comportement militant, en contradiction avec notre devoir de neutralité »[4]. Perçue comme un sujet politique, la défense de l'environnement peut donc mettre mal à l'aise les professionnels des bibliothèques soumis au devoir de neutralité. Ces derniers peuvent craindre d'être perçu comme « l'écolo de service »[5]. L'une des personnes rencontrées désignant comme sa « collègue hippie » l'une de ses collègues engagée sur ces questions montre bien qu'il existe encore autour de ce sujet des clichés, et ce malgré la diffusion de ces problématiques auprès d'un public varié. La peur de sortir du devoir de neutralité ou encore d'être classé dans une catégorie est peut-être l'un des facteurs

[1] Entretien avec Jonathan Gadesaud, responsable du bâtiment l'Alpha, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 22/09/17.

[2] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[3] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[4] HEURTEMATTE, Véronique. Bibliothèque : Le défi HQE. *Livres hebdo*, 27/11/2015, n° 411, p. 23.

[5] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

qui expliquerait le fait que les bibliothécaires mettent rarement en avant leurs actions en la matière. Alors que, comme nous l'avons vu certaines bibliothèques mettent en place des fonds spécifiques sur ces sujets avec une signalétique bien visible et claire, appelant leur fonds « Développement durable », d'autres le font de manière plus cachée, intitulant le fonds ou la table thématique « Vivre autrement », ou encore « Bien être »[1]. Ces intitulés sont assez révélateurs de ce que les bibliothécaires craignent parfois de sortir de leur zone de neutralité en mettant en avant des collections sur ces sujets qu'ils jugent sensibles. Plus généralement, cela pourrait expliquer le paradoxe qu'il y a entre l'impression que les bibliothèques de lecture publique françaises s'investissent peu sur les sujets environnementaux, et les nombreux exemples que l'on trouve si l'on cherche bien. Paradoxe que Geneviève de Maupeou a récemment mis en évidence dans un article paru sur le site internet de la BPI :

> Si on la compare à d'autres pays, la France semble en retard sur le sujet des « bibliothèques vertes ». Deux indices révèlent la timidité française : Petra Hauke, de l'université Humboldt à Berlin, qui s'intéresse, dans le cadre de l'IFLA aux questions environnementales au sein des bibliothèques, souligne le peu de résultats rapportés par les moteurs de recherche lorsqu'on tape « bibliothèque verte », exception faite de la fameuse collection du même nom ! En langue anglaise, la requête renvoie au moins aux bâtiments à haute qualité environnementale… Et, en 2017, sur les trente candidatures pour le prix international de la Bibliothèque verte, aucune ne provenait de France. […] Pourtant, des signes témoignent d'une prise en compte de l'écologie au sens large au sein des bibliothèques françaises que ce soit dans l'architecture, les animations ou les collections[2].

2. Faire pour et avec les publics

Ce statut particulier des questions environnementales amène par ailleurs certain.es bibliothécaires à se poser la question de leur positionnement par rapport aux publics qu'ils desservent. « Certain.es bibliothécaires peuvent sentir un décalage social qui renvoie au décalage entre les bibliothécaires et les publics qu'ils desservent qu'a étudié Denis Merklen[3] »[4]. Il peut paraître en effet compliqué de mettre en place des actions de sensibilisation des publics aux questions environnementales en bibliothèque. La première question est de savoir si ce sont des sujets qui intéressent les publics : « Est-ce que cela intéresse le public ? Est-ce qu'on ne risque pas de créer des effets de distinction qui feraient que les personnes déjà intéressées par l'écologie viendraient à la bibliothèque et les autres non ? »[5]. Mettre en place des fonds spécifiques sur les questions écologiques et en faire un axe fort de sa programmation culturelle pourrait alors faire courir aux bibliothécaires le risque d'être perçu.es comme ayant une posture prescriptive sur le sujet. Le fait de

[1] Entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire.

[2] DE MAUPEOU, Geneviève. Green library award cherche candidat français. Dans : *Site internet de la BPI*. [En ligne]. (Modifié le 05/02/18). Disponible sur : < http://pro.bpi.fr/international/green-library-award-cherche-candidat-francais>.

[3] MERKLEN, Denis. *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2013, 351 p.

[4] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

[5] Entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

se donner pour mission de sensibiliser les usagers aux questions environnementales, si universelles soient-elles, pourrait-il créer une tension entre usagers et bibliothécaires ? Denis Merklen, après avoir rappelé les différences évidentes qui existent entre l'école et la bibliothèque[1], fait le constat suivant :

> Comme nous l'avons vu, les bibliothécaires répètent à l'envi qu'ils ne sont pas des enseignants. Apparemment, tout les distingue. Tandis que maîtres et professeurs font de la lecture une obligation et un programme, eux sont là pour la « lecture plaisir ». Pas d'utilitarisme ni d'instrumentalisation, pas de calcul, pas de contrainte. Du plaisir. Voilà une fiction par laquelle ils cherchent à se maintenir dans un espace protégé. Car contrairement aux institutions scolaires, ils seraient « innocents » du point de vue des conflits sociaux, des dynamiques d'exclusion et des formes de domination auxquelles participeraient celles-ci. Ils ne demandent donc qu'à être maintenus à l'écart des conflits. Et peu importe le caractère fallacieux de cette représentation. Ce qui compte, c'est la distinction qu'elle opère entre les deux institutions, école et bibliothèque, les deux professions et les deux champs sociaux[2].

Si ces propos prennent place dans une étude qui ne concerne pas notre sujet, et si l'auteur base ses réflexions sur des entretiens menés auprès de bibliothécaires travaillant dans des villes marquées par de forts conflits sociaux et où des bibliothèques ont été incendiées, cela montre néanmoins qu'il n'est pas inutile de se poser la question de la posture des bibliothécaires par rapport à leur public : vouloir sensibiliser les publics aux questions environnementales en bibliothèque revient-il à adopter une posture prescriptive ? Il est légitime que les bibliothécaires se posent la question.

Cela montre que la prise en compte des besoins des publics et leur implication avant et lors de la mise en place d'actions en lien avec les questions environnementales est un enjeu important pour éviter de tomber dans l'écueil de la prescription. La participation des usagers et la co-construction préoccupent actuellement le monde des bibliothèques et le fait que les enjeux environnementaux peuvent être perçus comme un sujet sensible rend ces méthodes d'autant plus pertinentes[3]. Plusieurs bibliothécaires interrogé.es ont mis en avant le fait que la mise en place d'actions dans ce domaine répondait à une attente des publics. C'est le cas par exemple à la médiathèque Marguerite Yourcenar, dont la directrice nous a expliqué que la mise en place d'actions et de services en lien avec le

[1] « Les bibliothèques ne peuvent évidemment pas être confondues avec l'institution scolaire. Les raisons en sont multiples. L'institution scolaire classe les individus par âge, les bibliothèques sont « tout public ». L'école est fermée et maintient les élèves à l'écart de la vie sociale pendant un temps défini et précis, tandis que la bibliothèque est ouverte et les usagers sont libres d'entrer et de sortir à leur gré. L'école est obligatoire, la fréquentation d'une bibliothèque facultative. Les bibliothécaires ne prescrivent pas, il n'y a pas de lecture obligatoire comme à l'école, le bibliothécaire ne contrôle pas la « bonne lecture » ou la lecture juste d'un texte comme doit faire l'enseignant qui vérifie l'acquisition de connaissances, la compréhension d'un texte ou l'apprentissage de telle ou telle information ou de telle règle du savoir. L'institution scolaire sanctionne, qualifie et donne des diplômes selon un système de mérite, la bibliothèque n'exige en retour que la restitution des documents empruntés ». MERKLEN, Denis. *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2013, p. 125.

[2] *Ibid.,* p. 131.

[3] BATS, Raphaëlle. *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2015, 157 p.

(cc) BY-NC-ND

développement durable « était un besoin qui existait déjà chez [leurs] usagers ». Elle ajoute que le public qui est touché est intergénérationnel et socialement hétérogène[1]. À Moulins, sans qu'elles fassent partie d'un fonds spécifique, les acquisitions sur les thématiques de l'écologie et du développement durable sont souvent la conséquence de demandes d'acquisition de la part d'un public intéressé. Ces demandes sont notamment prises en compte dans les abonnements à des revues[2]. À Languidic, les centres d'intérêt et les besoins des usagers ont été captés par la bibliothèque via la mise à disposition d'une plateforme d'échanges nommée « Échanges et savoirs ». Cette plateforme collaborative créée par une start-up rennaise a été mise en place pour les usagers de la médiathèque. Le principe est le suivant : la médiathèque paie un abonnement à la plateforme, elle fournit à ses usagers un mot de passe pour qu'ils puissent s'y inscrire. Ensuite, les inscrits (160 à ce jour)[3] peuvent créer et participer à des groupes de discussion et d'échanges. Comme l'évoque Silvère Mercier, c'est un « très bel exemple d'une politique de médiation numérique des savoirs qui n'est pas de nature éditoriale mais qui utilise la bibliothèque comme espace de connections [*sic*] (et non plus seulement de collections) »[4]. La directrice de la médiathèque nous a expliqué que cette plateforme était pour la bibliothèque un moyen « d'aider au développement de la demande » de ses usagers et d'impliquer ces derniers dans le fonctionnement de la bibliothèque[5]. Les bibliothécaires se placent alors dans une posture d'accompagnement et de facilitation. Dès les débuts de la plateforme, les échanges entre usagers concernaient le troc de plantes ou encore des potagers partagés. Ce phénomène a mis en évidence une tendance : c'est à partir de l'identification de ce besoin que la bibliothèque a mis en place une grainothèque alors même qu'elle était plutôt sceptique sur ce service auparavant[6].

À Méricourt, petite commune du Pas-de-Calais, il a été décidé d'associer les habitants au projet de la médiathèque dès ses débuts. Ils ont donc été sollicités pour définir la médiathèque qu'ils souhaitaient. Christel Duchemann, qui a piloté ce projet, explique la démarche qu'elle a mise en place :

> Nous voulons aussi – et surtout – toucher des non usagers, des gens qui ne fréquentent pas les médiathèques. Nous décidons de démarrer par une réunion intergénérationnelle conviviale en invitant un échantillon représentatif de la population. Des usagers, des non lecteurs sont invités, ainsi que des enfants de personnes fréquentant le centre qu'on pourra plus facilement solliciter sur le projet, des chômeurs, des retraités, les ados aussi, bref toutes les générations en nous appuyant sur des personnes ressources qui seront nos relais auprès des personnes les plus éloignées de la culture : l'assistante sociale, le directeur des

[1] Entretien avec Sophie Bobet, directrice de la médiathèque Marguerite Yourcenar, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 23/09/17.

[2] Entretien avec Françoise Muller, directrice de la médiathèque communautaire de Moulins, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 06/10/17.

[3] Entretien avec Annie Le Guern-Porchet, directrice de la médiathèque de Languidic, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 21/12/17.

[4] MERCIER, Silvère. Echanges de savoirs entre adhérents avec Steeple. Médiathèque de Languidic #mednumsavoirs 2 sur 6. Dans : *Bibliobsession, le blog de Silvae*. [En ligne]. (Modifié le 07/12/16). Disponible sur : < http://www.bibliobsession.net/2016/10/12/reseau-dechange-de-savoirs-entre-adherents-steeple-mediatheque-de-languidic-mednumsavoirs-2-6/>.

[5] Entretien avec Annie Le Guern-Porchet, directrice de la médiathèque de Languidic, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 21/12/17.

[6] *Ibid.*

(cc) BY-NC-ND

> services sportifs ou encore la directrice du CCAS nous aident à convaincre des personnes d'assister à la première réunion. Celle-là même qui va fixer l'envie, la motivation d'adhérer au projet[1].

L'accent a donc été mis dès les premiers pas du projet sur la participation des usagers en faisant de la représentation de tous un axe fort de la démarche. Christel Duchemann explique que la volonté d'un bâtiment Haute qualité environnementale, qui a émergé pendant la programmation, est venue directement des habitants, dans une volonté « d'aller vers un mieux être »[2]. L'organisation d'ateliers verts lors de cette phase de projet a aussi répondu à cet intérêt. On peut citer notamment la réalisation d'un herbier recensant les différentes plantes présentes sur la friche qui allait accueillir le nouveau bâtiment[3]. Globalement ce projet a été mené via une démarche de démocratie participative au long cours qui a mêlé des visites de bibliothèques de la région, des réunions avec des habitants de la commune et diverses actions et rencontres autour de la thématique de la lecture.

Ces quelques exemples montrent la diversité des approches des bibliothécaires pour saisir les besoins et les centres d'intérêts du public. Ils témoignent par ailleurs de la demande des publics en termes d'actions et de services en lien avec les thématiques environnementales.

C. COMMUNIQUER ET DIFFUSER

Comme nous l'évoquions plus haut, il semble qu'il existe en France un paradoxe : les bibliothèques françaises font des actions qui concernent les problématiques environnementales, les nombreux exemples étudiés dans ce mémoire le confirment, mais elles sont très peu visibles que ce soit à l'échelon national ou international. La communication autour de ces actions semble donc être un enjeu.

1. Les réseaux professionnels nationaux et internationaux

La communication autour des actions des bibliothèques en ce qui concerne les enjeux environnementaux passe notamment par les canaux des réseaux

[1] DUCHEMANN, Christel. Une histoire de participation, construire une bibliothèque avec un collectif d'habitants. *Bibliothèque(s)*, n°83, mars 2016, p. 32-33.

[2] Entretien avec Christel Duchemann, developpeuse territoriale, Médiathèque départementale du Nord, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 01/09/17.

[3] *Idem.*

(cc) BY-NC-ND

professionnels. Or, il n'existe pas de commission de l'ABF consacrée à ces sujets, contrairement à d'autres pays. Aux États-Unis, on l'a vu, l'association américaine des bibliothécaires (ALA) comprend une section ancienne très active qui se consacre à ces questions : la *Task force on environment*. En Australie le « Sustainable Libraries Group » de *l'Australian Library and Information association* a été mis en place. Les missions de ce groupe résument bien les enjeux en termes de communication *via* les réseaux professionnels sur les questions environnementales :

> Les objectifs du Sustainable Libraries Group sont :
>
> - Informer et éduquer nos collègues et soutenir et encourager les bonnes pratiques
> - Soutenir et encourager la recherche et le développement au sein de la profession
> - Développer la conscience environnementale des professionnels des bibliothèques
> - Promouvoir le développement de ressources documentaires et de services liés au développement durable (développement de collections sur des thématiques environnementales, expositions, sensibilisation, etc.)
> - Prendre en compte les effets du changement climatique sur les bibliothèques (modification des conditions de conservation, isolation des bâtiments, impacts sur le budget et le management des bibliothèques)
> - Partager des informations et des idées sur la mise en place d'éco-gestes en bibliothèque
> - Développer des collections durables : s'approvisionner chez les éditeurs australiens, développer des collections d'ebooks.
> - Proposer des recommandations environnementales à la profession, notamment lors du réaménagement de bibliothèques.
> - Favoriser la coopération, la collaboration et le partage de connaissances et d'idées en liens avec les pratiques durables au sein des professionnel.les des bibliothèques[1].

Philippe Colomb évoque dans un article de *Livres Hebdo* l'importance d'avoir un lieu de discussion sur les questions environnementales au sein de la profession : « Il me semble que la profession a également besoin d'un espace de discussion et de réflexion au niveau national au sein des associations ou ailleurs »[2]. Malgré l'absence de groupes de discussion nationaux, les lieux de discussion et de réflexion ne sont cependant pas absents dans le paysage français puisque plusieurs journées d'étude ont été consacrées à ces sujets. On peut citer notamment la journée d'étude organisée par Mediat Rhône-Alpes le 23 janvier 2009 à la médiathèque du Bachut à Lyon (elle-même bâtiment HQE), intitulée « Bibliothèques et développement durable »[3], celle organisée à la cité du design de Saint-Étienne sur le même sujet l'année suivante et dont Yves Desrichard a fait un compte-rendu dans le *BBF*[4], ou encore celle organisée à l'initiative du groupe Nord-Pas-de-Calais de l'ABF le 20 janvier 2011 à Anzin[5].

---

[1] Australia library and information association. ALIA sustainable libraries. Dans : *Site internet de l'Australia library and information association*. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.alia.org.au/groups/alia-sustainable-libraries>. [Traduit par nous].

[2] HEURTEMATTE, Véronique. Bibliothèque : Le défi HQE. *Livres hebdo*, 27/11/2015, n° 411, p. 23.

[3] Voir pour le compte-rendu de cette journée : DROGNAT-LANDRÉ, Noëlle. Bibliothèques et développement durable. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, t.54, n° 4, p. 96-97. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-04-0096-003>.

[4] DESRICHARD, Yves. La bibliothèque verte : le développement durable au quotidien. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, t. 55, n° 6, p. 66-67. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-06-0066-001 >.

[5] Compte-rendu disponible : HUGOT, Christophe. Bibliothèques et développement durable, compte-rendu de la journée d'étude ABF du 20 janvier 2011. Dans : *Insula*. [En ligne]. (Modifié le

(cc) BY-NC-ND

Ces journées ont été l'occasion d'aborder les différentes problématiques qui lient les bibliothèques au développement durable et que nous avons évoquées dans ce mémoire : bâtiments, collections, éco-gestes. Elles se rejoignent dans leurs conclusions : volonté d'agir des professionnel.les, réflexions globales qui ne se limitent pas aux bâtiments des bibliothèques. Des journées plus spécifiquement consacrées à l'architecture durable des bibliothèques ont aussi été organisées, par exemple la journée intitulée « Architecture des bibliothèques et développement durable », qui a eu lieu en 2009 à l'École nationale supérieure des arts et métiers de Metz), ou à la Cité de l'architecture le 13 octobre 2017[1]. Tout récemment, LR2L (Languedoc-Roussillon livre et lecture) et la BPI ont organisé une journée d'étude « Bibliothèques : de l'écologie au développement durable » à la médiathèque Montaigne de Frontignan, évoquée précédemment pour son bâtiment haute qualité environnementale. Mélanie Marchand, en charge de l'organisation de cette journée nous a dit que la volonté de diffuser les réalisations des bibliothèques en matière d'environnement a été l'une des motivations pour mettre en place une telle journée. Il s'agissait aussi de « donner des idées d'animations concrètes aux bibliothécaires »[2]. Cela semble effectivement répondre à une demande. En effet, lors de l'atelier « Engager sa bibliothèque dans le développement durable » du 12 janvier 2018, dans le cadre des deux journées de réflexion « Nouveaux bibliothécaires dans un monde qui change » organisées par le CFIBD et le groupe Nouveaux professionnels de l'IFLA à Paris, et que nous avons déjà évoqué, plusieurs personnes ont souligné le fait qu'elles participaient à cet atelier pour trouver des « idées de choses à mettre en place », l'une d'entre elles étant « avide d'expériences concrètes » sur le sujet[3]. Les objectifs de ces journées sont donc multiples : non seulement réfléchir à l'application des problématiques environnementales dans le monde des bibliothèques, mais aussi partager les actions mises en place. Le succès de ces journées témoigne de la vitalité de ce sujet et de l'intérêt que lui portent les professionnel.les qui soulignent le fait qu'ils.elles peinent à trouver des informations sur ce que les bibliothèques françaises peuvent faire. Le groupe de discussion et de réflexion national que Philippe Colomb appelait de ses vœux dans l'article de *Livres hebdo*, pourrait donc répondre à ce besoin et assurer une communication plus importante autour des journées d'étude sur le sujet et des réalisations des bibliothèques.

Ce lieu de discussion existe à l'échelon international sous la forme d'un *Special interest group* (SIG) de l'IFLA créé en 2008 à l'initiative de Veerle Minner. Entre 2009 et 2016, le groupe, auquel ont participé plusieurs bibliothécaires français.es, s'est réuni lors de sessions particulières au moment du congrès annuel de l'IFLA. En 2017, pour la première fois a eu lieu un *satellite meeting* à Berlin,

---

27/01/2011). Disponible sur : < https://insula.univ-lille3.fr/2011/01/bibliotheques-et-developpement-durable/>.

[1] MINISTÈRE DE LA CULTURE. Paroles d'architectes : l'architecture des bibliothèques, transformations durables. Dans : *Site internet du Ministère de la Culture*. [En ligne]. (Modifié le 03/10/17). Disponible sur :< http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Paroles-d-architectes-l-architecture-des-bibliotheques-transformations-durables>.

[2] Entretien avec Mélanie Marchand, LR2L Languedoc Roussillon livre et lecture, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 23/09/17.

[3] Journées « Nouveaux bibliothécaires dans un monde qui change », organisées par le CFIBD et l'IFLA. Atelier « Engager sa bibliothèque dans le développement durable » animé par Philippe Colomb, médiathèque Françoise Sagan. 12/01/18, BULAC, Paris.

(cc) BY-NC-ND

avant la tenue du congrès de l'IFLA. Ces deux journées auxquelles nous avons participé ont été l'occasion de présentations de bibliothèques vertes à travers le monde et notamment celle qui a reçu le prix de la bibliothèque verte (*IFLA green library award*, décerné pour la deuxième fois, en partenariat avec De Gruyter) : la bibliothèque de Bad Oldesloe en Allemagne. Plus généralement, les sessions d'ENSULIB sont un moment d'échange entre bibliothécaires d'horizons variés et elles témoignent de la vitalité de ce sujet dans le monde des bibliothécaires à l'international. Les missions fixées par le SIG ENSULIB rejoignent les enjeux de communication et de diffusion que nous évoquions :

> Les missions de ce groupe d'intérêt spécial concernent :
>
> - Les effets du changement climatique sur les bibliothèques (modifications des conditions de conservation, isolation des bâtiments, impacts sur les finances et le management des bibliothèques…)
> - La mise en place d'éco-gestes dans les bibliothèques (récupération d'eau de pluie, énergies renouvelables, contrôle des impressions, recyclage du papier…)
> - Des recommandations pour la profession (recyclage des documents désherbés, utilisation de matériaux biodégradables…)
> - La promotion et le développement des ressources et services en bibliothèque concernant le développement durable (collections, expositions, sensibilisation…)
> - Susciter la conscience environnementale des bibliothécaires[1].

Les sessions du SIG ENSULIB donnent lieu à la mise en ligne de nombreuses communications parmi lesquelles les exemples français restent encore rares.

2. La bibliothèque verte, un outil d'*advocacy* ?

Outre la diffusion auprès des professionnel.les du métier pour inspirer et susciter la mise en place d'actions en lien avec l'environnement, la communication autour de ces actions peut être un outil d'*advocacy*. Dans son mémoire consacré à l'*advocacy* des bibliothèques, Antony Merle définit ce terme comme regroupant « toute activité qu'une personne morale ou physique choisit de mener pour influencer les politiques publiques »[2]. Plus précisément, il explique le développement de ce type d'action de la part des associations professionnelles des bibliothèques par un contexte marqué par des restrictions budgétaires. Ce contexte, qui a fait entrer les bibliothèques « dans l'ère du soupçon »[3], a pour conséquence la nécessité croissante de fournir les preuves de leur utilité : c'est l'un des objectifs de l'*advocacy*. En France, c'est la commission *advocacy* de l'ABF qui porte cette dynamique. Au niveau international, l'IFLA propose des boîtes à outils pour faire de l'*advocacy* efficacement. Depuis 2016, cette dernière a mis en place

[1] ENSULIB. About the Environment, Sustainability and Libraries Special Interest Group. Dans : *Site internet de l'IFLA*. [En ligne]. (Modifié le 17/12/17). Disponible sur : < https://www.ifla.org/about-environmental-sustainability-and-libraries>.

[2] MERLE, Antony. *L'advocacy des bibliothèques, vers un modèle à la française ?* [En ligne]. Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2012, p. 13. Disponible en ligne <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60366-l-advocacy-des-bibliotheques.pdf>.

[3] *Ibid.,* p. 11.

(cc) BY-NC-ND

l'*International advocacy programme* qui prend appui sur l'Agenda 2030. Ses objectifs sont les suivants :

- Faire connaître les objectifs de l'Agenda 2030 aux professionnel.les des bibliothèques au niveau national et régional, et promouvoir l'importance du rôle que peuvent jouer les bibliothèques dans le développement en contribuant à l'Agenda 2030.
- Susciter la participation des associations de bibliothécaires et des représentants des bibliothèques publiques aux actions d'advocacy au niveau national et régional pour assurer un accès durable à l'information grâce aux services et aux programmes des bibliothèques[1].

L'argumentaire de ce programme international d'*advocacy* est basé sur l'idée que les bibliothèques sont des actrices du développement durable. Partant de cela, elles sont des alliées indispensables des politiques publiques. Ce programme, tout comme l'Agenda 2030, ne concerne pas seulement les aspects environnementaux du développement durable. Il montre néanmoins que la contribution des bibliothèques aux objectifs de l'Agenda 2030 doit être diffusée et connue, et que la communication autour des actions en lien avec les objectifs de développement durable est un enjeu d'*advocacy*.

En France, la commission *advocacy* de l'ABF a mis en place une collecte nationale auprès de toutes les bibliothèques françaises pour les inciter à communiquer les actions qu'elles mettent en place et qui sont en lien avec les objectifs de l'Agenda 2030. Les actions sont réparties à la fois par bibliothèques et par objectifs. Ce sont les bibliothèques elles-mêmes qui remplissent un formulaire et classent leurs actions dans un ou plusieurs des objectifs de l'Agenda 2030. Les résultats sont consignés dans une base de données désormais en ligne[2]. Les témoignages sont très variés mais plusieurs concernent les enjeux environnementaux du développement durable. Actuellement, une trentaine de bibliothèques ont répondu et il est toujours possible de déposer un témoignage pour alimenter la base de données. Cette démarche a plusieurs objectifs. Tout d'abord, il s'agit de faire en sorte que « les bibliothèques se rendent compte de ce qu'elles font déjà » et de « faire comprendre aux collègues que mettre en place des actions en lien avec les objectifs de l'Agenda 2030 ne leur demandera pas plus de travail car ils le font déjà ». Ensuite, cette base de données est perçue comme un « outil d'*advocacy* : c'est un point d'ancrage pour les bibliothèques pour qu'elles puissent montrer à leurs tutelles qu'elles sont des actrices du territoire et qu'elles s'engagent dans le développement durable »[3]. Cette collecte devrait donc permettre de « donner de la visibilité aux actions et aux acteurs »[4] des objectifs du développement durable dans le monde des bibliothèques. Cette conviction est partagée par Raphaëlle Bats, qui pense qu'il faut que les bibliothèques « s'appuient [sur leurs actions en lien avec] l'écologie pour

[1] LIBRARY DEVELOPMENT PROGRAMME. The international advocacy programme. Dans : *Site internet de l'IFLA*. [En ligne]. (Modifié le 27/11/17). Disponible sur :< https://www.ifla.org/ldp/iap>.

[2] ABF, BPI, CFIBD, ENSSIB. *Bibliothèques, développement durable et agenda 2030*. [en ligne]. (Modifié le 09/01/18). Disponible sur : < https://agenda2030bibfr.wixsite.com/agenda2030bib>.

[3] Entretien avec Camille Delaune, Enssib, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 23/11/17.

[4] *Ibid.*

(cc) BY-NC-ND

montrer leur importance sur leur territoire »[1]. La base de données est assortie d'un versant pédagogique permettant aux professionnel.les de s'approprier les objectifs de l'Agenda 2030, notamment grâce à un *serious game* créé à partir des exemples présents dans la base de données. Le but de ce jeu, présenté lors de deux ateliers pendant les journées « Nouveaux bibliothécaires »[2], est de classer les actions par objectif et de faire labelliser les actions au cours d'un jeu de plateau. Le but final est d'obtenir une certification bibliothèque verte. Ce jeu, qui suscite la mémoire visuelle notamment, permet de mémoriser les objectifs de l'Agenda 2030 tout en donnant des exemples d'actions mises en place dans les bibliothèques. Téléchargeable sur le site internet où se trouve également la base de données, ce jeu est donc facile à mettre en place par toute personne intéressée. Cette initiative de l'ABF, qui rejoint le programme mené par l'IFLA, montre donc qu'agir pour l'environnement en bibliothèque peut être un outil de communication auprès des pouvoirs publics, pour démontrer le rôle important des bibliothèques.

Cela revient à faire de la bibliothèque verte un « outil marketing », selon les termes de Petra Hauke, qui part du principe que « le fait d'être soucieux de l'environnement, souvent mésestimé en termes de stratégie marketing de la bibliothèque, peut en fait avoir plus d'impact sur les usagers et les tutelles que ce que l'on pourrait penser »[3]. Harri Sahavirta l'a bien compris et a mis en place une stratégie de communication autour des actions réalisées dans sa bibliothèque de Valilla en Finlande. La bibliothèque communique auprès de ses usagers par exemple au moyen d'un panneau sur la porte qui indique : « venir à la bibliothèque réduit votre empreinte carbone »[4]. Elle communique aussi plus largement et obtenir le label *Eco compass* a été une étape importante dans cette stratégie :

> D'une certaine manière, les bibliothèques ont toujours été vertes. Cependant, cela est caractéristique des bibliothèques de n'en pas dire un mot. C'est dommage. Il ne suffit pas d'être vert, il faut le dire tout haut, le crier sur tous les toits ! En d'autres termes, il faut dire aux gens que nous sommes soucieux de notre impact environnemental. Nous devons avoir une image verte. Avoir une image verte ne change rien. L'image n'empêche pas le changement climatique. L'intérêt de l'image est de promouvoir la bibliothèque. Et sur ce point les bibliothèques ont toujours été timides. Mais nous devons apprendre à faire du marketing et à faire attention à notre image. Si les bibliothèques veulent des crédits suffisants de la part de leur tutelle, elles doivent veiller à ce que ceux qui prennent ces décisions soient convaincus qu'elles en valent la peine. Il en va de même quant aux usagers et aux médias. Ils devraient avoir conscience que les bibliothèques sont indispensables et qu'elles font un travail important, qu'elles sont des actrices responsables et qu'elles défendent des problématiques importantes. Obtenir un label écologique et une image verte sont un moyen de parvenir à cet objectif[5].

---

[1] Entretien avec Raphaëlle Bats, Enssib, réalisé dans le cadre de ce mémoire le 16/06/17.

[2] Journées « Nouveaux bibliothécaires dans un monde qui change », organisées par le CFIBD et l'IFLA. 11 et 12 janvier 2018.

[3] HAUKE, Petra, WERNER, KLAUS. Going green as a marketing tool for libraries: environmentally sustainable management practices. Dans : *World library and information congress : 79th IFLA general conference and assembly,* 17-23 August 2013, Singapore, p. 2. Disponible en ligne : <http://library.ifla.org/147/1/086-hauke-en.pdf>. [Traduit par nous].

[4] *Ibid*., p. 9.

[5] SAHAVIRTA, Harri. Showing the green way : advocating green values and image in a Finnish public library. *IFLA Journal*, 2012, vol. 38, n° 3, p. 239-242. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2011/109-sahavirta-en.pdf >. [Traduit par nous].

BY-NC-ND

S'engager dans le développement durable, mettre en place des actions en lien avec les problématiques environnementales, peuvent donc être des leviers pour faire valoir le rôle des bibliothèques sur leur territoire. Sur ce plan, les bibliothèques de lecture publique françaises ont encore du chemin à parcourir, la communication autour de leurs actions étant encore limitée. La collecte organisée par la commission *advocacy* de l'ABF, la BPI, le CFIBD et l'Enssib a pour vocation d'améliorer cet aspect.

(cc) BY-NC-ND

CONCLUSION

Plusieurs éléments incitent donc le monde des bibliothèques à se saisir des enjeux environnementaux. Il s'agit au niveau international de l'Agenda 2030 dont les 17 objectifs de développement durable ont pour vocation de susciter l'engagement de tous en faveur d'un monde plus juste et plus durable. Au niveau national, le cadre législatif et les stratégies de développement durable, qu'elles soient nationales ou spécifiques au ministère de la Culture, constituent par ailleurs des leviers d'action importants. Les bibliothèques sont des actrices clés dans cette « transition écologique » car elles peuvent à la fois agir sur leur fonctionnement propre et être des diffuseurs de changement à travers notamment leurs collections et leur programmation culturelle.

Les exemples traités dans ce mémoire montrent bien que plusieurs bibliothèques ont intégré ces enjeux dans leur fonctionnement. Le nombre croissant de bâtiments de bibliothèques à faible impact environnemental en est peut-être la partie la plus visible et démontre l'investissement des collectivités en la matière. La mise en place de routines de fonctionnement plus respectueuses de l'environnement dans les bibliothèques qui repose davantage sur la volonté des bibliothécaires témoigne d'une sensibilité des professionnel.les des bibliothèques concerné.es par rapport à la préservation de l'environnement. Le spectre des actions possibles étant très large, de l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics à la gestion durable des collections désherbées, il existe de nombreux moyens d'agir pour l'environnement en bibliothèque, et les différents exemples étudiés en sont la preuve. Parallèlement, les questions écologiques sont devenues des thématiques souvent traitées par les bibliothèques, que ce soit en termes de collections ou d'action culturelle. Certaines bibliothèques en ont fait un axe fort, comme la BnF avec son centre de ressources sur le développement durable, ou encore la médiathèque Marguerite Yourcenar. D'autres bibliothèques, sans constituer un fonds spécifique, ont intégré l'écologie à leur politique d'action culturelle, par exemple lors de cycles spécifiques sur le sujet ou parmi d'autres sujets dits d'actualité. Le déploiement de grainothèques dans de nombreuses bibliothèques de lecture publique françaises prouve par ailleurs le succès de ce nouveau service lié à la défense de la biodiversité. Globalement, la mise en place d'actions en lien avec la préservation de l'environnement dans les bibliothèques de lecture publique est tout autant un témoignage de l'investissement des professionnel.les que de l'intérêt des publics pour ces sujets.

Il n'en reste pas moins que le constat que nous faisions au moment d'introduire ce mémoire demeure : les bibliothèques françaises communiquent peu sur leurs réalisations concernant les enjeux environnementaux, que ce soit entre professionnel.les pour diffuser des idées d'actions, ou dans un périmètre plus large pour valoriser le rôle qu'elles jouent sur leur territoire. Malaise des bibliothécaires qui craignent de sortir de leur devoir de neutralité en proclamant l'engagement de leur établissement en faveur de l'environnement ou absence de lieu de discussion au sein des associations professionnelles ? les hypothèses avancées ne suffisent sans doute pas à expliquer ce phénomène. Espérons que la collecte mise en œuvre par la commission *advocacy* de l'ABF et ce mémoire contribueront à mettre en valeur

(cc) BY-NC-ND

l'action des bibliothèques de lecture publique françaises en faveur de la préservation de l'environnement, et à susciter de nouvelles actions.

(cc) BY-NC-ND

(cc) BY-NC-ND

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie suivante présente les ressources sur lesquelles nous nous sommes appuyée lors de l'élaboration de ce mémoire. Elles sont classées par thèmes puis par supports et enfin dans l'ordre alphabétique de leurs auteur.es. Tous les liens ont été vérifiés le 01/03/2018.

Environnement

Dictionnaires

ALLABY, Michael, PARK, Chris. *Dictionary of environment and conservation*. Oxford : Oxford University Press, 2007, rééd. 2013, 504 p.

BOURG, Dominique, PAPAUX, Alain (dir.). *Dictionnaire de la pensée écologique*. Paris : PUF, 2015, 1088 p.

VEYRET, Yvette (dir.). *Dictionnaire de l'environnement*. Paris : Armand Colin, 2007, 403 p.

Monographies

BRUNEL, Sylvie. *Le développement durable*. Paris : PUF, 2012, 127 p.

MATHIS Charles-François, MOUHOT Jean-François (dir.). *Une protection de l'environnement à la française ? : XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*. Seyssel : Champ vallon, 2013, 340 p.

PICHON, Jérémie, MORET, Bénédicte. *Famille zéro déchet, ze guide. Osez le mode de vie durable qui fait du bien*. Vergèze : Thierry Souccar éditions, 2016, 256 p.

VERNIER, Jacques. *L'environnement*. Paris : PUF, 1992, 10ème édition mise à jour, 2011, 128 p.

Périodique

(cc) BY-NC-ND

CHARVOLIN, Florian. 1970 : L'année clef pour la définition de l'environnement en France. *La revue pour l'histoire du CNRS,* 2001, n° 4. [En ligne]. Disponible sur : < http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/3022>.

Pages internet

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE. *Site internet de l'ADEME*. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.ademe.fr>.

COMITÉ 21. *Site internet du Comité 21*. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.comite21.org/>.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *Site internet du CESE*. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.lecese.fr/>.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. *Site internet du ministère de la transition écologique et solidaire.* [En ligne]. Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. *Portail Tout sur l'environnement*. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.toutsurlenvironnement.fr/>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. L'éducation au développement durable. Dans : *Site internet du Ministère de l'éducation nationale*. (Modifié en décembre 2017). Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au-developpement-durable.html>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. L'odyssée du développement durable (1972-2012). Dans : *Site du ministère des affaires étrangères*. [En ligne]. (Modifié en 2012). Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Agenda 2030 du développement durable : où en est la France ? Dans : *Site du ministère des affaires étrangères*. [En ligne]. (Modifié en septembre 2017). Disponible sur : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement/article/l-agenda-2030-et-les-objectifs-de-developpement-durable-odd>.

Grands textes

(cc) BY-NC-ND

DUBOS, René, WARD, Barbara. *Nous n'avons qu'une terre.* [*Only one earth, Report on the human environment*. Traduit de l'anglais par ALEXANDRE, Paul]. Paris : Denoël, 1972, 359 p.

CARSON, Rachel. *Printemps silencieux*. *[Silent spring*. Traduit de l'anglais par GRAVRAND, Jean-François]. Paris : Plon, 1963, 287 p.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Environnement 2010. Notre avenir, notre choix. 6ème programme communautaire d'action pour l'environnement*. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2001. Disponible en ligne : < http://ec.europa.eu/environment/archives/action-programme/pdf/6eapbooklet_fr.pdf>.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Bien vivre dans les limites de notre planète. 7ème programme d'action générale de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020*. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2013. Disponible en ligne : < http://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/7eap/fr.pdf>.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Déclaration de Stockholm*. Stockholm, 16 juin 1972. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/1/Declaration_finale_conference_stockholm_1972.pdf>.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *Agenda 21, stratégie mondiale pour le développement durable*. Rio de Janeiro, 1992. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/index.html>.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Rio de Janeiro, 1992. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/9/Declaration_de_Rio_1992_fr.pdf>.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *L'avenir que nous voulons*. Rio, 2012. [En ligne]. Disponible sur : < https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.216-l-1_french.pdf.>.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable. Avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport présenté par M. Philippe Jahshan*. Paris : Journaux officiels, 2016, 103 p. Disponible en ligne : <

BY-NC-ND

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_11_politique_cooperation_internationale.pdf>.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *La transition écologique et solidaire à l'échelon local. Avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport présenté par M. Bruno Duchemin.* Paris : Journaux officiels, 2017. Disponible en ligne : < http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_24_transition_ecologique.pdf>.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable.* Octobre 2016 [En ligne]. (Modifié le 24 octobre 2016). Disponible sur : < http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_11_politique_cooperation_internationale.pdf>.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *La transition écologique et solidaire à l'échelon local.* Novembre 2017 [En ligne]. (Modifié le 01/12/18). Disponible sur : < http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_24_transition_ecologique.pdf>.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Washington, 1973. Disponible en ligne : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/2/Texte_Officiel_CITES_1973.pdf>.

IFLA. Déclaration de Lyon. Dans : *World library and information congress : 80th IFLA general conference and assembly, 16-22 August 2014*, Lyon. Disponible en ligne : < http://www.lyondeclaration.org/content/pages/lyon-declaration-fr.pdf>.

MASSACHUSSETS INSTITUTE OF TECHNOLOGY. *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*. [*The limits to growth*. Traduit de l'anglais par DELAUNAY, Jacques]. Paris : Le club français du livre, 1972, 314 p.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. *Plan climat*. [En ligne]. (Modifié en juillet 2017). Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat.pdf>.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. *Stratégie nationale de transition écologique pour le développement durable*. [En

(cc) BY-NC-ND

ligne]. (Modifié en 2015). Disponible sur : < https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20La%20stratégie.pdf>.

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Stratégie ministérielle de responsabilité sociétale, sociale et environnementale 2016-2020*. [En ligne]. (Modifié en 2016). Disponible sur : < http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Developpement-durable/Strategie>.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. Charte mondiale pour la nature. Dans : *Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa trente-septième session, 21 septembre-21 décembre 1982 et 10-13 mai 1982*. New-York : Nations Unies, 1983, p. 19-21. Disponible en ligne : < http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/37/7>.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans : *Site de l'ONU*. [En ligne]. (Modifié le 16/08/13). Disponible sur : < http://www.un.org/youthenvoy/fr/2013/08/pnue-programme-nations-unies-lenvironnement/>.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030*. New York, 2015. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&referer=http://www.un.org/press/fr/2015/ag11688.doc.htm&Lang=F >.

VALLS, Manuel. *Circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015 relative à l'instruction relative au plan d'action interministériel "Administration exemplaire" pour l'environnement 2015-2020*. [En ligne]. (Mise en ligne le 17/02/15). Disponible sur : < http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=39246>.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, BRUNDTLAND, Gro Harlem. *Notre avenir à tous*. 1987. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf>.

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable*. Bruxelles, 9 juin 2006. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/24/SEDD_revisee.pdf>.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. *Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone*. Vienne, 1985.

(cc) BY-NC-ND

Disponible en ligne : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/4/Convention_Vienne_1985.pdf>.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Pacte mondial*. Juillet 2000. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/17/10_principes_pacte_mondial.pdf>.

HULOT, Nicolas, Comité de veille écologique. *Pour un pacte écologique*, Paris : Calmann-Lévy, 2006, 282 p.

Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement. Journal Officiel n°0051, 2 mars 2005, p. 3697. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004>.

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Journal Officiel n°0189, 18 août 2015, p. 14263. Disponible en ligne : < https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>.

Bibliothèques et enjeux environnementaux

Monographies

ANTONELLI, Monika, MACCULLOUGH, Mark. *Greening libraries*. Sacramento : Library juice press, 2012, 286 p.

ASIKAINEN, Minna, SONKKANEN, Leila, SAHAVIRTA, Harri. *Green@library: Ecological sustainability of libraries*, 2012. Disponible en ligne : < http://sustainability.libraries.fi/G@Len.pdf >.

BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa, SCHÖPFEL, Joachim (dir.). *Vers la bibliothèque globale. L'agenda 21 dans les bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2014.

CARR, Mary M. *The green library planner : what every librarian needs to know before starting to build or renovate.* Lanham : The scarecrow press, 2013.

FLANNERY, John A. et SMITH, Karen M. *Eco-library design*. Dordrecht, London: Springer, 2014, 231 p.

(cc) BY-NC-ND

HAUKE, Petra et alii (dir.). *The green library: the challenge of environment sustainability.* Munich : De Gruyter, 2013, 433 p.

HIMMEL, Ned A., MC BANE MULFORD, Sam. *How green is my library ?*. Santa Barbara : Libraries unlimited, 2010, 176 p.

JANKOWSKA, Maria Anna (dir.). *Focus on Educating for Sustainability: Toolkit for Academic Libraries*. Sacramento, California : Library Juice Press, 2014. 273p.

LATIMER, Karen, NIEGAARD, Helen (dir.). *IFLA library building guidelines: developments and reflections*. Munich : Saur, 2007, 266 p.

MILLER, Kathryn. *Public libraries going green*. Chicago : American library association, 2010.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet au fonctionnement,* Antony : Editions du Moniteur, 2016, 340 p.

SANDS, Johanna. Sustainable Library Design. *Libris Design Project*, Santa Monica, 2007. Disponible en ligne : < https://discountpdh.com/course/sustainable_libraries_design.pdf>.

SCHÖPFEL, Joachim. Towards the global library, applying the Agenda 21 to library marketing. Dans : D. K. Gupka, C. Koontz, A. Massisimo (coord.). *Marketing Library and Information Services II, A Global Outlook*. De Gruyter, 2013, p. 409-423.

Périodiques

ANTONELLI, Monika. The green library movement : an overwiew and beyond. *Electronic green journal*, 2008, vol. 1, n°27. Disponible en ligne : < http://escholarship.org/uc/item/39d3v236 >.

AULISIO, George J. Green libraries are more than just buildings. *Electronic Green journal*, 2013, vol. 1, n° 35. Disponible en ligne : <https://escholarship.org/uc/item/3x11862z>.

BARNES, Laura. Green buildings as sustainability education tools. *Library Hi Tech*, 2012, Vol. 30, n°3, p.397-407.

(cc) BY-NC-ND

BAHTTI, Rubina. Libraries and education for peace in Pakistan. *Library Philosophy and Practice*, 2010. Disponible en ligne : <www.webpages.uidaho.edu/~mbolin/bhatti4.htm>.

BOYDEN, Lynn, WEINER, James. Sustainable libraries: teaching environmental responsibility to communities. *The Bottom Line: Managing library finances*, 2000, Vol. 13, n° 2, p.74-83, Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1108/08880450010327699>.

BRISCOE, Georgia. Recycling: What's in It for Libraries? *American Libraries*, Décembre 1987, n° 18, p. 954–956.

CARACO, Alain. Les bibliothèques à l'heure du développement durable. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2008, t.53, n°3, p.75-83. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-03-0075-010 >.

CHARNEY, Madeleine. Academic Librarians and the Sustainability Curriculum: Building Alliances to Support a Paradigm Shift. *Collaborative Librarianship,* 2014, Vol. 6, n° 1, p. 20-35.

CHOWDHURY, Gobinda. Carbon footprint of the knowledge sector : what's the future ?. *Journal of documentation*, 2010, vol. 66, n°6, p. 934-946.

DESRICHARD, Yves. La bibliothèque verte : le développement durable au quotidien. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, t. 55, n° 6, p. 66-67. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-06-0066-001 >.

DIAS, Sandra Moura. Environmental Sustainability for Public Libraries in Portugal : a first approach. *Electronic green journal*, 2012, vol. 1, n°40, p. 1-15. Disponible en ligne : < http://escholarship.org/uc/item/9t8791rq >.

DROGNAT-LANDRÉ, Noëlle. Bibliothèques et développement durable. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, t.54, n° 4, p. 96-97. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-04-0096-003>.

DUCHEMANN, Christel. Une histoire de participation, construire une bibliothèque avec un collectif d'habitants. *Bibliothèque(s)*, mars 2016, n°83, p. 31-36.

EDWARD, Brian W. Sustainability as a driving force in contemporary library design. *Library trends*, 2011 vol. 60, n°1, p. 190-214. Disponible en ligne : < https://www.ideals.illinois.edu/bitstream/handle/2142/31862/60.1.edwards.pdf?sequence=2 >.

(cc) BY-NC-ND

EPHRAIM, Philip E. The greening of libraries. *Library management*, 2003, vol. 24, n° 3, p. 160-163.

GRANGER, Liz. Leading the green revolution, libraries inspire their communities through green initiatives. *American libraries*, Novembre-Décembre 2017, n°48, p. 50-53.

HEURTEMATTE, Véronique. Bibliothèque : Le défi HQE. *Livres hebdo*, 27/11/2015, n° 411, p. 22-24.

JANKOWSKA, Maria Anna. Librarian's Contribution to Scholarly Communication and Environmental Literacy. *The Serials Librarian*, 2006, Vol. 49, n° 4, p. 117-124. Disponible en ligne : < https://doi.org/10.1300/J123v49n04_08>.

————. Practicing Sustainable Environmental Solutions, A call for Green Policy in Academic Libraries. *Against the Grain*, Décembre 2010-Janvier 2011, Vol. 22, n° 6. Disponible en ligne : < https://doi.org/10.7771/2380-176X.5690 >.

————. Going beyond environmental programs and green practices at the American Library Association. *Electronic green journal*, 2011, vol. 32, n° 1, p.1-17. Disponible en ligne : < http://escholarship.org/uc/item/1zs6k7m2>.

JANKOWSKA, Maria Anna, MARCUM, James W. Sustainability challenge for academic libraries : planning for the future. *College and research libraries*, 2010, vol. 71, n° 2, p. 160-170. Disponible en ligne : < https://pdfs.semanticscholar.org/c9b6/6a05dccf2e70b32a8a74e2471d296f7e82e9.pdf >.

LE FIL DU BBF. Qui sème la grainothèque récolte la bibliothèque ?. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 10/04/15. [En ligne]. Disponible sur : < http://bbf.enssib.fr/le-fil-du-bbf/qui-seme-la-grainotheque-recolte-la-bibliotheque-10-04-2015>.

LODER, Michael Wescott. Libraries with a future : how are academic library usage and green demands changing building designs ?. *College and research library*, 2010, vol. 71, n° 4, p. 348-360. Disponible en ligne : < http://crl.acrl.org/index.php/crl/article/view/16094/17540 >.

LONG, Sarah Ann. Libraries Can Help Build Sustainable Communities. *American libraries*, June 2000 vol. 30, n°6. Disponible en ligne : < https://www.questia.com/magazine/1G1-63507744/libraries-can-help-build-sustainable-communities >.

(cc) BY-NC-ND

OREGON LIBRARY ASSOCIATION (dir.). Going green: libraries and sustainability. *Oregon library association quarterly*, hiver 2007, vol. 13, n° 4, 28 p.

NORTON, Judith. A How-To Conduct an Environmental Audit in Your Library. *Oregon Llibrary Association Quarterly*, 2007, vol. 13, n° 4, p. 7-11. Disponible en ligne :<https://commons.pacificu.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.fr/&httpsredir=1&article=1177&context=olaq>.

ROWLEY, Jennifer. Libraries and environmental management. *Library Management*, 2006, vol. 27, n° 4-5, p. 269-279.

SAHAVIRTA, Harri. Showing the green way : advocating green values and image in a Finnish public library. *IFLA Journal*, 2012, vol. 38, n° 3, p. 239-242. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2011/109-sahavirta-en.pdf >.

SAVOYAT, Olivier. Pour une bibliothèque verte. *BIBLIOthèque(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français*, 2004, n°16, p. 58-60. Disponible en ligne : < https://hal-univ-perp.archives-ouvertes.fr/hal-01244816/document>.

SCHÖPFEL, Joachim. Performance écologique des bibliothèques. *Lectures*, 2016, n°194, p. 50-53. Disponible en ligne : < http://hal.univ-lille3.fr/hal-01586540/document>.

———— (dir.). Développement durable : des services d'information responsables. *I2D – Information, données & documents*. 2016, Vol. 53, n°1, 84 p.

STOSS, Frederick W. If We Are So Smart, Why Do We Need Environmental Education. *Electronic Green Journal*, 2008, n° 26. Disponible en ligne : < https://escholarship.org/uc/item/7h12c5zp>.

————. How and why we got here today: A history of the ALA Task force on the environment. *Social responsibilities round table of the American library association Newsletter*, Septembre 2009, n° 168. [En ligne] Disponible sur : < http://libr.org/srrt/news/srrt168.php#6.1>.

TSENG, Shu-hsien. Green library design and evaluation: the Taipei Public Library, Taiwan. *New Library World*, 2008, Vol. 109, n° 7/8, p.321-336. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1108/03074800810888159>.

VESQUE-JEANCARD, Valérie. Le développement durable appliqué à une bibliothèque : la BnF. *International preservation news*, 2008, vol. 44, p. 21-23.

VESQUE-JEANCARD, Valérie. Développement durable: quel impact financier pour les bibliothèques ? *BIBLIOthèque(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français,* mai 2009, n°44, p. 34-37.

Communications lors de congrès et colloques

(cc) BY-NC-ND

ABIOLU, Oliuremi, OKERE, Oluchi. Environmental literacy and the emerging roles of information professionals in developing economies. Dans: *World library and information congress : 77th IFLA general conference and assembly, 13-18 August 2011*, San Juan, Puerto Rico. Disponible en ligne : <http://conference.ifla.org/past-wlic/2011/109-abiolu-en.pdf>.

AL, Rodney, HOUSE, Sara. Going Green in North American Public Libraries, A Critical Snapshot of Policy and Practice. Dans : *World library and information congress : 76th IFLA general conference and assembly, 10-15 August 2010*, Göteborg, Suède. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2010/135-al-en.pdf >.

ALBANESE, Patricia, GENOVESE, Peter. Sustainable libraries, sustainable services: a global view. Dans: *World library and information congress : 77th IFLA general conference and assembly, 13-18 August 2011*, San Juan, Puerto Rico. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2011/196-genovese-en.pdf >.

BEZERRA CARDOSO, Nathalice, CAMPOS MACHADO, Elisa. Sustainable and Green Libraries in Brazil: Guidelines for Local Governments. Dans : *World library and information congress : 81st IFLA general conference and assembly, 17-23 August 2015*, Cape Town, Africa. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/1207/1/095-cardoso-en.pdf>.

BURN, Debra. The Grove Library as an example: A "green" library in terms of ongoing community engagement, community expectations, information provision and sharing, and partnerships. Dans : *World library and information congress : 80th IFLA general conference and assembly, 16-22 August 2014, Lyon.* Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/940/1/152-burn-en.pdf>.

CHAKRABORTY, Susmita. Going green or not: realities of the Indian metropolis Libraries. Dans : *World library and information congress : 79th IFLA general conference and assembly,* 17-23 August 2013, Singapore. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/113/1/115b-chakraborty-en.pdf>.

DUCHEMANN, Christel. Building a high quality environmentally-friendly multimedia library. Dans : *World library and information congress : 75th IFLA general conference and assembly,* 23-27 August 2009, Milano, Italy. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/files/assets/environmental-sustainability-and-libraries/conferences/presentations/duchemann.pdf >.

HAUKE, Petra, WERNER, Klaus. Going green as a marketing tool for libraries: environmentally sustainable management practices. Dans : *World library and information congress : 79th IFLA general conference and assembly,* 17-23 August 2013, Singapore. Disponible en ligne : <http://library.ifla.org/147/1/086-hauke-en.pdf>.

BY-NC-ND

HAUKE, Petra, GRUNWALD, Marten, WILDE, Anika. Green libraries coming up! National and international initiatives fostering environmental sustainable libraries and library services. Dans : *BOBCATSSS, 29-31 janvier 2014,* Barcelone. Disponible en ligne : < http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.901.5935&rep=rep1&type=pdf>.

HAUKE, Petra. How to become, how to identify a green library. Standards for certification. Dans : *World library and information congress : 81st IFLA general conference and assembly, 17-23 August 2015*, Cape Town, Africa. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/1237/1/095-hauke-en.pdf >.

HENNING, Wolfram. La bibliothèque verte : écologie et durabilité dans la construction des bibliothèques. Dans : *ADBDP, journées d'études « Réinventer la bibliothèque : espaces et services en révolution »,* 28-30 septembre 2009, Valence. Disponible en ligne : < http://www.adbdp.asso.fr/images/pdf/pdf_Vers_une_bibliotheque_verte.pdf >.

KARIOJA, Elina. How to evaluate libraries' sustainability? An approach to an evaluation model and indicators. Dans : *World library and information congress : 79th IFLA general conference and assembly*, 17-23 August 2013, Singapore. Disponible en ligne :<http://library.ifla.org/114/1/115b-karioja-en.pdf>.

KRALJEVIĆ, Ivan, LUKAČIĆ, Petar. *Project Green Library in Croatia*. Dans : *World library and information congress : 81st IFLA general conference and assembly, 17-23 August 2015*, Cape Town, Africa. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/1208/1/095-kraljevic-en.doc.pdf>.

KSIBI, Ahmed. Normalisation environnementale pour des bibliothèques vertes. *World library and information congress : 77th IFLA general conference and assembly, 11-17 August 2012*, Helsinki, Finlande. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2012/184-ksibi-fr.pdf>.

KUMAR, Suresh. Greening the library for sustainable development. Dans : *International Conference on Library Space and Content Management for Networked Society (LISCOM), 18-20 Octobre 2014, Bangalore, Inde*. Disponible en ligne : < http://liscom.org/postContent/fullPaper/pdf/paper%20presented/S%203%20Greening%20the%20Library%20for%20sustainable%20development.pdf>.

LAVIGUEUR, Elisabeth, SAVARD, Réjean (dir.). *Francophonies, bibliothèques et développement durable : actes du deuxième congrès de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) et colloque satellite IFLA, Martinique, Université des Antilles et de la Guyane, 10-12 août 2011*. Montréal : AIFBD, 2012, 421 p.

(cc) BY-NC-ND

LEYRER, Katharina. Libraries sow the seed of a sustainable society. A comparative analysis of IFLA library award projects 2016. Dans : International ENSULIB satellite meeting, 16-17 august 2017, Berlin, Germany. Disponible en ligne : < http://ensulib.fh-potsdam.de/wp-content/uploads/2017/08/Leyrer_Libraries_Sow_the_Seed_of_a_Sustainable_Society.pdf >.

MULUMBA, Onan, NAKAZIBWE, Irene. *The emerging role of LIS professionals in combating adverse environmental effects*. Dans : World library and information congress : 83rd IFLA general conference and assembly, 19-25August 2017, Wroclaw, Pologne. Disponible en ligne : < http://library.ifla.org/1945/1/190-mulumba-en.pdf>.

PINTO, Leonor Gaspar, OCHÔA, Paula. *Public libraries' contribution to Sustainable Development Goals: gathering evidences and evaluating practices*. Dans : World library and information congress : 83rd IFLA general conference and assembly, 19-25August 2017, Wroclaw, Pologne. Disponible en ligne :< http://library.ifla.org/1946/1/190-pinto-en.pdf>.

XUANG, Wang, HONGYAN, Li. Energy saving and green building design of libraries : the case study of Zhengzhou library. Dans : World library and information congress : 77th IFLA general conference and assembly, 13-18 August 2011, San Juan, Puerto Rico. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/past-wlic/2011/196-wang-en.pdf >.

Pages internet

ABF, BPI, CFIBD, ENSSIB. *Bibliothèques, développement durable et agenda 2030*. [En ligne]. (Modifié le 09/01/18). Disponible sur : < https://agenda2030bibfr.wixsite.com/agenda2030bib>.

ALA (American library association). *Resolution on the importance of sustainable libraries*, 2015. Disponible en ligne : <http://connect.ala.org/files/DRAFTSustainRT%20Resolution_Importance%20of%20Sustainable%20Libraries.pdf>.

ALIA (Australia library and information association). Sustainable libraries. Dans : *Site internet de l'Australia library and information association*. [En ligne]. Disponible sur : < https://www.alia.org.au/groups/alia-sustainable-libraries>.

ANTONELLI, Monika. *Green libraries. A website of information about green and sustainable libraries*. [En ligne]. (Créé en 2007). Disponible sur : < http://www.greenlibraries.org/about_this_site>.

BY-NC-ND

DE MAUPEOU, Geneviève. À Frontignan, une médiathèque éco-responsable qui favorise la sociabilité. Dans : *Site internet de la BPI*. [En ligne]. (Modifié le 08/11/17). Disponible sur : < http://pro.bpi.fr/metier/a-frontignan-une-mediatheque-eco-responsable-qui-favorise-la-sociabili>.

————. Green library award cherche candidat français. Dans : *Site internet de la BPI*. [En ligne]. (Modifié le 05/02/18). Disponible sur : < http://pro.bpi.fr/international/green-library-award-cherche-candidat-francais>.

ENSULIB. About the Environment, Sustainability and Libraries Special Interest Group. Dans : *Site internet de l'IFLA*. [En ligne]. (Modifié le 17/12/17). Disponible sur : < https://www.ifla.org/about-environmental-sustainability-and-libraries>.

GRAINES DE TROC. *Carte Open street map des grainothèques*. [En ligne]. Disponible sur : < http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-des-grainotheques_5922#6/47.010/4.680>.

GRAINES DE TROC. *Site internet de Graines de troc*. [En ligne]. Disponible sur : < http://www.grainesdetroc.fr/asso.php>.

HUGOT, Christophe. Bibliothèques et développement durable, compte-rendu de la journée d'étude ABF du 20 janvier 2011. Dans : *Insula*. [En ligne]. (Modifié le 27/01/2011). Disponible sur : < https://insula.univ-lille3.fr/2011/01/bibliotheques-et-developpement-durable/>.

IFLA. *Statement on libraries and sustainable development. 2002*. Disponible en ligne : <http://www.ifla.org/publications/statement-on-libraries-and-sustainable-development.>.

IFLA. *Toolkit: Libraries and the UN post-2015 development agenda. 2015*. Disponible en ligne : < https://www.ifla.org/files/assets/hq/topics/libraries-development/documents/ifla-post-2015-a2i-libraries-toolkit.pdf>.

IFLA. *Libraries and implementation of the UN 2030 Agenda*. Disponible en ligne : <https://www.ifla.org/files/assets/hq/topics/libraries-development/documents/libraries-un-2030-agenda-toolkit.pdf>.

KOKOPELLI. *Site internet de Kokopelli*. [En ligne]. Disponible sur : < https://kokopelli-semences.fr/qsn/presentation_de_kokopelli>.

MAUREL, Lionel. Proposer des grainothèques en bibliothèques pour favoriser le partage des semences libres. Dans : *S.I.Lex, carnet de veille et de réflexion d'un juriste et bibliothécaire*. [En ligne]. (Modifié le 18/12/13). Disponible sur : <

(cc) BY-NC-ND

https://scinfolex.com/2013/12/18/proposer-des-grainotheques-en-bibliotheque-pour-favoriser-le-partage-des-semences-libres/>.

MERCIER, Silvère. Echanges de savoirs entre adhérents avec Steeple. Médiathèque de Languidic #mednumsavoirs 2 sur 6. Dans : *Bibliobsession, le blog de Silvae*. [En ligne]. (Modifié le 07/12/16). Disponible sur : < http://www.bibliobsession.net/2016/10/12/reseau-dechange-de-savoirs-entre-adherents-steeple-mediatheque-de-languidic-mednumsavoirs-2-6/>.

Mémoires d'étude et de recherche

ARMSTRONG, Howard. *The role of the library in environmental education*. Sedro-Wolley project report no. 4, 1971. Disponible en ligne : < http://files.eric.ed.gov/fulltext/ED102047.pdf >.

CLAIN, Fanny. *Constructions HQE : un nouveau modèle architectural pour les bibliothèques ?* Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2010, 103 p. Disponible en ligne < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48290-constructions-hqe-un-nouveau-modele-architectural-pour-les-bibliotheques.pdf >.

DE RIVAZ, Floriane. *Bibliothèques et jardins : quelles alliances possibles ?* Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2015, 79 p. Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65107-bibliotheques-et-jardins-quelles-alliances-possibles.pdf>.

KARIOJA, Elina. *Sustainability in libraries: a comparative study of ecological sustainability in IFLA WLIC 2012*. Bachelor thesis, Oulu: University of Applied Sciences, 2013. Disponible en ligne :

<http://www.theseus.fi/bitstream/handle/10024/56815/Karioja_Elina.pdf>.

Rapports

MASSIE, Denis. Greening interlibrary loan practices. Rapport, OCLC, 2010. Disponible en ligne : < http://www.oclc.org/content/dam/research/publications/library/2010/2010-07.pdf >.

Ouvrages divers utiles à notre étude

Monographies

(cc) BY-NC-ND

CHAUMIER, Serge, PORCEDDA Aude (dir.), *Musées et développement durable*. Paris : La documentation française, 2011, 335 p.

JACQUET, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : ABF, 2015, 198 p.

MAGARINOS-REY, Blanche. *Semences hors-la-loi. La biodiversité confisquée*. Paris : Gallimard, 2015, 160 p.

MERKLEN, Denis. *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2013, 351 p.

Mémoires d'étude et de recherche

MARTIN, Leslie. *Valeurs professionnelles et cultures politiques des bibliothécaires en France : continuités ou ruptures générationnelles ?* Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2015, 101 p. Disponible en ligne : < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65177-valeurs-professionnelles-et-cultures-politiques-des-bibliothecaires-en-france-continuites-ou-ruptures-generationnelles.pdf>.

MERLE, Antony. *L'advocacy des bibliothèques, vers un modèle à la française ?* Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2012. Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60366-l-advocacy-des-bibliotheques.pdf>.

PÉRAT, Laurent. *L'architecture des bibliothécaires. Fonctions spécifiques d'un corps de métier dans le processus architectural*. Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2017, 239 p. Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67512-l-architecture-des-bibliothecaires.pdf>.

Rapports

BUREAU D'ANALYSE SOCIÉTALE POUR UNE INFORMATION CITOYENNE (BASIC). *Un livre français. Évolutions et impacts de l'édition en France*. [En ligne]. (Modifié le 01/01/17), 52 p. Disponible sur : < http://lebasic.com/wp-content/uploads/2017/09/Rapport-ECLM_20170912.pdf>.

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2015. Synthèse nationale*. Paris, 2017, 100 p.

(cc) BY-NC-ND

Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-Donnees-d-activite-2015>.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXES

Table des annexes

LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS 115
CHECK-LIST DE LA BIBLIOTHEQUE VERTE 117

(cc) BY-NC-ND

LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS

Les entretiens sont présentés par ordre chronologique.

Raphaëlle Bats, Chargée de mission relations internationales, Enssib. Entretien réalisé le 16/06/17.

Etienne Mackiewiz, Direction action culturelle et communication, Bibliothèque municipale de Lyon. Entretien réalisé le 11/06/17.

Thierry Claerr, Direction du livre et de la lecture, Ministère de la culture. Entretien réalisé le 22/06/17.

Gilles Eboli, Directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon. Entretien réalisé le 30/06/17.

Amandine Jacquet, Formatrice indépendante. Entretien réalisé le 13/07/17.

Philippe Colomb, Directeur adjoint de la bibliothèque Françoise Sagan, Paris Xème. Entretiens réalisés le 17/07/17 et le 12/12/17.

Annabelle Capelli, Médiathèque du Rize, Villeurbanne. Entretien réalisé le 31/08/17.

Christel Duchemann, Développeuse territoriale à la Médiathèque départementale du Nord. Entretien réalisé le 01/09/17.

Alain Caraco, Directeur du SCDBU Université de Savoie Mont Blanc. Entretien réalisé le 08/09/17.

Nathalie Rataud, Médiathèque La Canopée, Paris Ier. Entretien réalisé le 08/09/17.

Jonathan Gadesaud, Responsable bâtiment, l'Alpha, Grand Angoulême. Entretien réalisé le 22/09/17.

Mélanie Marchand, Chargée de mission Lecture publique et patrimoine, Languedoc-Roussillon livre et lecture. Entretien réalisé le 23/09/17.

Sophie Bobet, Directrice adjointe, Bibliothèque Marguerite Yourcenar, Paris XVème. Entretien réalisé le 23/09/17.

(cc) BY-NC-ND

Anne-Valérie Malavieille, Bibliothèque Marguerite Yourcenar, Paris XVème. Entretien réalisé le 23/09/17.

Elisabeth Arquier, Directrice de la médiathèque de Venelles, Bouches-du-Rhône. Entretien réalisé le 29/09/17.

Aurore Ereteo, Assistante de direction, Bibliothèques et médiathèques de Grasse. Entretien réalisé par mail le 29/09/17.

Xavier Coutau, Directeur de la Bibliothèque départementale d'Eure et Loir. Entretien réalisé le 06/10/17.

Françoise Muller, Directrice de la médiathèque de l'agglomération de Moulins. Entretien réalisé le 06/10/17.

Camille Delaune, Chargée des relations internationales, Enssib. Entretien réalisé le 22/11/17.

Sandrine Septier, Bibliothécaire bénévole, Bibliothèque associative de Champrond-en-Gâtine, Eure-et-Loir. Entretien réalisé le 24/11/17.

Yveline Baratta, Responsable du centre de ressources développement durable, BnF. Entretien réalisé le 08/12/17.

Olivier Lerude, Adjoint de la haute fonctionnaire au développement durable, Ministère de la culture. Entretien réalisé le 11/12/17.

Annie Le Guern-Porchet, Directrice de la médiathèque municipale de Languidic. Entretien réalisé le 21/12/17.

Christiane Baryla, Conservatrice générale en retraite, ancienne membre du programme stratégique PAC à la BnF. Entretien réalisé le 22/12/17.

Cyril Titz, Directeur de la médiathèque de la Gare, Méricourt, Pas-de-Calais. Entretien réalisé le 29/12/17.

(cc) BY-NC-ND

CHECK-LIST DE LA BIBLIOTHEQUE VERTE

Le SIG ENSULIB a mis au point une check-list évoquant les différents points à prendre en compte lorsque l'on désire limiter l'impact environnemental d'une bibliothèque. Initialement rédigée en anglais et en allemand, elle est traduite dans une vingtaine de langues et disponible sur le site de l'IFLA. La traduction française a été réalisée par Philippe Colomb et nous-même puis publiée sur le site de l'IFLA[1].

Sustainable buildings, equipment, and management.
A checklist

Bâtiments, équipement et management durables.
Checklist.

Originally published in: *The Green Library = Die grüne Bibliothek. The challenge of environmental sustainability* / ed. on behalf of IFLA by Petra Hauke, Karen Latimer and Klaus Ulrich Werner. München/Boston: De Gruyter Saur, 2013. VIII, 433 pp., ill. (IFLA Publications, 161) ISBN 978-3-11-030972-0. English version freely available with open access at: https://www.ibi.hu-berlin.de/de/studium/studprojekte/buchidee/bi12

Paru dans : HAUKE, Petra, LATIMER, Karen and WERNER, Klaus Ulrich (dir.). *The Green Library = Die grüne Bibliothek. The challenge of environmental sustainability*. IFLA, München/Boston: De Gruyter Saur, 2013

Klaus Ulrich Werner
Freie Universität Berlin,
Philologische Bibliothek
klaus.werner@fu-berlin.de

For any construction project, just as for any complex undertaking in general, a checklist provides a useful means of confirming that everything has been considered. Although it cannot claim to be exhaustive, the following list of aspects of planning, construction, and also library operation, is designed to help ensure that everything has been considered.

Pour tout projet de construction, comme pour toute entreprise complexe en général, une cheklist est un moyen utile de s'assurer que l'on a pensé à tout. Ne pouvant prétendre à l'exhaustivité, cette liste comprenant certains éléments de la planification, de la construction et du fonctionnement de la bibliothèque a été conçue comme une aide pour vérifier que l'on a pensé à tout.

[1] Voir : https://www.ifla.org/publications/node/12621

(cc) BY-NC-ND

1 Project planning, finance	1 Planification de projet, financement
□ Early discussion of sustainability goals with the client and the establishment of criteria □ A sense of direction on the definition of a „green building": economical, environmentally friendly, resource saving. High level of comfort for users, a healthy environment with optimal integration into their socio-cultural i. e. neighbourhood surroundings. □ Establishment of the environmental goals of the sponsors or clients □ Preliminary consideration of the ecological balance of a building, construction, operation, maintenance, demolition and disposal, CO2 balance. □ Targets for the calculation of operating costs □ Comprehensive consideration of ROI (Return-on-Investment) □ Life cycle costs □ Creation of a list of sustainability □ desirables □ Consideration of the increase in the value of the property (through certification) □ Consideration of financial support available	□ Discussion préliminaire sur les objectifs de durabilité avec le client et élaboration de critères □ Quelques orientations sur la définition d'un « bâtiment vert »: économique, respectueux de l'environnement, économe en ressources. Un haut niveau de confort pour les utilisateurs, un environnement sain avec une intégration optimale dans leur environnement socioculturel, c'est-à-dire le voisinage. □ Établissement des objectifs environnementaux des commanditaires ou des clients □ Examen préliminaire de l'équilibre écologique d'un bâtiment, d'une construction, d'une opération, maintenance, démolition et élimination, bilan CO2. □ Objectifs pour le calcul des coûts d'exploitation □ Examen intégral du retour sur investissement. □ Coûts du cycle de vie □ Elaboration d'une liste des aspects durables souhaités □ Prise en compte de l'augmentation de la valeur de la propriété (grâce à la certification) □ Prise en compte du soutien financier disponible

(cc) BY-NC-ND

2 Tendering	2 Appel d'offre
□ The public sector should be a role model, especially for an educational and cultural facility such as a library □ Formulation of specific criteria for sustainability □ Definition of the ecological footprint of the library □ Statement of specific environmental objectives □ Requirement for a holistic view of sustainability issues □ Verification of certificates	□ Le secteur public doit être un modèle, notamment lorsqu'il s'agit d'un établissement éducatif et culturel tel qu'une bibliothèque □ Formulation de critères spécifiques pour la durabilité □ Définition de l'empreinte écologique de la bibliothèque □ Déclaration d'objectifs environnementaux spécifiques □ Exigence d'une vision globale des questions de durabilité □ Vérification des labels
3 Site/ location	3 Site/emplacement
□ Ecological criteria relating to the property and its surroundings (contamination legacy, climatic conditions, emissions, noise) □ Resource use during construction □ Infrastructure (connections to public transport) □ Access (also costs for site clearance and maintenance) □ Places for personal transport (bicycles) □ Greening of site and surrounding area □ Optimisation of site specific construction and energy concepts	□ Critères écologiques relatifs au terrain et à ses environs (contamination, conditions climatiques, émissions, bruit) □ Utilisation des ressources pendant la construction □ Infrastructure (connexions aux transports publics) □ Accès (aussi coûts pour le nettoyage et la maintenance du site) □ Emplacements pour les transports personnels (bicyclettes) □ Rendre le site et la zone environnante plus écologiques □ Optimisation des concepts de construction et d'énergie spécifiques au site

(cc) BY-NC-ND

4 Construction	4 Construction
□ Infrastucture: entranceways and exits, storage of materials □ Noise and environmental impact on the immediate surroundings □ Choice of building contractors and equipment from the surrounding region □ Tendering for materials and processes: demand sustainability criteria and take certificates into account	□ Infrastucture : entrées et sorties, stockage de matériaux □ Impact sonore et environnemental sur l'environnement immédiat □ Choix des entrepreneurs en bâtiment et de l'équipement dans la région environnante □ Appels d'offres pour les matériaux et les travaux : exiger des critères de durabilité et prendre en compte les labels
5 The building 5.1 Structure	5 Le bâtiment 5.1 Structure
□ Sustainability through compactness („fat buildings") □ Economic exteriors / building skin, intelligent building design and zoning □ The atrium as a typical feature of libraries □ Using a pleasing sense of space to minimise space use □ Minimizing the space consumption of building technology through intelligent arrangement □ Minimisation of energy use through zoning of areas according to different requirements of each individual library function (with regard to climate control, lighting and acoustics) □ Use of roof areas (green roofs and solar energy) □ Extensive resource saving compact storage (including use in public areas) □ Maintenance-friendly construction	□ Durable car compact □ Extérieurs / peau du bâtiment économe, bâtiment intelligent et zonage □ Le hall d'accueil est une caractéristique clé des bibliothèques □ Travailler la qualité des espaces pour minimiser l'utilisation de l'espace □ Minimiser la consommation d'espace de la technique de construction grâce à un plan intelligent □ Minimiser la consommation d'énergie grâce à la délimitation de zones selon les différentes exigences de chaque fonction de bibliothèque (en ce qui concerne la climatisation, l'éclairage et l'acoustique) □ Utilisation du toit (toits verts et énergie solaire) □ Stockage compact et efficace des ressources (y compris dans les espaces publics) □ Maintenance facile

(cc) BY-NC-ND

5.2 Facades	5.2 Façades
□ Sustainable use of the facade (greening, solar energy) □ Energy criteria (thermal insulation) □ Window installation □ Structural protection from sunlight using deep lying windows □ Absorbent facades (double facades)	□ Utilisation durable de la façade (végétalisation, énergie solaire) □ Critères énergétiques (isolation thermique) □ Installation de fenêtres □ Protection structurelle de la lumière du soleil en utilisant des vitrages filtrants □ Façades absorbantes (façades double-peau)
5.3 Building materials	5.3 Matériaux de construction
□ Ecological quality of the materials □ Materials and construction conducive to good health (non-hazardous materials) □ Maintenance characteristics, building servicing □ Durability / Longevity □ Repairability □ Ease of recycling and cleaning □ Proportion of recycled material used, e. g. aluminium, steel	□ Qualité écologique des matériaux □ Matériaux et construction garants d'une bonne santé (matériaux non dangereux) □ Caractéristiques d'entretien, entretien de bâtiments □ Durabilité / longévité □ Réparabilité □ Facilité de recyclage et de nettoyage □ Proportion de matériaux recyclés utilisés (Aluminium, acier)

(cc) BY-NC-ND

5.4 Building climate	5.4 Climat intérieur du bâtiment
□ Avoid major use of air-conditioning □ Differentiation of the climate concept according to library function □ Use of concrete: core temperature of concrete □ Natural ventilation □ Interior air quality: Sick building syndrome: harmful materials and gases □ Re-use of air from print / copy rooms and air conditioning □ Window glazing quality (thermal insulation) □ Library entrance and interior climate: revolving doors, vestibules □ Avoid artificial humidification □ Solar protection □ Structural aspects of solar protection: low-lying windows	□ Éviter l'utilisation trop importante de l'air conditionné □ Différenciation des températures selon la fonction de bibliothèque □ Utilisation du béton : température centrale du béton □ Ventilation naturelle □ Qualité de l'air intérieur : syndrôme du bâtiment malade: matériaux et gaz nocifs □ Réutilisation de l'air des salles de reprographie et air conditionné □ Qualité de vitrage des fenêtres (isolation thermique) □ Entrée de la bibliothèque et air intérieur : portes tournantes, vestibules □ Éviter l'humidification artificielle □ Protection solaire □ Aspects structurels de la protection solaire : fenêtres basses

(cc) BY-NC-ND

5.5 Energy, light	5.5 Energie, lumière
☐ Daylight / artificial light ☐ Power supply: proportion of electricity from renewable energy sources ☐ Enery-efficient heating ☐ Elecricity saving – electricity generation (photovoltaics) ☐ Make energy use visible in order to reduce usage levels: energy meters ☐ Heat recovery ☐ Solar or geothermics ☐ District heating ☐ Cooling: night cooling, the thermal activation of building structures ☐ Heat exchangers ☐ Ventilation: natural ventilation ☐ Bring natural light into the building ☐ Translucent materials for light transmission ☐ Efficient lighting controls (control panels) ☐ Lighting system with movement sensors ☐ Individual light control of reading places ☐ Electric light switches, also for reader places ☐ Light as needed: step switching, dimmer switches ☐ Light source (energy-efficiency, life cycle costing, recycling) ☐ Reduction of warm water use ☐ Use of grey and rainwater (toilets, irrigation) ☐ Water saving features (WCs, wash basin equipment)	☐ Lumière naturelle / artificielle ☐ Alimentation : proportion d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables ☐ Chauffage efficace ☐ Économies d'électricité - production d'électricité (photovoltaïque) ☐ Rendre visible l'utilisation de l'énergie afin de réduire les niveaux d'utilisation : compteurs d'énergie ☐ Récupération de la chaleur ☐ Solaire ou géothermique ☐ Chauffage urbain ☐ Refroidissement : refroidissement nocturne, activation thermique des structures du bâtiment ☐ Échangeurs de chaleur ☐ Ventilation : ventilation naturelle ☐ Apporter de la lumière naturelle dans le bâtiment ☐ Matériaux translucides pour la lumière ☐ Contrôles d'éclairage efficaces (panneaux de commande) ☐ Système d'éclairage avec capteurs de mouvement ☐ Contrôle individuel de la lumière des places de lecture ☐ Interrupteurs électriques, également pour les places de lecture ☐ Lumière selon les besoins : éclairage progressif, interrupteurs à nuance ☐ Source lumineuse (efficacité énergétique, calcul du coût du cycle de vie, recyclage) ☐ Diminution de l'utilisation d'eau chaude ☐ Utilisation des eaux grises (toilettes, irrigation) ☐ Equipements pour l'économie d'eau (WC, équipement de lavabo)

(cc) BY-NC-ND

6 Interior fittings: source, durability, cleaning capabilities, recycling	6. Aménagement intérieur : provenance, durabilité, facilité de nettoyage, recyclage
☐ Floor finishes and carpets ☐ Acoustic baffles ☐ Wood: origin, how cultiviated, certificates ☐ Library furniture ☐ Office furniture ☐ Eco-balance ☐ Use of renewable and reusable materials	☐ Revêtement du sol et tapis ☐ Baffles acoustiques ☐ Bois : origine, culture, certificats ☐ Meubles de bibliothèque ☐ Mobilier de bureau ☐ Equilibre écologique ☐ Utilisation de matériaux renouvelables et réutilisables
7 Green information and communication technology (Green IT)	7 Technologie de l'information et de la communication verte (Green IT)
☐ Power consumption, production, recycling ☐ Thin clients instead of PCs (power-saving, longer lifespan) ☐ Remote management ☐ Hardware certificates: Energy Star ☐ Printers: power usage, use of ink ☐ Switchable sockets for PCs and printers ☐ Software solutions to optimize energy consumption (Stand-by) ☐ Reduction in the use of paper, waiver for thermal paper	☐ Consommation électrique, production, recyclage ☐ « Clients légers » plutôt qu'ordinateur complet (économie d'énergie, durée de vie prolongée) ☐ Gestion à distance ☐ Certification de matériel : Energy Star ☐ Imprimantes : utilisation d'énergie, utilisation d'encre ☐ Prises électriques à interrupteur ☐ Solutions logicielles pour optimiser la consommation d'énergie (mode « veille ») ☐ Réduction de l'utilisation du papier, suppression du papier thermique

(cc) BY-NC-ND

8 User services	8 Services aux usagers
- Reprographic services (scanning instead of printing), the primacy of digital, double-sided printing - Hot desking (flexible information desks usable as workplaces outside of information desk times) - Alternatives to plastic bags in the library - Library café: china not plastic, Fairtrade products etc. - Lending of „other" non-book-materials: things not needed daily (from laptops to garden tools)	- Services de reprographie (numériser au lieu d'imprimer), priorité à l'impression numérique recto verso - Partage de bureaux (bureaux d'information modulables utilisables comme emplacement de travail en dehors des horaires d'ouverture) - Alternatives aux sacs en plastique dans la bibliothèque - Cafétéria : pas de vaisselle en plastique, produits issus du commerce équitable, etc. - Prêt d'autres objets que des livres : choses non nécessaires quotidiennement (des ordinateurs portables aux outils de jardin)
9 Library management 9.1 Environmental management certificates (ISO 14000)	9 Gestion de la bibliothèque 9.1 Normes de management environnemental (ISO 14000)
- Motivated and involved employees - Legal compliance - Continual improvement - Responsibility for sustainable goals - Transparency of cost and use - Competitive advantage	- Agents motivés et impliqués - Respect du cadre réglementaire - Amélioration continue - Responsabilité pour les objectifs de durabilité - Transparence des coûts et de l'utilisation - Avantage compétitif

(cc) BY-NC-ND

9.2 Facilities management	9.2 Gestion des installations
- Waste separation and recycling - Cleaning firms - Cleaning materials: economic usage - Cleaning („Green Cleaning“: floors, sanitary facilities) - Avoidance of chemical products for cleaning the building - Use of non-toxic, water-based rather than oilbased, products; perfume-free, biodegradable - Sanitary supplies (towels, etc.) - Recycling of containers and packaging - Recycling of batteries, electrical devices and components - Noise during cleaning routines – vacuum cleaning - Lightbulb use - Lightbulb recycling: fluorescent and energy saving lamps, also LED	- Tri et recyclage des déchets - Entreprises de nettoyage - Produits d'entretien : utilisation parcimonieuse - Nettoyage (« Nettoyage vert »: sols, sanitaires) - Éviter les produits chimiques pour le nettoyage du bâtiment - Utilisation de produits non toxiques, à base d'eau plutôt que de produits à base d'huile ; Sans parfum, biodégradables - Fournitures sanitaires (serviettes, etc.) - Recyclage des emballages - Recyclage des batteries, des appareils électriques et divers composants - Bruit pendant les phases de nettoyage - aspirateur - Utilisation des ampoules - Recyclage d'ampoules : lampes fluorescentes et économes en énergie, LED

(cc) BY-NC-ND

9.3 The green library office	9.3 Les bureaux de la bibliothèque verte
☐ Fournitures écologiques ☐ Green procurement ☐ Green shipping ☐ Use of local bookbinders (CO2 balance re transport) ☐ Office supplies and equipment (origin, energy consumption, recycling) ☐ Local suppliers ☐ Certified suppliers ☐ Book suppliers and delivery (CO2 balance, packing materials) ☐ Hot-desking ☐ Reduction in use of paper ☐ Digital archiving ☐ Green office supplies ☐ Waste reduction and separation of waste (paper, plastic, glass, batteries, digital storage media) ☐ Recycling printer cartridge ☐ Avoidance of products with poisonous, harmful, or difficult to recycle contents ☐ Heating that can be turned down during periods of absence ☐ Staff kitchens: energy-saving electrical appliances, energy-efficient hot water production, fairtrade products etc. ☐ Awareness training for employees	☐ Fournitures écologiques ☐ Approvisionnement vert ☐ Livraison verte ☐ Faire appel à des relieurs locaux (empreinte CO2 du transport) ☐ Fournitures et équipements de bureau (origine, consommation d'énergie, recyclage) ☐ Fournisseurs locaux ☐ Fournisseurs certifiés ☐ Fournisseurs et livraisons de livres (bilan CO2, matériaux d'emballage) ☐ Partage de bureaux ☐ Réduction de l'utilisation du papier ☐ Archivage électronique ☐ Fournitures de bureau vertes ☐ Réduction et tri des déchets (papier, plastique, verre, batteries, supports de stockage numériques) ☐ Recyclage des cartouches d'imprimantes ☐ Éviter les produits toxiques, nocifs ou difficiles à recycler ☐ Chauffage qui eut être éteint pendant les périodes d'absence ☐ Cuisines du personnel : appareils électriques à économie d'énergie, production d'eau chaude économe en énergie, produits équitables, etc. ☐ Formations pour les agents

(cc) BY-NC-ND

10 Strategic goals	10 Objectifs stratégiques
☐ Transparency of energy costs: transparency creates savings ☐ Controlling for reducing ☐ Agreed targets for energy saving ☐ Reward and incentive schemes ☐ Influencing business partners (publishers, booksellers, suppliers) ☐ Adressing new target audiences ☐ Strategic partnerships	☐ Transparence des coûts de l'énergie : la transparence engendre des économies ☐ Surveiller pour réduire ☐ Accords sur les objectifs d'économie d'énergie ☐ Récompenses et mesures incitatives ☐ Influencer les partenaires commerciaux (éditeurs, libraires, fournisseurs) ☐ S'adresser à de nouveaux publics cibles ☐ Partenariats stratégiques
11 Marketing and PR	11 Marketing et communication/relations publiques
☐ Sustainability and corporate identity ☐ Motto: "A green image is a good image" ☐ Libraries should lead by example (proactive and exemplary) ☐ Win library customers / users over to sustainability ☐ Win wider stakeholders over to sustainability (supporting / funding agencies, Friends of the Library etc.) ☐ High multiplier effect ☐ The energy performance certificate displayed at the library entrance (PR) ☐ PR with and for the ecological activities of the library ☐ Co-operation with sponsor initiatives ☐ Environmental news e.g. a green section in annual reports	☐ Durabilité et image de marque ☐ Devise : « Une image verte est une bonne image » ☐ Les bibliothèques devraient donner l'exemple (être proactif et exemplaire) ☐ Convaincre les usagers / les utilisateurs de la bibliothèque de l'intérêt du développement durable ☐ Convaincre les partenaires extérieurs de l'intérêt du développement durable (organes de tutelle / financement, association des Amis de la Bibliothèque, etc.) ☐ Effet multiplicateur élevé ☐ Afficher le certificat de performance énergétique à l'entrée de la bibliothèque ☐ Communiquer par et sur les activités écologiques de la bibliothèque ☐ Coopération à des initiatives en partenariat ☐ Informer sur l'environnement : Une section « développement durable » dans les rapports annuels

(cc) BY-NC-ND

12 Certificates 12.1 Green building certificates	12. Labels 12.1 Labels sur les constructions vertes
☐ LEED (US standard)2 ☐ BREEAM (UK standard)3 ☐ Green Star Rating System4 ☐ DGNB Deutsches Gütesiegel Nachhaltiges Bauen e.V.5 ☐ Energieausweis nach EnEV6 ☐ European Energy Award®7 ☐ Solarbundesliga8	☐ HQE (http://www.hqegbc.org/accueil/) ☐ BDM (http://polebdm.eu) ☐ ADEME (certifications françaises) (http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/labels-certifications) ☐ LEED (standard US)2 ☐ BREEAM (standard RU)3 ☐ Green Star Rating System4 ☐ DGNB Deutsches Gütesiegel Nachhaltiges Bauen e.V.5 ☐ Energieausweis nach EnEV6 ☐ European Energy Award®7 ☐ Solarbundesliga8
12.2 Environmental management	12.2 Management environnemental
☐ ISO 14000 (commercial, international, without legal nature)9 ☐ EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) of the EU10	☐ ISO 14000 - Management environnemental (commercial, international, sans nature juridique) (https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html) ☐ EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) de l'UE10 (http://ec.europa.eu/environment/emas/)

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Objectifs de développement durable. Agenda 2030. Source : Site de l'organisation des Nations Unies. Disponible sur : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>. 22

Figure 2. Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable. Source : Ministère de la transition écologique et solidaire. Disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20La%20stratégie.pdf>. 26

Figure 3. Évolution de l'amplitude horaire des bibliothèques de lecture publique en France entre 2011 et 2015 (en heures). 31

Figure 4. Bilan carbone de la BnF en 2007. 32

Figure 5. Feuille de route pour l'audit énergétique d'une bibliothèque. 34

Figure 6. Axe 7 de la stratégie nationale de transition écologique vers le déeloppement durable. Source : Ministère de la transition écologique et solidaire. Disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20La%20stratégie.pdf>. 37

Figure 7. Part des bibliothèques à avoir mis en œuvre des partenariats avec des écoles en 2015. 38

Figure 8. Part des bibliothèques à accueillir des enfants en TAP en 2015. 39

Figure 9. Engagements de la démarche HQE. 47

Figure 10. Médiathèque l'Alpha. Angoulême. 49

Figure 11. Médiathèque Montaigne de Frontignan. Crédits : Didier Boy de la Tour. 50

Figure 12. Médiathèque Aimé Césaire. La Courneuve. Crédits : Manon Le Guennec. 52

Figure 13. Médiathèque François-Mitterrand-Les-Capucins, Brest. Crédits : Canal Architecture, Valérie de Calignon. 53

Figure 14. Composteurs de la médiathèque Marguerite Yourcenar (XVème arrondissement de Paris). Crédits photo : Médiathèque Marguerite Yourcenar. 55

Figure 15. Capture d'écran du guide pratique à l'usage des personnels de la BnF. 57

Figure 16. Capture d'écran du portail Développement durable de la BnF. 60

Figure 17. Rayon développement durable de la médiathèque André Malraux de Béziers. Crédits photo : Médiathèque André Malraux. 62

Figure 18. Capture d'écran de la carte des grainothèques. 63

Figure 19. Grainothèque de la médiathèque Marguerite Yourcenar. Paris, XVème. Crédits photo : Médiathèque Marguerite Yourcenar. 64

(cc) BY-NC-ND

Figure 20. Logo de la grainothèque de Yourcenar. 65

Figure 21. Grainothèque de la bibliothèque de la Villa Saint Hilaire, Grasse. Crédits photo : Bibliothèque de la Villa Saint Hilaire. 66

Figure 22. Grainothèque de la médiathèque du Rize, Villeurbanne. Crédits photo : Médiathèque du Rize 67

Figure 23. Documents de communication autour de la grainothèque. bibliothèque de la Villa Saint Hilaire, Grasse. 67

Figure 24. Photos prises lors d'ateliers dans le jardin pédagogique de la médiathèque Marguerite Yourcenar. Crédits photos : Médiathèque Marguerite Yourcenar. 72

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

INTRODUCTION 11

I. LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES : UN ENJEU POUR LES BIBLIOTHEQUES 17

A. Les questions environnementales au sein des politiques publiques 17

1. Un engagement ancien des États au niveau international 17

L'environnement au cœur de la coopération internationale (1972-1992) 17

Rio 1992, un tournant 19

Des objectifs du millénaire à l'Agenda 2030 20

2. En Europe et en France 23

Une stratégie européenne 23

Le cadre français de la protection de l'environnement 24

B. La bibliothèque au croisement des problématiques liées aux enjeux environnementaux 29

1. L'empreinte environnementale des bibliothèques 29

2. L'enjeu de l'éducation à l'environnement 36

II. AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT EN BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE 43

A. Bâtiments et éco-gestes 43

1. Réduire l'impact environnemental des bâtiments des bibliothèques 43

2. Les éco-gestes en bibliothèque 54

B. Informer et sensibiliser aux enjeux environnementaux 58

1. Constituer un fonds documentaire sur l'environnement 59

2. Accueillir une grainothèque : éducation aux communs et à la biodiversité 62

3. Les enjeux environnementaux dans la programmation culturelle des bibliothèques 68

III. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES 74

A. L'importance des partenariats 74

1. Des éléments hors du champ des compétences classiques 74

2. Collaborer avec les autres services de sa collectivité et le monde associatif 76

B. La question du positionnement 77

1. L'environnement, un sujet politique ? 77

2. Faire pour et avec les publics 80

(cc) BY-NC-ND

C. Communiquer et diffuser 83
1. Les réseaux professionnels nationaux et internationaux 83
2. La bibliothèque verte, un outil d'advocacy ? 86
CONCLUSION 91
BIBLIOGRAPHIE 95
ANNEXES 113
TABLE DES ILLUSTRATIONS 131
TABLE DES MATIERES 133

(cc) BY-NC-ND